

# RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2025 À 2029

---

# RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025



**CDEV** 

La Corporation de  
Développement  
des Investissements  
du Canada

La CDEV se concentre sur sa position de centre d'excellence du gouvernement en matière de conseils financiers, en s'appuyant sur sa force renouvelée et ses compétences uniques. La CDEV demeure au service des priorités du gouvernement et apporte une perspective commerciale et une expertise cruciales à des situations financières complexes.



# Contents

<b>1.0 Résumé</b>	<b>1</b>
<b>2.0 Aperçu</b>	<b>2</b>
2.1 Mandat et principales autorités	2
2.2 Aperçu de la gouvernance publique : Sans lien de dépendance	4
2.3 Profil de politique publique : Un ensemble de compétences commerciales uniques	4
<b>3.0 Orientation stratégique de la CDEV</b>	<b>5</b>
3.1 Principales activités et contexte d'exploitation de la CDEV	5
3.2 Orientation stratégique future de la CDEV	8
<b>4.0 Principales activités, résultats prévus et cibles pour le groupe de sociétés de la CDEV</b>	<b>11</b>
4.1 Canada Eldor Inc.	11
4.2 Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada	11
4.3 Fonds de croissance du Canada	12
4.4 La Société de Gestion Canada Hibernia	12
4.5 Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada	13
4.6 Corporation d'innovation du Canada	14
4.7 Corporation Trans Mountain et Financière TMP	14
4.8 Prêteur à Télésat Lightspeed	16
4.9 Autres mandats	17
<b>5.0 Section financière</b>	<b>18</b>
5.1 Aperçu financier pour l'exercice 2024	18
5.2 Rapports financiers trimestriels	18
5.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières	18
5.4 Budget d'investissement	21
5.5 Budget de fonctionnement	22
<b>Annexe A-1: Organigramme : Conseil d'administration et direction</b>	<b>26</b>
<b>Annexe A-2: États financiers consolidés pro forma de la CDEV</b>	<b>31</b>
<b>Annexe A-3: Résultats prévus pour 2025 et par la suite</b>	<b>35</b>
<b>Annexe A-8: Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques</b>	<b>39</b>
Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	39
<b>Annexe B: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de la CFUEC</b>	
<b>Annexe C: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 du FCC</b>	
<b>Annexe D: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de la SGCH</b>	
<b>Annexe E: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de CTM</b>	

# 1.0 Résumé

Au cours des dernières années, la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a joué un rôle de plus en plus important dans le soutien du programme économique du gouvernement. La CDEV entreprend maintenant un plus vaste éventail d'activités dans le but de fournir une gamme de services de conseils financiers et d'expertise pour soutenir les objectifs économiques du pays. La CDEV a joué un rôle central dans la gestion et la mise en œuvre de projets et d'initiatives économiques d'envergure qui sont essentiels pour le gouvernement.

Récemment, la CDEV a joué un rôle crucial dans plusieurs transactions et projets complexes et importants, notamment :

- La CDEV a veillé à ce que les ressources et le financement soient en place pour assurer le succès du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.
- La CDEV a conçu et dirigé le déploiement du programme appelé Crédit d'urgence pour les grands employeurs, l'une des pierres angulaires du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19.
- La CDEV a lancé le Fonds de croissance du Canada, qui est au premier plan du programme de décarbonation et de croissance propre du gouvernement.
- La CDEV a aidé le gouvernement du Canada à structurer une transaction financière de 2,14 milliards de dollars avec Télésat visant à soutenir le plus vaste programme spatial jamais connu au Canada, comme annoncé en septembre 2024.
- La CDEV a reçu comme mandat de soutenir le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre d'un Programme de garantie de prêts pour les Autochtones d'une valeur de 5 milliards de dollars.

L'expertise commerciale et les compétences de la CDEV sont uniques au sein du gouvernement fédéral et la croissance substantielle des mandats qui lui sont confiés témoigne de la demande importante pour ses capacités. Comme suite à cette hausse des activités, la CDEV poursuit sa transformation en exécutant des projets percutants et en ayant une vision commerciale solide et constante. Le présent Plan d'entreprise de 2025 à 2029, ainsi que le [Rapport annuel de 2023](#), publié en mai 2024, documentent cette évolution et décrivent la manière dont le contexte d'exploitation fait évoluer ses priorités et son orientation stratégique.

Dans le présent plan d'entreprise, la CDEV décrit les éléments de son orientation stratégique qui repose sur sa transformation culturelle en une organisation hautement performante et axée sur les résultats, ainsi que sur ses principaux domaines d'expertise :

1. la gestion des actifs;
2. la monétisation des actifs;
3. les solutions de capitalisation et de financement;
4. les services de conseils financiers et d'examen stratégique;
5. la participation économique des Autochtones.

Les objectifs et les résultats de la CDEV pour la période 2025–2029 sont fondés sur les principes stratégiques suivants :

- **Exécuter des missions à valeur maximale :** Créer un bassin de missions pour la CDEV afin de s'assurer que ses compétences et son expertise uniques sont déployées de façon à obtenir des résultats optimaux pour le Canada.
- **Assurer une efficacité et une viabilité financières :** Élaborer et mettre en œuvre des processus supplémentaires pour mieux rentabiliser les dépenses, y compris une analyse soutenue des coûts/bénéfices et de l'optimisation des ressources pour assurer la viabilité financière à long terme de la CDEV.
- **Créer de la valeur en assurant une gouvernance :** Optimiser la gouvernance au sein du groupe de sociétés de la CDEV.
- **Établir une solide culture organisationnelle :** Continuer à développer une culture d'entreprise fondée sur les rendements élevés et une optique commerciale qui permet de préserver les connaissances spécialisées et de les mettre à profit au sein du gouvernement du Canada.

La CDEV se concentre sur sa position de centre d'excellence du gouvernement en matière de conseils financiers, en s'appuyant sur sa force renouvelée et ses compétences uniques. La CDEV demeure au service des priorités du gouvernement et apporte une perspective commerciale et une expertise cruciales à des situations financières complexes. Elle envisage avec intérêt l'élaboration de sa vision stratégique afin de devenir un partenaire efficace du gouvernement du Canada, dans l'intérêt de tous les Canadiens.



**Elizabeth Wademan**

*Présidente et cheffe de la direction*  
La Corporation de Développement  
des Investissements du Canada

## 2.0 Aperçu

### 2.1 Mandat et principales autorités

La CDEV est devenue l'entité de prédilection du gouvernement pour réaliser d'importantes transactions financières nécessaires en vue d'aider le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs et à tirer le maximum de la valeur de ses actifs.

La CDEV a été constituée en société en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle appartient en totalité à Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Elle est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CDEV relève du Parlement, par l'entremise du ministre des Finances. Les statuts constitutifs de la CDEV lui confèrent un mandat très large, son principal objectif étant d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale.

La CDEV a été créée en 1982 pour gérer un vaste portefeuille de cession d'actifs, mais elle a connu une évolution qui lui permet de participer à un plus vaste éventail d'activités, voyant son mandat être élargi dans le but de fournir une gamme de services de conseils financiers et d'expertise pour soutenir les objectifs économiques du pays.

Servant de pont entre les objectifs du gouvernement et le secteur privé, la CDEV propose des pratiques commerciales rigoureuses en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, ainsi que d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada.

La CDEV fournit au gouvernement du Canada une perspective unique et précieuse, doublée d'une expertise financière approfondie dans les transactions commerciales les plus complexes et variées au pays.

Conformément à son mandat, la CDEV a pour mission d'être le centre d'excellence en matière de conseils financiers, et a comme principal objectif d'exercer ses activités au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale. En plus de fournir des conseils financiers sur une série de mandats et de projets, la CDEV s'occupe de la gestion des actifs, en plus d'assurer la supervision et la responsabilité d'un groupe diversifié d'entreprises (le « groupe de sociétés »).

Le groupe de sociétés de la CDEV supervise plus de 62 milliards de dollars d'actifs, dont les huit filiales en propriété exclusive suivantes :

**CANADA ELDOR INC. (« CEI »)** n'a pas d'activités commerciales. La CDEV a mis en place une gouvernance appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA (LA « CFUEC »)** gère le programme Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE ») conçu pour fournir un financement provisoire et aider les plus grands employeurs du Canada à se remettre des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Établie en mai 2020, la CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services, ainsi que des services de conseils juridiques et financiers externes.

**LE FONDS DE CROISSANCE DU CANADA INC. (LE « FCC »)** a pour mandat de bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. La CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et une nouvelle filiale d'Investissements PSP, soit Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC fournit au FCC des services de gestion des investissements et rend compte au conseil d'administration du FCC. Le FCC a été constitué en décembre 2022.

**LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA (LA « SGCH »)** détient et gère les participations minoritaires du gouvernement fédéral de 8,5 % et 5,67 %, respectivement, dans le projet de développement Hibernia et le prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée. Les membres de l'équipe de direction de la SGCH, dirigée par une présidente à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une



expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

#### **LA CORPORATION DE GARANTIE DE PRÊTS POUR LES AUTOCHTONES DU CANADA (LA « CGPAC »)**

facilitera la prise de participation des groupes autochtones dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. Plus précisément, la CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA), comme annoncé dans le budget de 2024. La CGPAC, dont la constitution aura lieu bientôt, effectuera un contrôle préalable financier et commercial des demandes admissibles au PGPA et administrera le portefeuille de garanties de prêts à long terme. La CDEV s'affaire actuellement à recruter les membres de l'équipe de direction de la CGPAC et s'attend à ce que la CGPAC soit pleinement opérationnelle avant la fin de l'année 2024.

#### **LA CORPORATION D'INNOVATION DU CANADA (LA « CIC »)**

a pour mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Elle a été constituée en février 2023, et une équipe intérimaire de la CIC a été formée en vue de renforcer les capacités et les processus internes de la Corporation. L'équipe de la CIC a été dissoute à la suite de l'annonce du gouvernement du Canada faite en décembre 2023 selon laquelle la mise sur pied intégrale de cette nouvelle entité est prévue au plus tard en 2026–2027.

#### **FINANCIÈRE CANADA TMP LTÉE (« FINANCIÈRE TMP »)**

a pour principale responsabilité de fournir du financement à sa filiale, Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM a pour mandat d'exploiter le pipeline Trans Mountain. CTM compte environ 700 employés encadrés par une équipe de direction expérimentée. La CDEV s'acquitte de ses fonctions de supervision en tant que propriétaire de CTM en vertu d'un protocole d'entente qui décrit ses responsabilités et ses obligations de rendre des comptes, y compris la responsabilité de nommer le conseil d'administration de CTM. La direction de la CDEV participe activement à la santé financière de CTM, dans l'objectif à long terme d'une monétisation réussie au moment opportun. Financière TMP a été constituée en société en 2018.

**16342451 CANADA INC.** a été créée en septembre 2024. À l'heure actuelle, la filiale est chargée de superviser et de gérer le prêt de 2,14 milliards de dollars accordé par le gouvernement du Canada pour réaliser le projet Télésat Lightspeed. La filiale pourrait éventuellement être appelée à gérer d'autres prêts ou à détenir des actifs pour le compte du gouvernement.

## 2.2 Aperçu de la gouvernance publique : Sans lien de dépendance

### CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

La CDEV est une société d'État commerciale sans lien de dépendance avec le gouvernement, par conséquent, la surveillance est assurée par un conseil d'administration indépendant composé de six membres, en plus du président du conseil d'administration et de la présidente et chef de la direction. Le conseil d'administration est responsable de l'intendance de la CDEV et supervise ses affaires, notamment en veillant à ce que ses actifs, ses passifs et ses filiales soient gérés de manière rentable. Il doit notamment approuver les états financiers et les rapports de la CDEV, qui sont tous accessibles sur le site Web de la CDEV.

Le conseil d'administration de la CDEV se compose de trois comités : le comité d'audit, qui supervise les finances de la CDEV, le comité de mise en candidature et de gouvernance, qui se penche sur les questions liées à la gouvernance, et le comité des ressources humaines et de la rémunération, qui est chargé des pratiques en matière de rémunération et des politiques pertinentes.

L'équipe de direction de la CDEV est dirigée par une présidente et chef de la direction nommée par le gouverneur en conseil, et travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction de ses filiales afin d'assurer le bon fonctionnement de la CDEV et de son groupe de sociétés. En septembre 2024, la CDEV comptait vingt employés à temps plein. Son siège social se trouve à Toronto et elle dispose d'un bureau satellite à Ottawa.

En tant qu'experte en matière de pratiques de gouvernance éprouvées, la CDEV assure une surveillance à valeur ajoutée de ses filiales et facilite la reddition de comptes envers le gouvernement tout en maintenant une relation sans lien de dépendance. La CDEV nomme les membres des conseils d'administration de ses filiales qui sont chargés d'assurer une surveillance adéquate et de faire rapport au conseil d'administration de la CDEV sur une base trimestrielle. La CDEV s'acquitte de cette responsabilité à un coût très faible par rapport à d'autres modèles du gouvernement fédéral, du fait de la structure de rémunération applicable au conseil d'administration de la CDEV ainsi qu'à son groupe de sociétés.

[L'annexe A-1](#) présente l'organigramme de l'organisation et la liste actuelle des membres du conseil d'administration et des dirigeants de la CDEV, ainsi que des comités du conseil d'administration de la CDEV et de chacune de ses filiales. Les conseils d'administration et les directions de ses filiales clés rendent régulièrement compte au conseil d'administration de la CDEV.



### EXAMEN SPÉCIAL ET AUTRES AUDITS

En ce qui a trait aux examens spéciaux et aux audits de la CDEV, aucun examen supplémentaire n'est en cours. Le dernier examen spécial a eu lieu en 2018. La CDEV a participé à l'audit de rendement lié à l'acquisition de services professionnels, mené par le Bureau du vérificateur général du Canada, dont le rapport a été publié en juin 2024.

## 2.3 Profil de politique publique : Un ensemble de compétences commerciales uniques

L'expertise commerciale et les compétences de la CDEV sont uniques au sein du gouvernement fédéral. La demande pour nos capacités est élevée et les besoins sont importants. Les employés de la CDEV comptent une vaste expérience dans le secteur privé, notamment dans les secteurs des services bancaires d'investissement, de la gestion des placements, des services financiers, des services de conseils, des services juridiques et des fusions et acquisitions, lesquels correspondent aux domaines dans lesquels les services de la CDEV sont recherchés.

Les compétences uniques, les réseaux et l'expérience de la CDEV sont essentiels et sont mis à contribution dans de multiples situations critiques où le gouvernement a besoin d'une expertise financière spécialisée.

L'acquisition et la supervision du réseau pipelinier de Trans Mountain et la mise en œuvre du Fonds de croissance du Canada (FCC) sont des exemples de façons dont le gouvernement exploite efficacement les capacités uniques de la CDEV.

## 3.0 Orientation stratégique de la CDEV

### 3.1 Principales activités et contexte d'exploitation de la CDEV

La CDEV utilise ses capacités financières et commerciales pour soutenir la croissance économique et l'efficacité budgétaire et ainsi appuyer les priorités du gouvernement du Canada.

#### 3.1.1 Rendement de la CDEV en 2024

Le tableau ci-dessous présente notre rendement réel en 2024 comparativement aux objectifs énoncés dans le [plan d'entreprise de 2024 à 2028](#) :

Objectifs de 2024	Résultats de 2024
Superviser et surveiller CTM et lui fournir un soutien stratégique, notamment en préparant CTM en vue d'un dessaisissement au moment approprié et en l'aidant à obtenir les ressources financières nécessaires pour achever le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (PARTM) et le mettre en service.	<ul style="list-style-type: none"><li>— Poursuivi les travaux préparatoires liés au bilan, au refinancement, à la structuration de la PEA, à l'analyse de l'exécution et à la monétisation.</li><li>— Élaboré le plan de succession pour le conseil d'administration.</li></ul>
Soutenir la CFUEC dans la gestion de son portefeuille de prêts.	<ul style="list-style-type: none"><li>— Fourni un soutien fonctionnel continu et une expertise à la CFUEC, conformément au protocole d'entente.</li><li>— Fourni un soutien continu pour assurer la gouvernance.</li><li>— Remis le capital par le rachat d'actions privilégiées.</li><li>— Maintenu l'état de préparation de la vente des actions d'Air Canada.</li><li>— Soutenu le comité de recherche de la présidente et chef de la direction afin de lancer le processus de recherche.</li><li>— Soutenu l'intégration du nouveau président et chef de la direction de la CFUEC.</li><li>— Soutenu le nouveau président et chef de la direction en le conseillant sur la restructuration du portefeuille de prêts.</li></ul>
Gérer la participation dans Hibernia par l'intermédiaire de la SGCH, maintenir les actifs de manière à ce qu'ils soient prêts en vue de leur éventuel dessaisissement et en maximiser la valeur dans la mesure du possible.	<ul style="list-style-type: none"><li>— Fourni un soutien fonctionnel et une expertise à la SGCH.</li><li>— Fourni un soutien pour la gouvernance, les ressources humaines et les politiques.</li></ul>
Gérer les responsabilités de la CDEV liées à la PBN et à la PABN.	<ul style="list-style-type: none"><li>— Pour plus de détails, se reporter aux mises à jour sur la PBN à la <a href="#">section 4.9</a> « Autres mandats ».</li></ul>

## Objectifs de 2024

## Résultats de 2024

Assurer la surveillance du FCC.

- Mis en place un protocole de communication avec GAFCC.
- Conclu une convention de gestion de placements et produit les documents correspondants.
- Dirigé le processus de recherche d'un président pour le conseil d'administration et d'un président pour le comité d'audit.
- Mené des consultations avec le ministère des Finances à propos des candidats au conseil d'administration du FCC.

Soutenir la mise en œuvre complète de la Corporation d'innovation du Canada (CIC) prévue d'ici 2026–2027.

- Interrompu les activités de la CIC, selon les besoins.
- Maintenu les fonctions comptables et opérationnelles pendant la période transitoire.

Gérer efficacement les activités de la CDEV.

- Fait progresser la nouvelle orientation stratégique de la CDEV.
- Intégré les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités quotidiennes de la CDEV.
- Amélioré l'efficacité du travail interne et externe au quotidien, notamment par une analyse coût/bénéfice rigoureuse des principales catégories de dépenses, l'optimisation des déplacements et le recours à des conseillers.
- Mis en œuvre un nouveau système de gestion des ressources humaines en ligne.
- Mené un sondage sur l'engagement des employés afin de cerner les possibilités de renforcer la culture et la cohésion de l'équipe (ce qui a permis à la CDEV d'obtenir la certification Great Place To Work).
- Amélioré l'infrastructure de sécurité et le processus de signalement et de surveillance des incidents informatiques, y compris le renforcement de notre technologie contre la cybercriminalité.
- Procédé à la transition de l'infrastructure informatique vers le nuage, ce qui réduit les coûts des serveurs et accroît l'efficacité du travail et la collaboration grâce à l'utilisation de SharePoint. La migration de la structure des serveurs de la CDEV vers le nuage est achevée.
- Effectué une analyse des plateformes technologiques.
- Simplifié les processus dans certains domaines opérationnels, tels que les technologies de l'information et les finances.
- Optimisé le calendrier des réunions du conseil d'administration en tirant parti, entre autres, des plateformes virtuelles.

Assisté le gouvernement dans d'autres mandats (examen des actifs, nouvelles filiales, etc.).

- Déterminé les intervenants clés et les parties potentielles et discuté avec eux conformément au plan de développement d'entreprise.
- Pour plus de détails sur les autres mandats actifs, se reporter à la [section 4.9 « Autres mandats »](#).

### 3.1.2 Grands axes de compétences de la CDEV

Par suite de cette évaluation du rendement, la CDEV a été régulièrement sollicitée pour soutenir un nombre croissant de mandats diversifiés au cours des dernières années. De par la nature du travail entrepris par la CDEV, son contexte d'exploitation est vaste et il touche tous les domaines dans lesquels le gouvernement peut avoir des intérêts commerciaux. Au fil du temps, la CDEV a développé un savoir-faire fondé sur l'expérience. Les compétences de la CDEV s'articulent autour des principaux axes suivants :

1. la gestion des actifs;
2. la monétisation des actifs;
3. les solutions de capitalisation et de financement;
4. les services de conseils financiers et d'examen stratégique;
5. la participation économique des Autochtones.

#### GESTION DES ACTIFS

La CDEV gère un « groupe de sociétés » composé d'actifs stratégiques pour le compte du gouvernement du Canada. En tant que société mère du groupe de sociétés, la CDEV offre une approche commerciale à la gestion et à la propriété de ces actifs. Comme indiqué ci-dessus, le groupe de sociétés de la CDEV compte actuellement sept filiales ayant chacune des mandats et des objectifs distincts.

En tant que propriétaire de ces actifs pour le compte du gouvernement du Canada, la CDEV assure une surveillance adéquate de leurs processus de gouvernance et de financement afin de garantir qu'ils remplissent leurs mandats respectifs, notamment en misant sur des résultats tangibles, comme l'augmentation de la valeur et de l'efficacité des intérêts économiques canadiens et la maximisation des dividendes et du rendement financier pour le Canada.

#### MONÉTISATION DES ACTIFS

Au nom du gouvernement du Canada, la CDEV acquiert et vend des actifs pour accélérer la croissance, maximiser la valeur et protéger l'intégrité de l'économie canadienne. La capacité de la CDEV à analyser les résultats optimaux, à tenir des négociations stratégiques et à exécuter des transferts de grande valeur garantit que les objectifs financiers et de politique seront atteints. Les décennies d'expérience de la CDEV en matière de conseils financiers, associées à sa capacité à accéder aux meilleurs conseillers à l'échelle mondiale, lui permettent de disposer d'une expertise fiable dans la négociation et l'exécution de ventes au profit de tous les Canadiens.

À ce jour, la CDEV a généré un bénéfice net de 9 milliards grâce à la vente d'actifs. Parmi les principales transactions

réalisées au cours des 15 dernières années, citons la vente des actions du Canada dans Chrysler et General Motors, la vente de Ridely Terminals Inc. qui nécessitait un transfert inédit d'une participation de 10 % aux Premières Nations locales, et l'examen de Dominion Coal Blocks Inc. en coopération avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

#### SOLUTIONS DE CAPITALISATION ET DE FINANCEMENT

La CDEV conseille et fournit des solutions créatives en matière de capital et de financement.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a menacé les entreprises canadiennes et l'économie dans son ensemble en mars 2020, le gouvernement du Canada a fait appel à la CDEV pour l'aider à concevoir et à mettre en œuvre un programme de prêts d'urgence pour les plus grandes entreprises du Canada. La CDEV a rapidement créé le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) et a formé une filiale dédiée, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), pour l'exécuter. Par l'intermédiaire de la CFUEC, la CDEV possède une vaste expérience de la négociation de facilités de prêt garanties et non garanties allant de 100 millions à plus de 2 milliards de dollars, contribuant ainsi à soutenir d'importantes entreprises canadiennes ayant des besoins de financement complexes. Depuis sa création, la CFUEC a fourni plus de 7 milliards de dollars de liquidités aux grands employeurs canadiens. La CFUEC reste active dans la gestion de son portefeuille d'environ 2,8 milliards de dollars en prêts et en actions.

La CDEV a également travaillé avec le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique et le ministère des Finances pour structurer la transaction de financement avec Télésat. Comme conséquence de ce travail, le gouvernement du Canada a annoncé un accord financier avec Télésat le 13 septembre 2024 qui permettra à l'entreprise d'achever et exploiter *Télésat Lightspeed*, l'un des réseaux satellites les plus innovants au monde. Grâce à un investissement de 2,14 milliards de dollars du gouvernement fédéral, Télésat Lightspeed constituera le plus vaste programme de technologie spatiale jamais connu au Canada, étendra les réseaux Internet et 5G dans des communautés d'un océan à l'autre et donnera accès à une connectivité haute vitesse à large bande abordable grâce à son réseau de satellites en orbite terrestre basse. Dans le cadre de l'accord, la CDEV a créé une nouvelle filiale qui fournit un prêt à Télésat LEO Inc. pour financer la construction du projet, et elle détient et gère l'emprunt et les bons de souscription afin de garantir que les contribuables canadiens bénéficient de cet investissement.

## SERVICES DE CONSEILS FINANCIERS ET D'EXAMEN STRATÉGIQUE

L'étendue de l'expertise de la CDEV en matière de conseils financiers permet d'offrir une vision et des conseils stratégiques d'entreprise permettant d'aider le gouvernement du Canada à atteindre ses objectifs en matière de politiques.

La CDEV conseille sur les questions cruciales, notamment les interventions financières, les négociations de financement commercial, l'examen des actifs et les questions de gouvernance.

Plus précisément, la CDEV fournit une expertise et un leadership tout au long des phases de diligence raisonnable, d'analyse financière, d'évaluation des options, de négociation et de documentation afin de définir les risques et d'optimiser les avantages pour le Canada.

Chacune des interventions auxquelles la CDEV prend part exige une combinaison de rapidité, d'expertise et d'exécution pour obtenir des résultats optimaux tout en s'assurant ce que les objectifs en matière de politiques publiques restent au premier plan.

## PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Lors de la monétisation de Ridley Terminals Inc. en 2019, la CDEV a négocié le transfert d'une participation de 10 % aux Premières Nations locales, une première en son genre. La CDEV a participé activement à l'examen des questions liées à la participation économique des Autochtones (PEA) et à l'accès à du capital dans plusieurs situations décisives. La mise en œuvre du premier Programme de garantie de prêts pour les Autochtones du gouvernement fédéral et la PEA à la Corporation Trans Mountain sont des exemples de transactions complexes et cruciales sur lesquelles la CDEV travaille actuellement.

## 3.2 Orientation stratégique future de la CDEV

Grâce à ces axes de compétences, et sous la direction de son conseil d'administration et du ministère des Finances, la CDEV a été invitée à envisager une révision plus vaste de son orientation stratégique. Ces mesures viennent s'ajouter à une récente profonde transformation de la culture organisationnelle, à l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe de direction et à des investissements essentiels et depuis longtemps attendus dans les talents, la technologie et les processus afin d'optimiser la valeur potentielle de la CDEV pour le gouvernement à l'avenir.

### 3.2.1 Objectifs stratégiques et déclaration de stratégie

La CDEV a déterminé qu'une future orientation stratégique devrait être fondée sur les objectifs stratégiques généraux suivants : a) s'appuyer sur ses axes de compétences, b) tirer parti de son expertise commerciale, et c) générer des résultats optimaux pour le Canada en soutenant la croissance économique et en favorisant l'efficacité budgétaire.

Ce faisant, la CDEV entend être reconnue comme le centre d'excellence du gouvernement en matière de conseils financiers, offrant une optique commerciale et ayant les capacités nécessaires pour contribuer à la croissance du Canada, tout en tirant parti de ses axes de compétences.

### 3.2.2 Principes stratégiques

La mise en œuvre de l'orientation stratégique de la CDEV visera l'atteinte des objectifs et des résultats définis qui soutiennent les principes stratégiques suivants, lesquels sous-tendent le modèle opérationnel global et l'optique de la CDEV et s'étendront à toutes ses activités. Au cours de la période de planification, la CDEV définira des objectifs et des résultats mieux ciblés pour chacun de ces principes stratégiques, ainsi que des offres de services nouvelles et améliorées qui tireront parti de ses axes de compétences. Tout au long de ce processus, la CDEV veillera à ce que ses objectifs et ses résultats s'harmonisent avec les objectifs stratégiques généraux et la déclaration de stratégie.

- **Exécuter des missions à valeur maximale :** Créer un bassin de missions pour la CDEV afin de s'assurer que ses compétences et son expertise uniques sont déployées de façon à obtenir des résultats optimaux pour le Canada.
- **Assurer une efficacité et une viabilité financières :** Élaborer et mettre en œuvre des processus supplémentaires pour mieux rentabiliser les dépenses, y compris une analyse soutenue des coûts/bénéfices et de l'optimisation des ressources pour assurer la viabilité financière à long terme de la CDEV.
- **Créer de la valeur en assurant une gouvernance :** Optimiser la gouvernance au sein du groupe de sociétés de la CDEV.
- **Établir une solide culture organisationnelle :** Continuer à développer une culture d'entreprise fondée sur les rendements élevés et une optique commerciale qui permet de préserver les connaissances spécialisées et de les mettre à profit au sein du gouvernement du Canada.

## EXÉCUTER DES MISSIONS À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE

La CDEV peut être une source centralisée d'expertise commerciale pour le gouvernement, conformément aux priorités de la politique du Canada. La CDEV fera en sorte de disposer d'une réserve stable de missions à plus forte valeur ajoutée en se démarquant dans ses principaux secteurs d'activité.

En 2025–2029, les objectifs et les résultats seront axés sur ce qui suit :

- Tirer parti de la vaste expérience de la CDEV dans les transactions commerciales pour veiller à ce que les projets futurs soient déployés de la manière la plus efficace possible pour le Canada.
- Faire preuve de rigueur commerciale lors de la fourniture de conseils, de la négociation et de l'exécution de transactions financières pour le compte du Canada.
- Veiller à ce que la CDEV dispose des ressources nécessaires, lorsqu'elle exécute des missions et des mandats, afin d'acquérir des connaissances en interne, réduire la dépendance envers des conseillers externes et réaliser des gains d'efficacité budgétaire et opérationnelle globale.

## ASSURER UNE EFFICACITÉ ET UNE VIABILITÉ FINANCIÈRES

La CDEV se penchera sur l'élaboration de modèles de viabilité financière, en veillant à ce que les coûts soient correctement recouverts et à ce que le capital soit retourné au Canada.

En 2025–2029, les objectifs et les résultats seront axés sur ce qui suit :

- Continuer d'examiner des moyens de diversifier les flux de rentrées et d'assurer la viabilité financière indépendante à long terme de la CDEV au profit du Canada.
- Évaluer et démontrer l'optimisation des ressources dans l'exécution de ses mandats.
- Comprendre et répartir avec précision les coûts engagés pour réaliser ses différentes transactions et missions.

## CRÉER DE LA VALEUR EN ASSURANT UNE SOLIDE GOUVERNANCE

L'expertise de la CDEV dans les pratiques de gouvernance éprouvées lui permet d'assurer une surveillance à valeur ajoutée de ses filiales et de faciliter la reddition de comptes envers le gouvernement tout en maintenant une relation sans lien de dépendance.



En 2025–2029, les objectifs et les résultats seront axés sur ce qui suit :

- En tant que société mère, examiner des méthodes employées pour superviser le groupe de sociétés étendu de la CDEV qui tire parti de ses compétences et de sa capacité pour que le gouvernement du Canada puisse réaliser des gains d'efficacité.

## ÉTABLIR UNE SOLIDE CULTURE ORGANISATIONNELLE

La CDEV continuera de miser sur la rétention des talents les plus compétents afin de préserver et d'utiliser leur savoir au profit du Canada. Au cours de l'année écoulée, la CDEV a radicalement amélioré ses processus de communication, tant en interne qu'en externe, afin d'affermir sa réputation auprès des parties prenantes et de renforcer la cohésion de l'équipe. Elle a notamment créé un compte LinkedIn, tenu des dîners-causeries et défini une approche de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein de la CDEV. Comme résultat tangible de ces efforts, la CDEV a obtenu la certification *Great Place To Work* en août 2024.

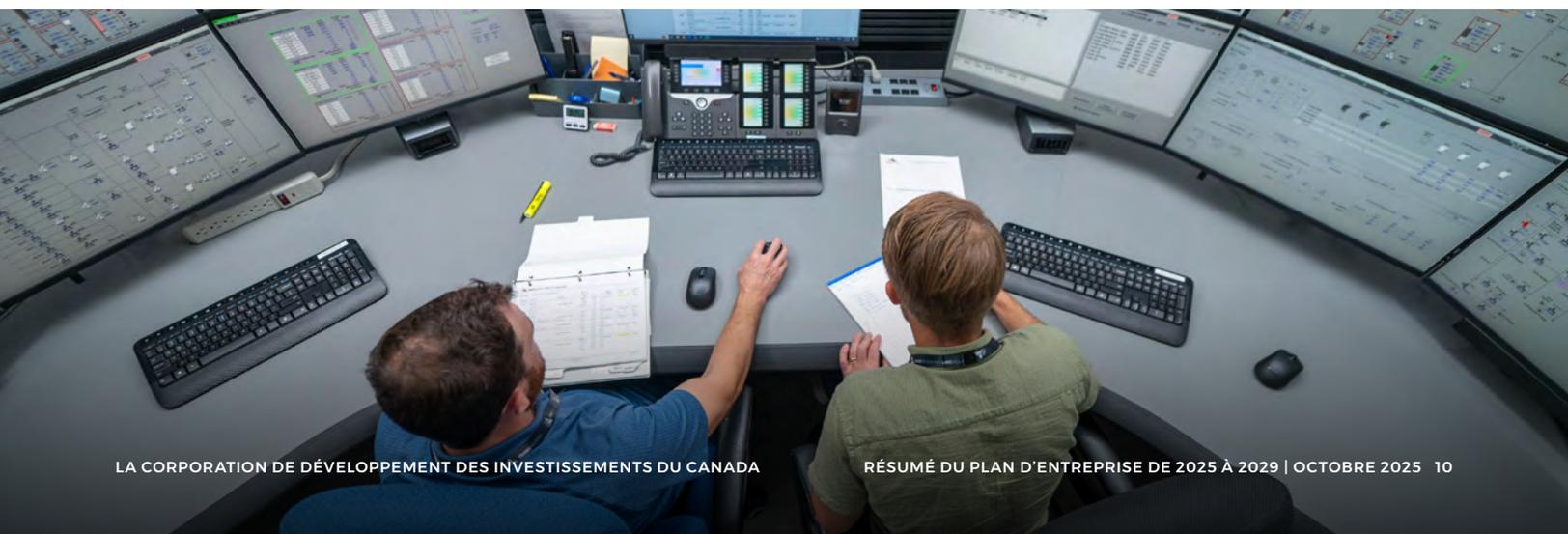
En 2025–2029, les objectifs et les résultats seront axés sur ce qui suit :

- Faire évoluer sa culture interne et sa proposition de valeur globale pour les employés afin de constituer une équipe offrant un rendement élevé, de perfectionner leurs compétences, de favoriser un esprit commercial et de les maintenir en poste.
- Réexaminer sa mission, sa vision et ses valeurs et les harmoniser avec son orientation stratégique.
- Tirer parti des détachements dans les secteurs privé et public pour rapprocher les deux points de vue.

### 3.2.3 Offres potentielles nouvelles et améliorées

En plus de définir des objectifs visant à faire progresser chacun des axes de compétences couvrant toutes les activités de la CDEV, cette dernière envisage également de cibler des occasions de préparer des offres nouvelles et améliorées tirant parti de chaque axe de compétences, en accord avec le ministère des Finances, comme résumé ci-dessous.

Axes de compétences	Objectifs et résultats pour 2025–2029
<b>Gestion des actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Créer et réserver la capacité de fournir un soutien au gouvernement lors de l'acquisition de nouveaux actifs ou intérêts commerciaux.</li> <li>— Examiner continuellement ses filiales pour trouver des possibilités d'accroissement de la valeur et optimiser la supervision et la gouvernance des opérations.</li> <li>— Envisager d'autres façons dont la CDEV peut agir en tant que centre d'excellence en développant, planifiant et lançant de nouvelles sociétés et en s'assurant qu'un processus de gouvernance approprié a été mis en œuvre.</li> </ul>
<b>Monétisation des actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Créer une capacité et la réserver pour les activités de monétisation du gouvernement.</li> <li>— Entreprendre des travaux préparatoires pour démontrer comment la CDEV peut jouer un rôle central dans les activités de monétisation du gouvernement, en coordination avec le ministère des Finances.</li> </ul>
<b>Solutions de capitalisation et de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Poursuivre la mise en place du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et assurer la gestion du prêt accordé à Télésat LEO Inc., ainsi que le portefeuille d'actifs du Crédit d'urgence pour les grands employeurs, conformément aux attentes de la ministre des Finances.</li> <li>— Examiner comment la CDEV peut appuyer de futures priorités similaires du gouvernement du Canada qui tirent parti de son expertise et de ses processus dans ce domaine.</li> </ul>
<b>Services de conseils financiers et d'examen stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Créer une capacité et la réserver en vue de fournir les services commerciaux et consultatifs nécessaires, et de contribuer à la prise de décision, lorsque le ministère des Finances en fait la demande.</li> <li>— Entreprendre les travaux préparatoires à l'examen de l'accroissement de la valeur et de l'optimisation de la valeur commerciale des actifs du gouvernement. Examiner comment la CDEV peut améliorer l'efficacité de ce processus d'examen.</li> </ul>
<b>Participation économique des Autochtones</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Poursuivre la mise en place du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.</li> <li>— Examiner comment la CDEV peut tirer parti de son expérience dans la structuration de la PEA et jouer un rôle plus important dans des initiatives comparables d'accès à du capital, en accord avec le ministère des Finances.</li> </ul>



## 4.0 Principales activités, résultats prévus et cibles pour le groupe de sociétés de la CDEV

### 4.1 Canada Eldor Inc.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

CEI, par l'entremise de Cameco, gestionnaire et détenteur de la licence d'exploitation du site minier Beaverlodge, continue de gérer les biens pour lesquels elle a reçu une licence. CEI a pour objectif de transférer les biens restants au programme de contrôle institutionnel (« CI ») du gouvernement de la Saskatchewan d'ici à 2025.

#### RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

CEI continuera de payer à Cameco les coûts associés aux activités de remise en état de la mine, les frais réglementaires et les coûts relatifs au régime d'avantages sociaux des employés à la retraite. Les coûts de la remise en état des sites devraient être réglés en 2024 et, à ce titre, les coûts projetés pour 2025 sont de 0 et 2,2 millions de dollars pour l'ensemble de la période du plan allant de 2025 à 2029, dont la somme d'environ 2 millions de dollars doit être réglée en 2024. Le reste du montant est lié aux obligations au titre des prestations de retraite et non à la remise en état. CEI devrait disposer en moyenne de 8 millions de dollars d'actifs pour payer ces coûts prévus durant la période entière du plan. Pour le moment, nous ne prévoyons pas d'autres coûts importants au-delà de 2024.

### 4.2 Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le mandat initial de la CFUEC consistait à offrir du financement aux grandes entreprises canadiennes qui sont dans l'impossibilité d'obtenir du financement additionnel sur

les marchés des capitaux en raison du contexte caractérisé par la hausse du risque de crédit. Conformément aux directives de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêts depuis juillet 2022 et se concentre désormais sur la gestion de son portefeuille de prêts existants (voir l'[annexe B](#)). Le portefeuille de la CFUEC se compose de quatre emprunteurs, tous des compagnies aériennes canadiennes. Il convient de noter que, compte tenu des dispositions de l'International Financial Reporting Standards Foundation (IFRS), les résultats financiers de la CFUEC et ceux de la CDEV n'ont pas été consolidés et, par conséquent, les tableaux de résultats financiers ci-joints ne tiennent pas compte des résultats de la CFUEC.

#### RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

Les projections financières de la CFUEC sont présentées à l'[annexe B](#) et ne sont pas consolidées dans les tableaux financiers de la CDEV. Ces projections sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle le portefeuille existant durera jusqu'en 2028, année au cours de laquelle le dernier prêt pour remboursement de bons de voyage d'une compagnie aérienne viendra à échéance, et elles reflètent le calendrier de remboursement prévu par les contrats de prêt. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs. Trois de ces emprunteurs ont remboursé la totalité de leur prêt. Le portefeuille de prêts de la CFUEC se présente comme suit.

#### PORTEFEUILLE DE PRÊTS DU CFUEC

En millions de dollars

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
Solde d'ouverture - Prêts	2 385	2 365	2 385	1 869	1 888	1 471	1 471	
Perts sur prêts			(530)					
Taux d'intérêt reel et autres ajustements			25	25	(85)			
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 385</b>	<b>2 365</b>	<b>1 881</b>	<b>1 894</b>	<b>1 803</b>	<b>1 471</b>	<b>1 471</b>	

## 4.3 Fonds de croissance du Canada

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Depuis l'établissement du FCC et la sélection d'Investissements PSP à titre de gestionnaire (par l'entremise de GAFCC), des progrès importants ont été réalisés et le gestionnaire, GAFCC, s'est activé en tenant plus de 1 100 réunions avec des acteurs du marché et en faisant huit annonces d'investissement depuis octobre 2023. GAFCC continue à travailler avec son bassin d'investissements potentiels pour faire évoluer et mûrir sa stratégie de placement et peaufiner son expertise interne dans tous les secteurs prioritaires. À part cela, GAFCC s'affaire à poursuivre le déploiement de sa stratégie de contrats carbone, conformément à l'annonce du gouvernement selon laquelle le FCC sera la principale entité fédérale émettrice de contrats de couverture des fluctuations du prix du carbone, en fonction des priorités, notamment en consacrant jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à l'émission de toutes sortes de contrats de couverture des fluctuations et d'accords d'enlèvement.

### RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

Les projections financières du FCC sont présentées à l'[annexe C](#) et ne sont pas consolidées dans les tableaux financiers de la CDEV. Le FCC devrait prendre un certain nombre d'engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes, qui pourront se traduire par des déploiements de capital immédiats ou plus tard, selon les modalités négociées.

Comme indiqué à la section Aperçu du présent plan d'entreprise, la CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec Investissements PSP et sa filiale GAFCC, de sorte que GAFCC offre une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC. Il est important de noter que la convention de gestion de placements exige que le FCC rembourse GAFCC pour tous les coûts occasionnés lors de la prestation de tels services et que ces coûts ainsi que le capital requis pour financer les placements eux-mêmes, sont censés être payés à même les fonds de 15 milliards de dollars du FCC et non à même les fonds ou les actifs d'Investissements PSP.

Se reporter au plan d'entreprise du FCC pour obtenir plus de détails sur les hypothèses, le contexte d'exploitation et les projections du gestionnaire de placements.

La CDEV continuera de fournir le soutien et la surveillance nécessaires pour assurer le succès du FCC. Plus particulièrement, la CDEV veille au bon déroulement



du processus de gouvernance et travaille avec le ministère des Finances à la nomination de membres supplémentaires au conseil d'administration du FCC.

## 4.4 La Société de Gestion Canada Hibernia

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La SGCH a pour objectif principal de gérer de manière commerciale sa participation de 8,5 % et de 5,67 % dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia, respectivement, s'assurant ainsi que l'actif demeure prêt à la vente si jamais l'État canadien décidait de s'en dessaisir.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la SGCH sont financés par les flux de trésorerie générés en interne par ses activités et la SGCH ne reçoit pas de fonds publics. Le plan d'emprunt de la SGCH ne comprend que ses obligations locatives. La SGCH ne détient aucun contrat de location dépassant le seuil nécessitant une approbation ministérielle; par conséquent, dans le présent plan, la SGCH ne demande pas une telle approbation.

La principale source de revenus de la SGCH est l'ensemble des produits tirés des ventes de pétrole brut provenant de sa quote-part de la production de pétrole d'Hibernia. Les flux de trésorerie varient surtout en fonction des volumes de production du projet Hibernia, du prix du pétrole brut et des dépenses d'investissement. La SGCH maintient un fonds d'exploitation nécessaire pour remplir son mandat sans financement supplémentaire de la part du gouvernement, et l'excédent des flux de trésorerie par rapport aux besoins de l'entreprise est retourné à l'actionnaire (la CDEV) sous forme de dividendes.

## RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

Hibernia continue d'être un investissement fructueux pour le gouvernement du Canada. D'ici la clôture de l'exercice 2024, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,64 milliards de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 367 millions de dollars et un montant de 789 millions de dollars en impôt fédéral.

## PRÉVISIONS DE DIVIDENDES DE LA SGCH POUR 2025-2029

Dividendes	Chiffres réels	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dividendes annuels (en millions \$)		68	70	71	88	94	95
Dividendes cumulatifs (en milliards \$)	2,58	2,64	2,71	2,78	2,87	2,97	3,06

Source: [Plan d'entreprise de 2024 à 2028](#)

Crédits (entièrement remboursés en 2002) : 431 millions de dollars

La SGCH indique que les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient augmenter de 17 % pour atteindre 237 millions de dollars en 2024, contre 202 millions de dollars en 2023, en raison d'une augmentation de 18 % des volumes de vente, du fait qu'il n'y a eu aucun changement important dans le prix du pétrole réalisé en dollars canadiens. Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient atteindre 237 millions de dollars en 2025, soit le même montant qu'en 2024, puisque l'augmentation des volumes de vente (+8 %) est contrebalancée par la baisse du prix du pétrole réalisé (-7 %). Pour la période 2026-2029, les produits tirés des ventes de pétrole brut varient entre 225 millions et 311 millions de dollars, selon les fluctuations dans les volumes de vente et la stabilité du prix du pétrole utilisé dans les prévisions.

En tant qu'actionnaire, la CDEV continue de veiller à ce que la SGCH soit prête en vue d'un éventuel dessaisissement.

Se reporter à l'[annexe D](#) pour obtenir plus de détails sur le plan d'entreprise de la SGCH.

## 4.5 Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada

Le budget de 2024 a annoncé l'engagement du gouvernement à accorder cinq milliards de dollars au Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) et a mandaté la CDEV pour créer une nouvelle filiale chargée d'administrer le PGPA. Ressources naturelles Canada aidera à déterminer l'admissibilité des candidats en vertu de l'article 35 pendant les deux premières années et fournira aux groupes autochtones admissibles des fonds pour l'analyse des investissements et la diligence raisonnable.

La CDEV a participé activement à l'avancement de la conception du PGPA et à la mise sur pied de la Corporation

de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (CGPAC) qui mettra en œuvre le programme avec le soutien du personnel de base de la CDEV. Les principaux progrès réalisés sont les suivants :

- **Recrutement** : Le recrutement du président, du directeur général et des membres du conseil d'administration a commencé et le mandat a été confié à une société de recrutement dirigée par des Autochtones. Ce processus sera exécuté en collaboration avec le cabinet de la vice-première ministre, qui sera consultée concernant les nominations.
- **Création d'une filiale** : La CDEV a participé activement à la mise sur pied de la filiale et a fait appel à des services de conseils dans plusieurs domaines, notamment la gestion de projet, les politiques, les procédures, les modalités, le point de vue des Autochtones et la gestion de l'information/technologie de l'information.
- **Communications** : La CDEV a fait appel à une société de communication dirigée par des Autochtones pour façonner l'image de marque, créer un site Web et soutenir les communications.
- **Collaboration avec des organismes provinciaux** : La CDEV utilise activement les programmes provinciaux offrant des garanties de prêts afin de tirer parti de leur expérience et de mieux comprendre les possibilités de combiner les aides fédérales et provinciales.
- **Collaboration rapide et diligence raisonnable** : Conformément aux directives du premier ministre en août 2024, la CDEV a collaboré rapidement avec des candidats potentiels et a fait progresser la diligence raisonnable dans un nombre limité de projets.
- **Modalités** : La CDEV élabore les modalités du programme et cherche à harmoniser ses propres modalités commerciales avec celles des programmes provinciaux offrant des garanties de prêts afin de permettre la mise en commun des programmes provinciaux.

L'objectif de la CDEV est de lancer cette nouvelle filiale à l'automne 2024, avec l'hypothèse que les premières garanties de prêt seront émises en 2025.

Lors de la mise en commun de la garantie avec les celles offertes par des programmes provinciaux, la CGPAC ne prendra en compte (pour déterminer la valeur nominale et l'incidence fiscale de la provision pour pertes sur prêts sur les garanties émises) que les montants non garantis par une combinaison de partenaires provinciaux. À titre d'exemple :

- La CGPAC émet une garantie de prêt pour un montant de 1,3 milliard de dollars.
- La CGPAC négocie des garanties provinciales conjointes de 500 millions de dollars, qui sont accordées en même temps que la CGPAC émet la garantie de 1,3 milliard de dollars.
- La CGPAC considère que le montant de la garantie n'est que de 800 millions de dollars (c'est-à-dire le montant non garanti par des partenaires) de son enveloppe de 5 milliards de dollars.
- Bien que la CGPAC émette une garantie de 1,3 milliard de dollars, la combinaison avec les programmes provinciaux réduit l'exposition de ces prêts sous la limite de garantie de 1 milliard de dollars de valeur nominale unique du PGPA.

## 4.6 Corporation d'innovation du Canada

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Comme indiqué dans la section « Aperçu », la CIC a été constituée par la CDEV en février 2023 et a été soutenue par une équipe provisoire de la CIC chargée de renforcer les capacités et les processus internes de la Corporation notamment :

- élaborer des versions provisoires des politiques et directives du conseil d'administration;
- préparer des demandes de propositions pour l'acquisition d'importantes technologies de l'information requises pour gérer ses activités;
- travailler en étroite collaboration avec le Conseil national de recherches Canada sur le transfert de près de 500 employés;
- diriger le processus de transfert des capacités professionnelles et organisationnelles à la CIC;
- diriger les efforts de recrutement du nouveau président et chef de la direction;
- élaborer des options de programmes dans le cadre d'un financement supplémentaire de 200 millions de dollars par année;

- discuter avec des chefs de file de l'écosystème de l'innovation pour comprendre comment mieux contribuer aux efforts en cours.

En décembre 2023, le gouvernement du Canada a annoncé que la mise sur pied intégrale de cette nouvelle entité aurait lieu au plus tard en 2026–2027. En conséquence, les activités de la CIC ont été suspendues et l'équipe a depuis été démantelée. La CDEV attend que de nouvelles directives soient émises concernant la reprise des activités de la filiale.

### RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

En juin 2024, le ministre d'ISDE a annoncé que Technologies du développement durable Canada (TDDC) serait intégré à la CIC, une fois que le Conseil national de recherches Canada aura achevé ses travaux visant à renforcer la gouvernance et les activités de TDDC. L'annonce de juin 2024 ne mentionnait pas de date précise pour la transition de TDDC, mais elle indiquait que cette transition pourrait avoir lieu dès 2026–2027.

## 4.7 Corporation Trans Mountain et Financière TMP

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Financière TMP est la propriétaire et l'entité de financement de CTM.

Veillez vous reporter à l'[annexe B](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur CTM et son plan quinquennal. CTM possède la société en commandite Trans Mountain Pipeline Limited (l'exploitant du pipeline Trans Mountain), Trans Mountain Pipeline ULC (l'entité réglementée et le commandité du pipeline), Trans Mountain Canada Inc. (l'employeur et l'entité de service) et Trans Mountain Puget Inc. (qui possède la section américaine du réseau), comme l'illustre l'organigramme qui figure à l'[annexe A-1](#).

CTM a franchi une étape importante en achevant le projet d'agrandissement au printemps 2024 et a entamé une nouvelle phase de son cycle d'activité, maintenant que le réseau pipelinier agrandi a été mis en service et fonctionne efficacement.

La CDEV collabore étroitement avec le gouvernement et CTM pour stimuler la création de valeur de l'actif, ce qui pourrait comprendre l'évaluation des possibilités de croissance à plus petite échelle en 2025; évaluer continuellement les options stratégiques pour CTM, y compris les examens de la structure du capital; et mener à bien les prochaines étapes de la PEA dans CTM, notamment en offrant des conseils juridiques et financiers au gouvernement.

## RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

Le refinancement de la dette reste crucial compte tenu du coût relativement élevé de la dette consortiale qui s'élève à 19 milliards de dollars. Il a été décidé de transférer toutes les dettes liées à CTM dans le bilan du gouvernement du Canada. Des détails sur cette décision sont présentés à la section suivante intitulée « Refinancement de CTM ».

En ce qui concerne la participation économique des Autochtones (PEA) dans CTM, la CDEV a l'intention de soumettre un plan modifié en 2025 afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la mise en œuvre d'une telle transaction.

### **Refinancement de CTM**

CTM a contracté une dette consortiale auprès d'un tiers d'un montant de 19 milliards de dollars, portant intérêt à un taux d'environ 5,75 % avec des charges d'intérêts annuelles entièrement prélevées de 1,1 milliard de dollars. Maintenant que CTM est en service et que le risque a été largement écarté, il convient d'envisager des options de refinancement pour réduire le coût global de sa dette et d'épargner environ deux millions de dollars par jour en intérêts, ce qui permettra de réduire son endettement plus rapidement et d'améliorer l'investissement du gouvernement dans toute monétisation future. Le premier ministre et la ministre des Finances ont décidé de refinancer la dette de CTM en optant pour ce qui suit :

La totalité de la dette associée à CTM est financée par le Compte du Canada d'EDC. Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») augmentera le montant de l'emprunt contracté auprès d'EDC et utilisera ces fonds pour acquérir une participation plus importante dans CTM et prêter des fonds supplémentaires à CTM. CTM utilisera les fonds pour rembourser intégralement la dette consortiale et tous les intérêts courus. Il est prévu que la totalité du solde du prêt conclu entre EDC et Financière TMP entraînera des intérêts au coût exact ou approximatif du capital du gouvernement du Canada au moment de l'opération. Financière TMP peut facturer à CTM des intérêts supplémentaires, comme elle le fait pour le prêt intragroupe actuel. Cette option maximise le désendettement de CTM et la souplesse nécessaire à une éventuelle monétisation et, dans l'ensemble, devrait maximiser le rendement du capital investi pour le Canada. Cette option de refinancement devrait se faire aussi rapidement que possible et pourrait avoir lieu en décembre 2024, si la CDEV reçoit l'approbation du Conseil du Trésor en ce qui a trait au présent plan d'entreprise.

CTM aura convenu d'une politique de dividendes avec Financière TMP et la CDEV pour s'assurer que la quasi-totalité des flux de trésorerie disponibles est versée sous forme de dividendes à Financière TMP pour que cette dernière puisse remplir ses obligations liées à la dette et, à son tour, verser les flux de trésorerie excédentaires au gouvernement. La CDEV et Financière TMP continueront d'examiner le budget annuel de CTM et participeront aux réunions mensuelles de la direction afin de s'assurer que les dépenses sont efficaces et appropriées et que tout est mis en œuvre pour maximiser les distributions de liquidités.

Voici les détails du scénario de refinancement :

- un pouvoir d'emprunt pour Financière TMP afin d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires du Compte du Canada d'EDC, dont 19 milliards pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale envers un tiers (qui s'élève actuellement à 18 milliards de dollars) et tous les intérêts courus impayés, en plus de fournir une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars (CTM prévoit n'avoir besoin que de la moitié de cette facilité; qui sera utilisée au niveau des actifs, et c'est pourquoi son plan mentionne un montant de 0,5 milliard au niveau des actifs);
- l'approbation de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires dans CTM à hauteur d'un montant égal au maximum de la valeur totale des emprunts de Financière TMP auprès du Compte du Canada d'EDC, en notant que la valeur réelle des capitaux propres acquis sera déterminée par la CDEV et CTM afin d'assurer une structure de financement appropriée et optimisée pour CTM;
- un pouvoir d'emprunt pour CTM afin d'obtenir du financement externe auprès de Financière TMP pour rembourser entièrement sa dette consortiale envers un tiers, ainsi que les intérêts courus. Le montant de ces emprunts sera égal à la valeur totale des prêts de Financière TMP accordés par le Compte du Canada d'EDC, moins les titres de participation de Financière TMP dans CTM.

### **Renseignements généraux à propos de CTM**

Le refinancement de CTM comprendra une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM. Ces fonds seront utilisés pour rembourser la dette consortiale de CTM.

La restructuration du capital nécessitera également une prolongation de la période de prêt, ainsi que des

modifications au prêt accordé par EDC à Financière TMP, y compris une réduction du taux d'intérêt.

Il est essentiel de structurer soigneusement toute modification aux ententes de financement de Financière TMP afin de s'assurer que Financière TMP ne s'expose pas à un risque d'insolvabilité ou d'inquiétude permanente dans le cas où le flux de dividendes de CTM (ou tout produit de monétisation éventuel) serait, à tout moment, insuffisant pour rembourser les intérêts et le principal des prêts de Financière TMP en l'absence de mesures de redressement appropriées.

En ce qui concerne la gouvernance, veuillez noter que Mark Maki, auparavant directeur des finances et de la stratégie à CTM, a été nommé président et directeur général de CTM en date du 1er septembre 2024, et l'ancienne présidente et directrice générale, Dawn Farrell, a été nommée présidente du conseil d'administration à la même date. Conformément à ses responsabilités, la CDEV a joué un rôle clé dans le soutien apporté à CTM lors de cette transition.

## 4.8 Prêteur à Télésat Lightspeed

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La CDEV a travaillé avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) et le ministère des Finances pour structurer une opération de financement de 2,14 milliards de dollars canadiens provenant du Compte du Canada qui permettra à Télésat de construire leur constellation de satellites en orbite terrestre basse. Cet investissement a été annoncé publiquement par le premier ministre du Canada le 13 septembre 2024.

Le rôle de la CDEV s'est élargi afin qu'elle puisse également avoir la responsabilité du financement du

projet de construction et de la gestion du prêt à terme sur 15 ans à l'emprunteur Télésat LEO, ainsi que de la détention et de la gestion des bons de souscription associés.

Dans ce contexte, la CDEV s'est concentrée sur la négociation des documents aux côtés d'ISDE et du ministère des Finances, ainsi que sur le travail préparatoire nécessaire pour financer le prêt à l'emprunteur Télésat LEO et assurer sa gestion.

### RÉSULTATS PRÉVUS ET CIBLES

Le 5 septembre 2024, la CDEV a créé la filiale 16342451 Canada Inc. pour financer, gérer et surveiller le prêt. Les administrateurs de la filiale sont exclusivement des membres de l'équipe de direction de la CDEV. La filiale n'aura pas d'autres employés et s'appuiera entièrement sur le personnel de la CDEV. Les délégations de pouvoir nécessaires sont en cours d'élaboration avec les ministres des Finances et d'ISDE ainsi qu'au sein de la filiale de la CDEV, ce qui permettra, entre autres, de transférer des fonds du Compte du Canada d'EDC et de la filiale de la CDEV à l'emprunteur Télésat LEO. Les décaissements de fonds s'échelonneront du quatrième trimestre de 2024 au premier trimestre de 2028. Les décaissements seront effectués après avoir déterminé que les conditions préalables à chaque avance (y compris les jalons du projet) stipulées dans les ententes de financement ont été satisfaites, ce qui comprend l'obtention des confirmations nécessaires d'un conseiller technique indépendant dont les services ont été préalablement retenus. Le prêt sera remboursé selon un calendrier de paiements d'amortissement s'échelonnant de 2029 jusqu'en 2039, soit la durée totale du prêt de 15 ans. Entre autres fonctions, la filiale dépendra de la CDEV pour s'assurer que le prêt est conforme aux modalités pendant toute sa durée et pour mettre en œuvre la méthode de calcul de la provision pour pertes sur prêts requise, qui sera établie selon la norme IFRS 9.

## 4.9 Autres mandats

### RENTRÉES DE LA PBN DES PROPRIÉTAIRES DU PROJET HIBERNIA

La CDEV est directement responsable de l'entente de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de l'entente de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») du projet de développement Hibernia, en vertu d'un protocole d'entente signé. La PBN permet au gouvernement de recevoir environ 10 % de tous les bénéfices de la production pétrolière du champ principal d'Hibernia (c'est-à-dire la PBN) ainsi que 10 % des redevances provenant des activités accessoires d'Hibernia (c'est-à-dire la PABN), comme le prolongement sud d'Hibernia.

Ces dispositions ont été prises en reconnaissance de l'aide financière fédérale substantielle accordée au projet Hibernia en 1990 qui a permis au projet d'aller de l'avant, étant donné que le niveau de risque était trop élevé pour que des entités commerciales puissent s'en charger. Au lieu d'opter pour un remboursement de capital fixe, les propriétaires ont accepté de partager les retombées économiques futures, et ont convenu que les montants des paiements allaient dépendre des prix du pétrole, de la rentabilité du projet et des contraintes de liquidité. Il est important de noter que ces accords sont distincts de la participation économique du Canada au projet Hibernia par l'intermédiaire de la SGCH.

La PABN a pris fin en 2023, après un contrat de 20 ans qui a débuté lors de l'atteinte d'une production de pétrole minimale en 2003. Le bénéfice net s'entend des produits précis, diminués de certaines charges d'exploitation et

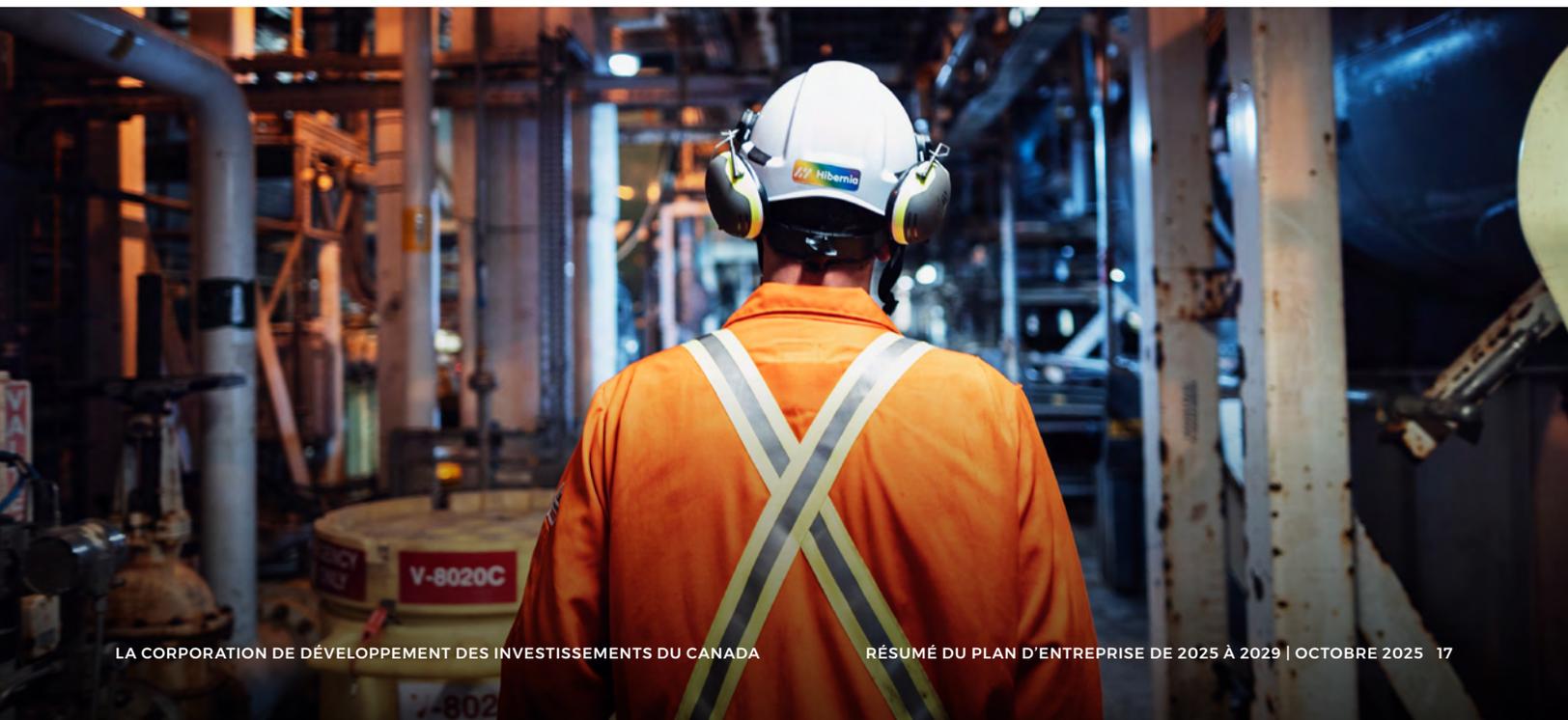
dépenses d'investissement en trésorerie engagées par les propriétaires, moins les paiements de redevances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de l'accord, la CDEV a retenu les services d'un cabinet d'experts-comptables pour auditer les déclarations liées à la PBN soumises par les propriétaires d'Hibernia. La CDEV conservera des fonds de la réserve au titre de la PBN au moment opportun afin de s'assurer qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour financer toute obligation ou tout remboursement lié aux coûts d'abandon en fin de vie du projet du champ d'Hibernia, qui est actuellement prévue pour 2047. La CDEV travaille également avec des conseillers juridiques et d'autres conseillers pour défendre ses intérêts au cours de l'actuelle procédure arbitrale ou toute procédure éventuelle.

### AUTRES MANDATS

D'autres mandats supplémentaires ont été confiés à la CDEV, notamment des travaux préliminaires visant à examiner les possibilités d'accroissement de la valeur et d'optimisation commerciale des actifs gouvernementaux.

En exécutant les différents mandats décrits ci-dessus, la CDEV renforce son rôle d'entité de prédilection du gouvernement fédéral pouvant mener des opérations financières et des opérations commerciales essentielles dans l'intérêt du Canada. La CDEV est prête à exécuter de nouveaux mandats, en ayant comme objectif immuable d'appliquer l'optique commerciale nécessaire pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de politiques.



## 5.0 Section financière

### 5.1 Aperçu financier pour l'exercice 2024

#### RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PROJECTIONS FINANCIÈRES DE LA CDEV

En excluant les résultats financiers de la CFUEC, du FCC ou de la CIC, la perte nette consolidée de la CDEV pour 2024 devrait se chiffrer à 413 millions de dollars, ce qui comprend principalement une perte de 316 millions de dollars pour Financière TMP et une perte de 157 millions de dollars pour CTM (les pertes de ces deux entités étant largement attribuables à des charges d'intérêts qui ne sont plus inscrites à l'actif et qui sont désormais comptabilisées dans l'état des résultats des deux entités). Les gains de la SGCH ont légèrement compensé les pertes globales en générant un bénéfice d'environ 82 millions de dollars.

Se reporter à l'[annexe A-2](#) pour consulter les projections financières pro forma (les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué) :

- [Tableau 1 – État consolidé de la situation financière](#)
- [Tableau 2 – État consolidé des flux de trésorerie](#)
- [Tableau 3 – État consolidé des variations des capitaux propres](#)
- [Tableau 4 – États consolidés du résultat global](#)
- Tableau 5 – Calendrier des activités

#### RÉSULTATS FINANCIERS ET PROJECTIONS FINANCIÈRES DE LA CFUEC ET DU FCC

Pour les besoins de la comptabilité, la direction de la CDEV a effectué une analyse de la CFUEC et du FCC afin de déterminer si les résultats financiers de la CFUEC ou du FCC devaient être consolidés conformément aux critères énoncés dans la norme IFRS 10. Elle a conclu que la CDEV n'exerce pas un contrôle suffisant sur la capacité de la CFUEC ou du FCC à influencer les rendements économiques de la CFUEC ou du FCC. Pour ces raisons, la CDEV n'a pas tenu compte des renseignements financiers de la CFUEC ou du FCC dans les projections financières consolidées de la CDEV figurant dans le présent plan. Les résultats de la CFUEC sont présentés à l'[annexe B](#) et ceux du FCC figurent à l'[annexe C](#).

La CFUEC gèrera son portefeuille d'actifs tout au long de la période visée par le plan au moyen de remboursements de prêts et de ventes d'actifs, et les fonds excédentaires seront versés au gouvernement.

Comme indiqué dans le plan d'entreprise du FCC, GAFCC estime que le FCC se sera engagé environ à hauteur totale de 2,6 milliards de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2024. Sur le plan du financement, on estime que le FCC aura reçu 4,4 milliards de dollars de produit net généré par l'émission d'actions privilégiées en 2023 et 2024, et utilisé le bénéfice net pour financer les transactions d'investissement du FCC, ainsi que pour payer les coûts du FCC.

#### GESTION DES DIVIDENDES ET DU FLUX DE TRÉSORERIE EXCÉDENTAIRE

Après avoir reçu des dividendes de la SGCH et des rentrées de la PBN, la CDEV évalue ses futurs besoins en trésorerie. Conformément à sa pratique de gestion des dividendes et du flux de trésorerie excédentaire, la CDEV conserve les liquidités nécessaires pour s'assurer qu'elle peut continuer à exercer ses activités et à remplir tout mandat du gouvernement, et financer les éventualités potentielles. Le flux de trésorerie excédentaire est versé sous forme de dividende au gouvernement.

### 5.2 Rapports financiers trimestriels

La CDEV publie des états financiers trimestriels, lesquels sont affichés en français et en anglais sur son site Web ([www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre. La CFUEC et le FCC publient également leurs états financiers trimestriels et annuels dans les deux langues officielles sur leurs sites Web respectifs, [www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca) et [www.cgf-fcc.ca](http://www.cgf-fcc.ca).

### 5.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux faits saillants des projections de base actuelles. Avant d'examiner certains des résultats, il convient de considérer quelques hypothèses de haute importance, ainsi que certaines questions laissées en suspens.

### 5.3.1 Questions laissées en suspens

Les projections pour Télésat et le PGPA n'ont pas encore été produites en raison de l'incertitude entourant le calendrier et l'ampleur des éléments financiers. On présume que la filiale Télésat respectera les dispositions des normes IFRS et que ses états financiers seront consolidés avec ceux du groupe de sociétés de la CDEV. Cependant, le processus de détermination du traitement comptable du PGPA n'a pas encore été entrepris, car il manque certains renseignements récents concernant son fonctionnement.

La prise de décision relative à la méthode de comptabilisation pour les deux entités est en cours et elle reposera sur les faits et circonstances détaillés des opérations, y compris la source et les modalités d'emprunt et de prêt, le porteur de risque, le décideur final et le contrôle. Ces travaux seront achevés avant la fin de l'année 2024.

### 5.3.2 Hypothèses

- Compte tenu des questions en suspens mentionnées plus haut, certaines hypothèses ont dû être formulées et des projections financières établies en fonction des renseignements disponibles.
- En ce qui concerne CTM, un refinancement permettra d'apporter des changements à l'organisation, notamment une structure de capital habituelle comprenant un financement gouvernemental, une réduction du coût global du capital et le remplacement de la facilité bancaire EP4 par des prêts gouvernementaux d'un montant de 18,5 milliards de dollars. Les produits tirés des prêts gouvernementaux seront fournis par Financière TMP à CTM sous forme de nouveaux capitaux propres d'un montant de 15 milliards de dollars et d'un prêt de 3,5 milliards de dollars à des conditions comparables à celles des prêts existants de Financière TMP.
- Le plan d'entreprise de 2025 ne présume aucune vente de CTM et ne tient pas compte de la participation des Autochones, car les détails de la transaction inconnus à ce jour rendent impossible la modélisation des répercussions comptables.
- Le flux de trésorerie de chaque entité est ramené à un niveau qui offre une marge de sécurité et garantit que l'organisation (en particulier la CDEV) peut continuer à remplir ses futurs mandats ou couvrir toute dépense imprévue éventuelle.

### 5.3.3 Faits saillants et discussion

#### FAITS SAILLANTS DES PROJECTIONS FINANCIÈRES

En millions de dollars (31 décembre)

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Produits :</b>								
Produits tirés du transport de CTM	667,0	2 135,9	1 915,4	2 886,6	2 997,2	3 158,7	3 329,0	3 435,3
Produits locatifs de CTM	71,3	61,8	60,2	55,9	56,4	56,0	55,9	55,5
Produits nets tirés du pétrole brut de la SGCH	154,5	172,9	181,5	177,6	169,0	217,4	233,5	225,7
<b>Consolidé (après éliminations)*</b>	<b>892,9 \$</b>	<b>2 370,5 \$</b>	<b>2 157,0 \$</b>	<b>3 120,1 \$</b>	<b>3 222,7 \$</b>	<b>3 432,1 \$</b>	<b>3 618,3 \$</b>	<b>3 716,4 \$</b>
<i>Exclut les « Autres produits »</i>			141,6 %	44,6 %	3,3 %	6,5 %	5,4 %	2,7 %
<b>Bénéfice net/(perte nette)</b>								
Bénéfice net de la SGCH	73,3	80,2	81,5	72,4	66,1	91,6	98,3	95,4
Bénéfice net de CTM (perte nette)	(772,2)	(61,8)	(102,1)	559,0	670,9	765,8	864,4	930,8
Financière TMP	(374,5)	(547,7)	(261,6)	(770,8)	(718,9)	(809,8)	(1 138,4)	(1 072,0)
Bénéfice net de la CDEV (perte nette)	(310,3)	(497,3)	(185,9)	(756,3)	(659,5)	(727,3)	(1 049,4)	(986,1)
<b>Consolidé (écritures après élimination)*</b>	<b>(896,0 \$)</b>	<b>(1 260,7 \$)</b>	<b>(359,2 \$)</b>	<b>(696,9 \$)</b>	<b>(600,8 \$)</b>	<b>(664,1 \$)</b>	<b>(984,7 \$)</b>	<b>(922,1 \$)</b>
<i>*Il convient de noter que les montants consolidés ne correspondent pas à la somme de chacune des entités en raison de l'élimination de certaines transactions intragroupes dans les livres comptables.</i>								
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>								
SGCH	110,4	84,8	78,4	78,7	78,2	78,8	78,1	78,4
CTM	109,5	239,9	333,0	181,9	239,4	200,6	164,3	213,1
Financière TMP	2,6	2,1	(329,7)	201,2	200,8	267,3	(107,4)	(198,2)
CDEV	94,3	76,3	53,3	72,0	81,0	77,1	74,3	70,7
Autres	4,5	2,8	2,6	0,6	0,6	2,6	2,5	2,5
<b>Consolidé (sauf restrictions, CIC et CEI)</b>	<b>321,3 \$</b>	<b>406,1 \$</b>	<b>137,6 \$</b>	<b>534,5 \$</b>	<b>600,0 \$</b>	<b>626,4 \$</b>	<b>211,8 \$</b>	<b>166,5 \$</b>

Dans les prévisions pour 2024, les produits consolidés devraient augmenter de plus de 140 % par rapport à 2023 (passant de 892 millions de dollars à 2,37 milliards de dollars, à l'exclusion de la catégorie « Autres »). L'augmentation rapide des produits résulte de la mise en service de CTM en mai 2024. Nous continuerons d'observer une augmentation des produits de CTM jusqu'en 2025 (45 % de plus qu'en 2024) avant que le taux de croissance ne se normalise à compter de 2026 (selon un taux de croissance moyen après 2025 d'environ 5 %).

Malgré les fortes augmentations des produits, le groupe de sociétés de la CDEV restera en position de perte

nette en raison des importantes charges d'intérêts qui passent maintenant par le compte de résultat (incidence sur la trésorerie) ainsi que de l'amortissement du pipeline (élément hors trésorerie). CTM devrait atteindre un niveau de rentabilité en 2025 grâce au transfert de la dette de cette entité juridique vers sa société mère (Financière TMP) qui assumera les charges d'intérêts. Du point de vue de la trésorerie, le groupe de sociétés de la CDEV devrait rester dans une situation de trésorerie globalement saine pendant toute la période couverte par le plan. Seule, la CDEV ne sera pas rentable avant 2029 en raison de l'accumulation de capitaux propres négatifs provenant des pertes nettes de Financière TMP.

## 5.4 Budget d'investissement

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions \$

	2023 Réel	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
CTM – Coûts de construction	8 446,0 \$	1 877,0 \$	1 900,0 \$					
CTM – Fonds pour éventualités		786,0	1 000,0					
CTM – Immobilisations d'entretien	123,0	103,0	103,0	159,0	144,5	91,7	61,5	62,8
CTM/TMP – Intérêts incorporés (IFRS)	767,0	786,0	400,0					
CTM – Construction (clôture du projet après 2024)				526,0				
TéléSAT				0,5	0,2			
CDEV				0,5				
PGPA				5,0	0,3	0,3	0,3	0,3
SGCH	22,8	32,0	32,0	26,8	23,6	31,6	35,8	29,8
FCC (non consolidé – à titre indicatif seulement)	1 290,0	2 900,0	2 600,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 200,0	200,0
<b>Total (groupe de la CDEV)</b>	<b>10 649 \$</b>	<b>6 484 \$</b>	<b>6 335 \$</b>	<b>3 618 \$</b>	<b>3 069 \$</b>	<b>3 024 \$</b>	<b>2 298 \$</b>	<b>293 \$</b>

La CFUEC, Financière TMP et CEI n'exercent pas d'activités hautement capitalistiques et ne requièrent aucune dépense d'investissement pour du matériel ou pour d'autres acquisitions au cours de l'exercice 2024.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement de CTM pour 2025, 526 millions de dollars sont prévus pour la période qui suivra les travaux d'agrandissement du pipeline. Des 159 millions de dollars restants, environ 47 millions de dollars seront affectés à la prise de mesures d'atténuation des dangers naturels et la préservation de l'intégrité du réseau pipelinier, environ 16 millions de dollars aux activités d'abandon du pipeline (recouvrés ultérieurement par le fonds de remise en état des pipelines); environ 42 millions de dollars à la résolution de problèmes de non-conformité et d'intégrité des installations qui concernent principalement les réservoirs; environ 22 millions de dollars à l'amélioration de la fiabilité du réseau; 19 millions de dollars à la

technologie (applications et matériel informatique) et à la communication; 5 millions de dollars à la sécurité (physique et cybersécurité); et enfin 9 millions de dollars à la sécurité, aux interventions d'urgence et aux projets liés à l'environnement.

La mise en œuvre du PGPA étant prévue pour bientôt, nous devons investir dans des espaces de bureaux supplémentaires pour accueillir le personnel de cette nouvelle filiale. Le montant du bail n'est pas connu à l'heure actuelle, car aucune démarche n'a été entreprise à ce jour pour louer l'espace, mais on estime qu'un bail de cinq ans coûtera probablement de 2 à 5 millions de dollars pour la période. La limite supérieure de cette fourchette a été incluse dans le tableau ci-dessus afin d'adopter une approche conservatrice et en raison de l'incertitude entourant les besoins du programme, toutefois, notre intention est d'assurer une rentabilité en tout temps.

La SGCH autofinance ses dépenses d'investissement, mais sa capacité à influencer les engagements d'investissement qu'elle doit prendre est limitée, sa participation dans le projet pétrolier Hibernia étant de 8,5 %. Les projets sont entrepris sur la base du rendement commercial, comme décidé par les propriétaires aux participations majoritaires. Des contrats de location feront partie des dépenses d'investissement. Le locataire est la SEDH, qui n'est pas une filiale en propriété exclusive de la CDEV ou de la SGCH. Par conséquent, nous ne demandons pas l'autorisation de conclure ces contrats de location. Étant donné que la SGCH n'a pas le droit d'utiliser l'équipement loué, elle n'est pas tenue de demander à la ministre des Finances l'autorisation d'emprunter.

Le FCC prévoit des engagements de 2,9 milliards de dollars auprès d'entités émettrices en 2025, 2026 et 2027, et de 2,2 milliards de dollars en 2028. Le FCC propose également d'engager 2 milliards de dollars supplémentaires en 2029, provenant des revenus anticipés selon un ensemble d'hypothèses (voir la section 5.3 du plan d'entreprise 2025-2029 du FCC, [annexe C](#)). La CDEV demande

une autorisation par l'intermédiaire du présent budget d'investissement pour obtenir un montant pouvant atteindre 15 milliards de dollars, afin d'assurer une cohérence avec les sources de financement déterminées à l'égard du FCC. Les résultats financiers du FCC ne sont pas consolidés dans les états financiers de la CDEV, bien que les engagements prévus du FCC (jusqu'à 15 milliards de dollars) soient présentés dans le plan d'entreprise de la CDEV ci-après.

Le 1<sup>er</sup> mai 2024, le réseau étendu de Trans Mountain a été mis en service et, à ce titre, CTM n'inscrit plus les intérêts à l'actif et a commencé à amortir l'actif. Ces deux éléments entraîneront une perte nette dans l'état des résultats consolidé pendant plusieurs années.

## 5.5 Budget de fonctionnement

Les [annexes B, C, D](#) et [E](#) présentent les budgets de fonctionnement de CTM, de la SGCH, de la CFUEC et du FCC, respectivement.



# Attestation du chef des finances

---

En ma qualité de chef des finances de la CDEV, responsable devant le conseil d'administration de la CDEV par l'intermédiaire de la présidente et chef de la direction, j'ai examiné le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
  - a. On présume que les hypothèses relatives à la structure de capital des actifs de CTM se sont concrétisées en 2024 et, à ce titre, elles sont reflétées dans les prévisions de 2024 et prises en compte dans la portion restante de la période couverte par le plan.
  - b. Certains détails sont encore inconnus concernant les modalités et le remboursement du refinancement de CTM, notamment les taux, le calendrier des versements et d'autres conditions. Ces renseignements pourraient avoir une incidence importante sur les finances.
  - c. La Régie n'a pas pris de décision définitive au sujet des droits liés à CTM, par conséquent, nous avons supposé que le taux actuel des droits serait maintenu et que la Régie rendrait une décision favorable. Si tel n'était pas le cas, la capacité de CTM à fournir les flux de trésorerie attendus pourrait être compromise ou l'actif pourrait perdre de la valeur.
  - d. La capacité de CTM à rembourser les emprunts pourrait subir d'importantes fluctuations en raison des changements potentiels mentionnés ci-dessus et aussi (dans une moindre mesure) en raison des volumes de débit du réseau non liés par un contrat.
  - e. Les hypothèses financières formulées dans les projections de la CFUEC sont hautement spéculatives en ce qui a trait à la taille du portefeuille de prêts, au calendrier et au montant des remboursements de prêts, ainsi qu'aux pertes financières liées à ces prêts.
  - f. Dans l'ensemble, le groupe de sociétés de la CDEV attend que le gouvernement rende des décisions qui auront une incidence importante et inconnue sur le plan. Ces décisions n'ayant pas encore été prises au moment de rédiger le présent document, il est impossible d'évaluer leurs répercussions potentielles sur le plan d'entreprise, y compris les conséquences de l'absence d'une prise de décisions en temps opportun, lesquelles pourraient provoquer l'échec des projets futurs ou réduire l'efficacité des dépenses. Les décisions portent principalement sur les mandats liés à la PEA, à la structure de capital de CTM, à la CIC et au PGPA.
2. Puisque les risques importants ont une incidence sur les exigences financières, leur sensibilité à d'éventuelles modifications dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été divulguées, avec les observations suivantes :
  - a. Des risques importants subsistent en ce qui concerne le moment opportun de l'émission, le nombre et le prix des obligations de CTM si une émission de telles obligations devait avoir lieu.

- b. Des incertitudes et des risques importants subsistent en ce qui a trait à la taille et au rendement financier des prêts de la CFUEC dans le cadre du plan de la CFUEC.
  - c. Les projections financières ci-jointes indiquent que CTM génère des flux de trésorerie suffisants pour combler les besoins financiers pendant la durée prévue du plan d'entreprise.
  - d. Selon les projections financières de la CFUEC, les actions privilégiées émises par la CFUEC au gouvernement ne seront pas entièrement rachetées au cours de la période couverte par le plan, et elles pourraient ne pas être rachetées en totalité en raison des pertes sur prêts potentielles subies par la CFUEC.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et les options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, sous réserve des observations suivantes : ce plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses qui sont sujettes à risque, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes, notamment à propos des futures sources de financement du gouvernement :
- a. Toute monétisation éventuelle des actifs de CTM aura également une incidence sur la valeur de l'investissement de CTM.
  - b. On suppose que le financement des prêts et des opérations de la CFUEC est conforme à l'accord de financement conclu entre la CFUEC et le gouvernement.
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités appropriées en matière de gestion financière sont en place (ou sont en voie de l'être, comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la société d'État mère et de ses filiales en propriété exclusive.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.



**Carlos Gallardo**  
*Chef des finances*  
Corporation de développement des  
investissements du Canada

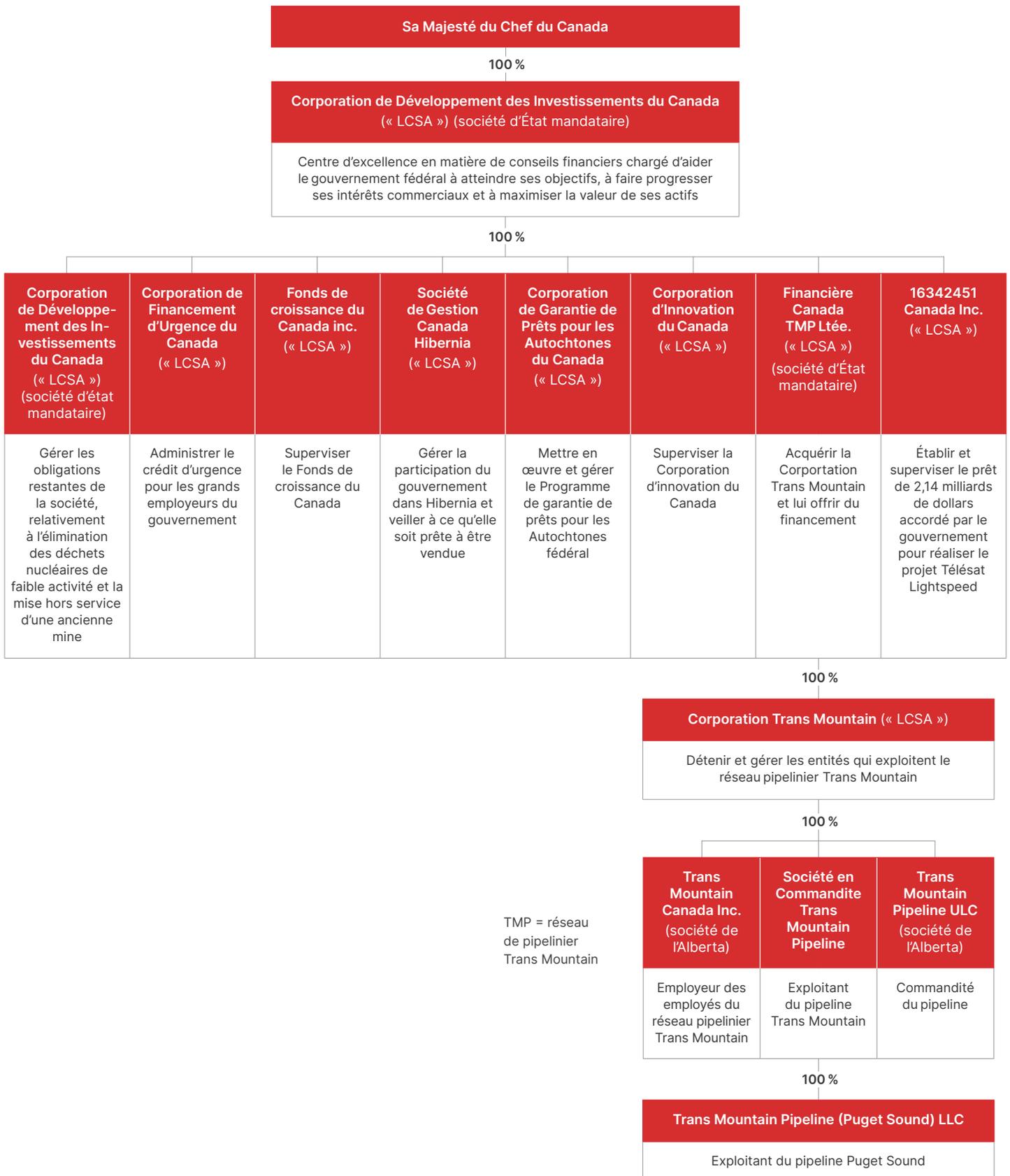
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Gallardo', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.

*Le 25 octobre 2024*

# Annexe A



# Annexe A-1: Organigramme : Conseil d'administration et direction



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### JENNIFER REYNOLDS, MBA\*<sup>3)</sup>

Administratrice principale du conseil d'administration de la CDEV  
Chef de la direction  
Women Corporate Directors Foundation  
Toronto (Ontario)

### ALICIA DAMLEY, CFA, CPA, CA<sup>1)2)</sup>

Administratrice  
Université de Toronto  
Manhattan Graphics Center  
Chef de l'information et gestionnaire de portefeuille,  
Aarya Capital  
New York (New York)

### SEAN STRICKLAND, BA<sup>1)2)3)</sup>

Administrateur  
Directeur exécutif  
Syndicats des métiers de la construction du Canada  
Waterloo (Ontario)

### DWIGHT BALL<sup>3)</sup>

Administrateur  
Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador)

### SANDRA ROSCH, MBA<sup>1)2)</sup>

Director  
Executive Vice President  
Labrador Iron Ore Royalty Corporation  
Toronto, Ontario

### ELIZABETH WADEMAN, CFA, IAS.A

Administratrice  
Présidente et chef de la direction de la CDEV  
Toronto (Ontario)

\* À noter que Stephen Swaffield n'est plus membre du conseil d'administration de la CDEV en date du 1er octobre 2024. Le conseil d'administration a nommé Jennifer Reynolds comme administratrice principale intérimaire.

1) le comité d'audit présidé par A. Damley

2) le comité de mise en candidature et de gouvernance présidé par S. Rosch

3) le comité des ressources humaines présidé par J. Reynolds.

Administrateur/Administratrice	Date initiale de nomination	Échéance du mandat
Jennifer Reynolds	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Le 30 juin 2026
Sandra Rosch	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Le 30 juin 2026
Sean Strickland	Le 16 décembre 2022	Le 15 décembre 2026
Dwight Ball	Le 14 février 2023	Le 13 février 2027
Alicia Damley	Le 15 décembre 2023	Le 15 décembre 2027

## COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA CDEV, DE SES FILIALES ET DE SES COMITÉS

Membres	CDEV				SGCH			CHHC Oil Ltd.	CFUEC		Financière TMP	Canada Eldor	FCC	CIC
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de mise en candidature et de gouvernance	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration
Sandra Rosch	✓	✓		Présidente						Présidente	✓			
Jennifer Reynolds	Admin.		Présidente		✓	✓	Présidente		✓					
Alicia Damley	✓	Présidente		✓	✓	Présidente								
Sean Strickland	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
Dwight Ball	✓		✓		Président	✓	✓							
Elizabeth Wademan	✓										✓	✓	✓	✓
Jim McArdle									✓					
Nathalie Bernier									✓	Président				
Barry Pollock									✓	✓				
Carlos Gallardo											✓	✓		
Al Hamdani									✓		✓	✓		
Anita Tonn					✓			✓						

Trans Mountain Corporation						
Membres	Conseil d'administration	Comité d'audit et des finances	Comité de l'environnement, de la santé, de la surveillance et des relations avec les Autochtones	Comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance	Comité de surveillance du projet d'investissement	
Dawn Farrell	Présidente	✓		✓		✓
Harold Calla	✓	✓				
Brian Ferguson	✓	Président		✓		✓
Carol Anne Hilton	✓					✓
Patricia Koval	✓	✓			Présidente	
Mark Maki	✓					
Stanley Marshall	✓					Président
Chris Forbes (sous-ministre des Finances, siège d'office)	✓	✓				
Sandra Stash	✓			Présidente		✓
Elizabeth Wademan	✓				Présidente	

## CONFORMÉMENT AUX CHARTES DES COMITÉS DU CONSEIL, IL IMPORTE DE NOTER CE QUI SUIT :

### **Énoncé de mission – comité d’audit de la CDEV**

Le comité d’audit du conseil d’administration (le « comité d’audit ») de la société a pour objet d’appuyer le conseil d’administration dans son rôle de surveillance relatif à l’intégrité des états financiers de la société, au respect par la société de toutes les dispositions législatives et réglementaires, aux compétences, à l’indépendance et au rendement des auditeurs externes de la société, aux contrôles internes de la société et aux normes d’intégrité et de déontologie de la société, et d’accomplir les autres tâches prévues dans la présente charte, ainsi que celles autrement déléguées au comité d’audit par le conseil d’administration.

### **Énoncé de mission – comité de mise en candidature et de gouvernance de la CDEV**

Le comité de mise en candidature et de gouvernance (le « comité ») du conseil d’administration de la société a pour objet d’appuyer le conseil d’administration a) en lui recommandant une politique, des lignes directrices et des procédures en matière de gouvernance, en lui présentant des recommandations qui favoriseront son efficacité; b) en formulant des recommandations sur la composition et la structure des comités du conseil d’administration et des conseils d’administration des filiales de la société; et c) en accomplissant les autres tâches prévues dans la présente charte, ainsi que celles autrement déléguées au comité par le conseil d’administration. Le comité vient en aide aux conseils d’administration des filiales de la société sur des questions semblables à la demande de ces derniers.

### **Énoncé de mission – comité des ressources humaines de la CDEV**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d’administration de la société a pour objet d’aider le conseil d’administration a) en veillant au respect du code (des codes) de déontologie de la société et des lignes directrices et règles connexes; b) en donnant des conseils sur la succession du président du conseil, des administrateurs, du président et chef de la direction et de la haute direction; c) en donnant des conseils sur la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la société, et d) en accomplissant les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles autrement déléguées au comité par le conseil d’administration. Le comité vient en aide aux conseils d’administration des filiales de la société sur des questions semblables à la demande de ces derniers.

### **Réunions**

Les membres du conseil d’administration de la CDEV et de la SGCH, ainsi que les membres des divers comités du conseil se réunissent à quatre occasions principales pendant l’année. La CDEV tient également trois réunions du conseil pour approuver les états financiers trimestriels. S’il y a lieu, d’autres réunions peuvent avoir lieu sur une base ponctuelle. Le taux de présence aux réunions est très élevé, et les quelques cas d’absences sont dus à d’autres engagements. Le conseil de CTM se réunit séparément et se compose de quatre comités : comité d’audit, comité de l’environnement et de la santé et sécurité, comité des ressources humaines et comité de surveillance du projet d’agrandissement. Les administrateurs de CTM sont nommés pour un mandat d’un an, mais il n’existe pas de limite quant au renouvellement de leur mandat. Le conseil d’administration de la CFUEC tient des réunions en complément des réunions tenues par la CDEV et tient également des réunions exceptionnelles pour discuter des enjeux qui touchent son portefeuille.

### **Gestion des risques**

Chacun des conseils d’administration de la CDEV et de ses filiales est responsable de la gestion de ses risques d’entreprise. Sur une base annuelle et au besoin en raison d’une modification des risques, la direction rend compte à chacun des conseils d’administration des risques de chaque société et de toute mesure d’atténuation prise pour réduire l’incidence desdits risques. Le conseil d’administration de la CDEV reçoit des sommaires des rapports de risque pour chacune de ses filiales.

### **Composition des conseils d’administration des filiales**

Le conseil d’administration de la SGCH est exclusivement constitué d’administrateurs de la CDEV. Financière TMP et CEI sont exclusivement constituées de membres de la direction de la CDEV. Le président du conseil est nommé par les conseils d’administration respectifs. Les administrateurs de CTM sont nommés par le conseil d’administration de la CDEV. Bien qu’elle n’y soit pas tenue, la CDEV consultera le gouvernement sur la composition du conseil d’administration de CTM. La CDEV a le droit de nommer d’autres administrateurs et, habituellement, elle consulte le président du conseil de CTM. Le conseil d’administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants, de la vice-présidente exécutive et chef de la direction de la CDEV et du président et chef de la direction de la CFUEC. Le conseil du FCC est actuellement constitué du président du conseil de la CDEV et de la présidente et chef de la direction de la CDEV.

## ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA CDEV

---

### **ELIZABETH WADEMAN**

Présidente et chef de la direction

### **AL HAMDANI**

Vice-président exécutif et directeur général des affaires

### **TESS LOFSKY**

Avocate générale et secrétaire générale

### **THOMAS CHANZY**

Vice-président et chef communications et des affaires publiques

### **CARLOS GALLARDO**

Chef des finances

### **RUSS WENMAN**

Vice-président et chef des services de mise en œuvre et de conseil en financement

### **SÉBASTIEN LABELLE**

Vice-président



# Annexe A-2: États financiers consolidés pro forma de la CDEV

**TABLEAU 1 – ÉTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

En millions de dollars (31 décembre)

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Actifs</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321,3	405,2	137,5	534,5	600,0	626,4	211,8	166,5
Placements à court terme	63,8	31,6	105,9	105,9	105,9	105,9	105,9	105,9
Clients et autres débiteurs	173,9	197,6	259,4	265,4	260,7	274,1	288,3	297,1
Autres actifs courants	32,2	27,0	33,9	30,4	30,6	30,8	31,1	31,3
	591,3	661,4	536,8	936,2	997,2	1 037,2	637,1	600,8
<b>Actifs non courants</b>								
Immobilisations corporelles	33 801,3	35 616,9	35 593,5	35 415,4	34 681,3	33 891,9	33 072,7	32 249,3
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements détenus au titre d'obligations futures	132,5	162,7	169,4	179,1	187,0	193,3	201,9	210,8
Trésorerie soumise à restrictions	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5
Placements soumis à restrictions	105,4	131,5	131,8	158,9	186,5	214,8	243,8	273,4
Autres actifs	283,8	278,9	295,2	252,7	210,0	167,3	124,6	110,3
	34 338,4	36 205,5	36 205,5	36 021,5	35 280,3	34 482,8	33 658,4	32 859,3
	<b>34 929,7</b>	<b>36 866,9</b>	<b>36 742,3</b>	<b>36 957,7</b>	<b>36 277,5</b>	<b>35 520,0</b>	<b>34 295,5</b>	<b>33 460,1</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Fournisseurs et autres créditeurs	1 029,6	440,7	599,3	389,8	286,4	178,5	75,9	77,4
Partie à court terme des emprunts	-	18 521,9	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat à payer	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	92,1	6,7	112,2	113,0	115,7	118,5	121,2	124,1
	1 121,7	18 969,3	711,6	502,8	402,1	297,0	197,1	201,5
<b>Passifs non courants</b>								
Emprunts à payer à des sociétés liées	32 975,5	17 697,0	35 695,7	36 612,8	36 451,1	36 279,8	35 929,8	35 779,8
Intérêts à payer sur la dette à long terme	62,7	105,9	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat différé	695,0	675,0	642,3	821,4	1 039,8	1 289,1	1 570,5	1 873,5
Provision au titre des obligations de démantèlement	641,7	651,6	645,4	656,7	668,3	680,3	692,6	705,2
Provision au titre de la remise en état d'un site	1,5	-	-	-	-	-	-	-
Obligation au titre des prestations définies	58,3	58,3	58,3	58,2	58,2	58,1	58,1	58,1
Autres passifs non courants	122,3	152,4	164,2	187,2	210,9	235,1	260,0	286,2
	34 557,0	19 340,3	37 205,8	38 336,4	38 428,2	38 542,4	38 511,0	38 702,7
<b>Capitaux propres</b>								
Capital social	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus d'apport	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
Réserve au titre de la PBN	27,7	5,5	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3
Déficit accumulé	(1 411,0)	(2 098,4)	(1 838,2)	(2 545,1)	(3 216,9)	(3 984,0)	(5 077,8)	(6 109,8)
Cumul des autres éléments du résultat global	30,9	47,0	31,4	32,0	32,5	33,0	33,6	34,1
	(749,1)	(1 442,6)	(1 175,1)	(1 881,5)	(2 552,8)	(3 319,3)	(4 412,6)	(5 444,1)
	<b>34 929,7</b>	<b>36 866,9</b>	<b>36 742,3</b>	<b>36 957,7</b>	<b>36 277,5</b>	<b>35 520,0</b>	<b>34 295,5</b>	<b>33 460,1</b>

## TABLEAU 2 – TABLEAUX CONSOLIDÉS PRO FORMA DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de dollars (31 décembre)

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes</b>								
<b>Activités d'exploitation</b>	(896,0)	(1 260,7)	(359,2)	(696,9)	(600,8)	(664,1)	(984,7)	(922,1)
Bénéfice net (perte nette) Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Dépréciation du goodwill	1 015,9	-	-	-	-	-	-	-
Épuisement et amortissement	139,9	636,3	597,8	892,2	904,5	914,9	919,3	919,1
Perte à la décomptabilisation	2,4	-	-	-	-	-	-	-
Produit d'assurance	(36,5)	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'impôt sur le résultat	108,7	28,5	(22,7)	31,3	30,0	40,8	44,7	41,3
Produits d'intérêts	(42,0)	(11,4)	(11,5)	(10,8)	(10,4)	(10,7)	(11,0)	(10,9)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	207,0	-	417,4	1 353,7	1 853,7	1 334,5	-	(0,4)
Intérêts du financement			217,5	-	-	-	-	-
Intérêts inscrits à l'actif			(262,0)	-	-	-	-	-
Désactualisation des provisions	17,1	11,6	12,4	12,6	12,8	13,1	13,4	13,8
Variation nette des prestations définies	3,1	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Charges d'intérêts sur les contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat différé	-	(20,1)	-	179,0	218,3	249,2	281,3	302,9
Intérêts liés au compte du Trésor (abandon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts relatifs au démantèlement	-	-	-	-	(3,6)	(3,4)	(3,8)	(3,6)
Intérêts reçus	41,4	11,5	11,9	10,8	10,4	10,7	11,0	11,3
Provisions réglées	(5,0)	(1,0)	(1,7)	(2,0)	-	-	-	-
Impôt sur le résultat payé	(31,5)	(28,8)	(32,0)	(29,6)	(30,2)	(41,0)	(45,0)	(41,5)
	524,8	(639,3)	561,6	1 737,0	2 384,6	1 843,9	225,1	309,8
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(99,2)	(574,0)	(892,5)	(579,1)	(546,2)	(477,2)	58,3	40,2
	<b>425,6</b>	<b>(1 213,3)</b>	<b>(330,9)</b>	<b>1 157,9</b>	<b>1 838,4</b>	<b>1 366,6</b>	<b>283,4</b>	<b>350,0</b>
<b>Activités de financement</b>								
Produit du financement par une partie liée	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit du financement par des tiers	8 890,0	2 849,6	2 659,7	-	-	-	-	-
Remboursement de titres d'emprunt	-	-	-	-	(1 494,2)	(1 075,3)	(450,0)	(150,0)
Frais d'émission de titres d'emprunt	(12,8)	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	(190,0)	(71,0)	(68,0)	(10,0)	(71,0)	(103,0)	(109,0)	(110,0)
Retrèdes de la PBN	185,3	166,3	196,0	178,6	169,8	218,4	234,6	205,7
Dividendes liés à la PBN	-	(166,3)	(188,9)	(178,6)	(169,8)	(218,4)	(234,6)	(205,7)
Remboursement versé au titre de la PBN	-	-	(6,5)	-	-	-	-	-
Paiement au titre des obligations locatives	(37,6)	(4,2)	(4,4)	(4,5)	(4,5)	(4,5)	(4,5)	(4,5)
	<b>8 834,9</b>	<b>2 774,4</b>	<b>2 587,9</b>	<b>(14,5)</b>	<b>(1 569,7)</b>	<b>(1 182,8)</b>	<b>(563,5)</b>	<b>(264,5)</b>
<b>Activités d'investissement</b>								
Retrait du compte du Trésor	3,0	-	-	-	-	2,0	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 285,6)	(1 426,6)	(2 335,7)	(712,1)	(168,0)	(123,3)	(97,4)	(92,6)
Produit d'assurance	6,0	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de placements soumis à restrictions	(9,0)	(26,3)	(26,4)	(27,0)	(27,7)	(28,3)	(29,0)	(29,6)
Autres variations	38,1	(7,6)	(78,7)	(7,3)	(7,5)	(7,8)	(8,2)	(8,5)
	<b>(9 247,5)</b>	<b>(1 460,5)</b>	<b>(2 440,8)</b>	<b>(746,5)</b>	<b>(203,2)</b>	<b>(157,4)</b>	<b>(134,5)</b>	<b>(130,7)</b>
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	(1,6)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11,4	100,6	(183,8)	396,9	65,5	26,5	(414,7)	(45,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	309,9	305,5	321,3	137,6	534,5	600,0	626,4	211,8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>321,3</b>	<b>406,10</b>	<b>137,6</b>	<b>534,5</b>	<b>600,0</b>	<b>626,4</b>	<b>211,8</b>	<b>166,5</b>

### TABLEAU 3 – ÉTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions de dollars (31 décembre)

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Capital social</b>								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Surplus d'apport</b>								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
<b>Réserve au titre de la PBN</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	5,5	5,5	27,7	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3
Provision au titre de la PBN – provisions additionnelles	(5,0)	-	-	-	-	-	-	-
Rentrées de la PBN	201,2		207,1	195,2	185,5	238,7	256,4	247,9
Éliminer la SGCH	(16,0)		(17,6)	(16,6)	(15,8)	(20,3)	(21,8)	(21,1)
Rentrées de la PBN	185,3	168,9	189,5	178,6	169,8	218,4	234,6	226,8
Dividendes versés	(158,0)	(168,9)	(188,9)	(178,6)	(169,8)	(218,4)	(234,6)	(226,8)
Solde à la clôture de l'exercice	27,7	5,5	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3	28,3
<b>Déficit accumulé</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	(483,0)	(765,8)	(1 411,0)	(1 838,2)	(2 545,1)	(3 216,9)	(3 984,1)	(5 077,8)
Bénéfice net (perte nette)	(896,0)	(1 260,7)	(359,2)	(696,9)	(600,8)	(664,1)	(984,7)	(922,1)
Dividendes versés	(32,0)	(71,0)	(68,0)	(10,0)	(71,0)	(103,0)	(109,0)	(110,0)
Solde à la clôture de l'exercice	(1 411,0)	(2 097,6)	(1 838,2)	(2 545,1)	(3 216,9)	(3 984,1)	(5 077,8)	(6 109,9)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	49,7	48,4	30,9	31,4	32,0	32,5	33,0	33,6
Autres éléments du résultat global (perte)	(18,8)	(1,3)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Solde à la clôture de l'exercice	30,9	47,0	31,4	32,0	32,5	33,0	33,6	34,1
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(749,1)</b>	<b>(1 441,8)</b>	<b>(1 175,1)</b>	<b>(1 881,5)</b>	<b>(2 552,8)</b>	<b>(3 319,4)</b>	<b>(4 412,6)</b>	<b>(5 444,2)</b>

## TABLEAU 4 – ÉTATS PRO FORMA CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions de dollars (31 décembre)

	2023 Chiffres réels	2024 Plan	2024 Prévisions	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Produits</b>								
Produits tirés du transport	667,0	2 135,9	1 915,4	2 886,6	2 997,2	3 158,7	3 329,0	3 435,3
Produits nets tirés du pétrole brut	154,5	172,9	181,5	177,6	169,0	217,4	233,5	225,7
Revenus locatifs	71,3	61,8	60,2	55,9	56,4	56,0	55,9	55,5
Autres produits	48,9	4,8	4,6	4,8	5,2	4,9	4,7	5,3
	<b>941,7</b>	<b>2 375,3</b>	<b>2 161,6</b>	<b>3 124,9</b>	<b>3 227,9</b>	<b>3 437,0</b>	<b>3 623,1</b>	<b>3 721,7</b>
<b>Charges</b>								
Perte de valeur du goodwill	1 015,9	-	-	-	-	-	-	-
Épuisement et amortissement	139,9	636,3	597,8	892,2	904,5	914,9	919,3	919,1
Charges d'exploitation des pipelines	208,3	324,0	301,7	388,7	352,2	366,3	386,8	394,1
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut	23,0	28,7	29,1	29,4	30,2	29,4	30,7	31,9
Salaires et avantages du personnel	117,5	173,2	173,4	191,4	194,5	201,0	207,0	213,4
Honoraires professionnels	18,8	33,4	49,9	58,3	6,7	9,0	8,9	8,7
Perte à la décomptabilisation	2,4	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	15,3	129,5	61,1	172,9	130,3	122,8	126,0	129,4
	<b>1 541,2</b>	<b>1 325,2</b>	<b>1 212,9</b>	<b>1 733,0</b>	<b>1 618,4</b>	<b>1 643,4</b>	<b>1 678,7</b>	<b>1 696,6</b>
<b>Charges financières</b>								
Charge d'intérêts	212,7	2 310,8	1 339,4	1 885,5	1 968,1	2 173,8	2 609,1	2 609,1
Produits d'intérêts	(42,0)	(19,9)	(20,1)	(18,5)	(17,8)	(18,1)	(18,4)	(18,7)
Désactualisation	17,1	11,7	11,3	11,6	11,7	12,1	12,4	12,8
	<b>187,7</b>	<b>2 302,5</b>	<b>1 330,6</b>	<b>1 878,5</b>	<b>1 962,1</b>	<b>2 167,8</b>	<b>2 603,1</b>	<b>2 603,1</b>
<b>Bénéfice net (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>(787,2)</b>	<b>(1 252,3)</b>	<b>(381,9)</b>	<b>(486,6)</b>	<b>(352,6)</b>	<b>(374,2)</b>	<b>(658,8)</b>	<b>(578,0)</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>								
Exigible	33,6	28,5	30,2	31,3	30,0	40,8	44,7	41,3
Différé	75,1	(20,1)	(52,9)	179,0	218,3	249,2	281,3	302,9
	<b>108,7</b>	<b>8,4</b>	<b>(22,7)</b>	<b>210,3</b>	<b>248,3</b>	<b>290,0</b>	<b>326,0</b>	<b>344,2</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(896,0)</b>	<b>(1 260,7)</b>	<b>(359,2)</b>	<b>(696,9)</b>	<b>(600,8)</b>	<b>(664,1)</b>	<b>(984,7)</b>	<b>(922,1)</b>
<b>Autres éléments du résultat global (perte)</b>								
Écart de conversion	(6,4)	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	(12,4)	(1,3)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des autres éléments du résultat global	<b>(18,8)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(914,8)</b>	<b>(1 262,1)</b>	<b>(358,7)</b>	<b>(696,3)</b>	<b>(600,3)</b>	<b>(663,6)</b>	<b>(984,2)</b>	<b>(921,6)</b>

## Annexe A-3: Résultats prévus pour 2025 et par la suite

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible(s)	Résultats de 2024 (exercice précédent)
<b>Résultats à court terme (deux prochaines années)</b>			
La CDEV doit progresser dans son orientation stratégique et actualiser sa mission, sa vision et sa déclaration de valeurs.	Exécution par rapport aux axes de compétences et élargissement des offres en fonction de la demande.	Le plan d'entreprise 2025 a été approuvé et des directives ont été données pour aller de l'avant.	Le rendement est évalué en fonction de la contribution de la CDEV et de la valeur ajoutée des transactions.
Soutenir la CFUEC dans ses diverses activités, y compris l'administration et le suivi des prêts et le financement des prélèvements sur les prêts.	Administration de la CFUEC et gestion des remboursements de prêts. Perception des intérêts conformément aux contrats.	Surveillance du portefeuille de prêts, y compris des remboursements et de la perception des intérêts dans les délais prévus, et surveillance de l'exactitude des calculs de remboursement.	Les employés de la CDEV ont assumé des fonctions pour la CFUEC dans les délais prévus.  Le portefeuille de prêts fait l'objet d'un rapport trimestriel destiné au conseil d'administration, et de mises à jour de mi-trimestre. L'accent est désormais mis sur la gestion du portefeuille, le remboursement des prêts et les négociations.
La SGCH continuera de gérer ses activités avec succès.	La SGCH maximisera le rendement du capital investi grâce à sa participation et à ses contributions aux réunions de la direction de la SEDH, vendra du pétrole brut au prix du marché et financera les dépenses d'investissement.	Bénéfice net prévu de 60,5 millions de dollars pour 2025.	D'ici la clôture de l'exercice 2024, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,64 milliards de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 367 millions de dollars et un montant de 789 millions de dollars en impôt fédéral.
CTM exploitera le réseau pipelinier Trans Mountain de manière sécuritaire et efficiente.	Nous évaluerons le rendement en fonction des produits et des charges d'exploitation selon la performance financière prévue.	Cible de BAIIA pour 2025 de 2 214 millions de dollars.	BAIIA de 1 342 millions de dollars prévus pour 2024 (selon les PCGR des États-Unis).
CTM est préparée à une éventuelle monétisation commerciale, y compris le règlement des droits et la PEA.	Les besoins du ministère des Finances sont satisfaits, ce qui facilitera la prise de décisions. Création d'une filiale de la CDEV pour gérer les prêts aux bénéficiaires du programme de PEA.	À mettre à jour dans un plan modifié.	La CDEV a élaboré différents modèles de monétisation afin de contribuer à la prise de décisions, et a retenu les services d'un conseiller financier pour l'aider dans l'exécution du programme de PEA. La CDEV a demandé l'autorisation de créer une filiale pour gérer les prêts aux bénéficiaires du programme de PEA.
La dette de CTM a été refinancée.	L'option de refinancement de la dette décrite dans le plan d'entreprise de 2025-2029 a été mise en œuvre.	Refinancer la dette de CTM en 2024.	La CDEV a élaboré des options de refinancement de la dette.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible(s)	Résultats de 2024 (exercice précédent)
La direction de la CDEV participera aux discussions concernant les décisions stratégiques de CTM.	Participation des membres pertinents de la CDEV à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités de CTM, et maintien d'une collaboration étroite entre la haute direction de CTM et de la CDEV. Gestion des conseillers.	Participation à toutes les réunions du conseil d'administration et des discussions au moins une fois par mois avec la direction de CTM.	Le président du conseil et la chef de la direction de la CDEV ont assisté à toutes les réunions. La CDEV a participé aux réunions du comité de direction et du comité directeur et a collaboré avec des conseillers en assurance pour réaliser des analyses sur les coûts et le calendrier.
Lancement du PGPA.	Le programme a été lancé et est exécuté comme prévu.	Lancement du programme. L'annonce de la première garantie de prêt aux Autochtones est prévue pour la fin de l'année 2024.	La filiale a été constituée pour gérer la garantie de prêt et elle dispose du personnel nécessaire. Un chef de la direction a été embauché et les membres du conseil d'administration du PGPA ont été nommés. Les premières propositions font l'objet de contrôles diligents.
Le prêt octroyé à Télésat LEO est géré de manière efficace par l'intermédiaire de la nouvelle filiale de la CDEV.	Le prêt est géré de manière à ce que Télésat puisse achever et mettre en œuvre le projet Télésat Lightspeed.	Les délégations de pouvoir nécessaires sont approuvées. Les fonds ont été transférés du Compte du Canada d'EDC à la filiale de la CDEV, puis à l'emprunteur Télésat LEO.	Une nouvelle filiale a été constituée en septembre 2024.
Surveillance du FCC pour s'assurer que les investissements sont faits conformément à son mandat.	Veiller à ce que le FCC et son gestionnaire d'actifs GAFCC agissent selon l'entente de gestion d'actifs et l'énoncé des principes d'investissement. Nomination de membres supplémentaires au conseil du FCC pour renforcer la surveillance.	Suivi à faire. Nominations supplémentaires au conseil d'administration du FCC.	Le FCC a annoncé huit investissements à ce jour.
Transfert des biens de Beaverlodge au programme de CI.	Préparation de la prochaine phase de transferts de biens, qui devrait avoir lieu en 2025.	27 biens seront transférés d'ici à 2025.	Les coûts de remise en état du site seront réglés en 2024.
S'assurer que la CIC est prête à reprendre ses activités.	Intégration de Technologies du développement durable Canada (TDDC) à la CIC et relance des activités de la CIC.	Suivi à faire.	La CIC a été constituée en février 2023. En décembre 2023, le gouvernement du Canada a annoncé que la mise sur pied intégrale de cette nouvelle entité aurait lieu au plus tard en 2026-2027. En conséquence, les activités de la CIC ont été suspendues. En juin 2024, le ministre d'ISDE a annoncé que TDDC serait intégrée à la CIC, une fois que le Conseil national de recherches Canada aura achevé ses travaux visant à renforcer la gouvernance et les activités de TDDC.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible(s)	Résultats de 2024 (exercice précédent)
Autres projets et rôle de conseiller financier.	En tant qu'expert reconnu en matière de conseils financiers auprès du gouvernement, il fournit des analyses financières techniques et des conseils précieux.	Autres mandats et missions des projets.	Le rendement est évalué en fonction de l'incidence de la CDEV et de la valeur ajoutée des transactions.
<b>Résultats à moyen terme (horizon de 2 à 5 ans)</b>			
La CDEV gèrera les besoins en financement de CTM par l'entremise de la filiale Financière Canada TMP.	Financière TMP négociera les ententes de financement pour permettre à CTM de gérer les coûts de la dette et les changements imprévus au budget.	Exécuter selon les directives du gouvernement.	La CDEV a déterminé des options de financement en vue du refinancement de la dette.
Établir des relations constructives avec les Autochtones éventuellement touchés par le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.	Collaborer avec le gouvernement pour permettre aux Autochtones de détenir des participations ou de participer d'autres manières à CTM.	CTM devra se conformer aux demandes du gouvernement concernant la participation économique des Autochtones; CTM devra respecter les ententes d'intérêt commun conclues.	La CDEV a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de solutions possibles pour le cadre de la PEA, y compris l'embauche d'un conseiller financier et de conseillers juridiques pour analyser les structures potentielles et leur incidence sur la monétisation de CTM et leur incidence fiscale. La CDEV a également contribué aux premières discussions avec les groupes autochtones concernés.
CTM se prépare à un éventuel dessaisissement ou à d'autres formes de monétisation (selon les décisions stratégiques du gouvernement du Canada).	CTM continue d'afficher un excellent bilan en matière de sécurité et d'entretenir des relations fructueuses et constructives avec les communautés autochtones et est dessaisie à des conditions commerciales optimales qui tiennent compte des conditions du marché et des paramètres d'achèvement du projet.	Incidents de sécurité inférieurs à la moyenne du secteur. Les droits sont réglés à un taux approprié.	Les services de conseillers financiers et juridiques ont été retenus pour aider à gérer la monétisation. Aucun incident de sécurité important en 2024.
Les programmes que la CDEV a contribué à lancer en 2023 et 2024, comme le FCC et le PGPA, demeurent en voie d'atteindre leurs objectifs.	Les populations autochtones ont signé les ententes de participation économique qui leur sont proposées.	Suivi à faire.	La convention de gestion de placements conclue avec GAFCC demeure en vigueur et les besoins de fonctionnement de la CGPAC sont satisfaits.
Poursuite de la gestion de la PBN.	Achèvement des audits annuels en temps opportun.	Faire les audits dans les quatre années suivant le dépôt.	Le dépôt de l'audit progresse.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible(s)	Résultats de 2024 (exercice précédent)
<b>Résultats à long terme (horizon de plus de 5 ans)</b>			
La CDEV continue de remplir son mandat de se positionner en tant que centre d'excellence en matière de conseils financiers et commerciaux du gouvernement, dans l'intérêt de tous les Canadiens.	La CDEV apporte un point de vue précieux pour lequel il n'existe aucun équivalent et elle possède des compétences financières considérables sur les transactions commerciales les plus complexes et variées au pays, tout en continuant de proposer des pratiques commerciales rigoureuses en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs, ainsi que d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada.	Suivi à faire.	La CDEV a élaboré avec succès une nouvelle orientation stratégique et a établi des capacités internes pour conseiller le gouvernement d'une manière économique.

# Annexe A-8: Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques

## Rapport sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

### ENVIRONNEMENT

En tant que société d'État fédérale dont le mandat comprend la gestion d'actifs essentiels pour le gouvernement du Canada, la CDEV reconnaît que son approche concernant les changements climatiques a une incidence directe sur nos réussites, dans la mesure où nous soutenons le Canada dans sa transition vers une économie à faibles émissions en carbone tout en offrant la croissance et la prospérité à tous les Canadiens. En juillet 2023, la CDEV a publié son premier rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GGAFCC ») de la CDEV et son groupe de sociétés. La CDEV a publié le deuxième [rapport du GIFCC](#) en juillet 2024. Dans ce rapport, la CDEV expose sa stratégie, ses progrès et son ambition concernant les risques et occasions liés au climat, sur le plan de la Corporation et de ses filiales. Dans le cadre de ce travail, la CDEV a effectué une évaluation de l'importance relative des changements climatiques afin de recenser, d'évaluer et de prioriser les risques et les occasions liés au climat, et a commencé à élaborer une stratégie afin de déceler les occasions pour la société d'améliorer l'intégration des changements climatiques dans son modèle d'affaires.

La CDEV continuera de publier annuellement des rapports sur les risques liés aux changements climatiques en utilisant le cadre du GIFCC. Comme prévu, la CDEV effectuera une analyse qualitative des scénarios et s'efforcera d'améliorer l'intégration des changements climatiques au sein de son groupe de sociétés. La CDEV a également rejoint la communauté de pratique des Services pour un gouvernement vert de la société d'État et le groupe de travail de la société d'État sur la durabilité, les risques liés aux changements climatiques et la divulgation de l'information sur le climat, afin de mieux collaborer et de mettre en commun les bonnes pratiques des sociétés d'État homologues, ainsi que de se conformer à la Stratégie pour un gouvernement vert.

Comme indiqué dans le rapport du GIFCC de la CDEV, l'information financière relative aux changements climatiques divulguée par la CDEV couvre principalement la CDEV, la CFUEC et la SGCH.

CTM est la filiale la plus active et la plus importante de la CDEV et publie son propre rapport lié aux critères ESG et au climat.

En ce qui concerne le FCC, la CDEV est fière d'avoir créé cet instrument d'investissement public unique d'un montant de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance, qui aide à attirer des capitaux privés dans le but de bâtir l'économie propre du Canada. Une série d'annonces importantes a déjà été faite à cette fin. Le FCC a consacré jusqu'à 7 milliards de dollars de son capital actuel de 15 milliards de dollars à l'émission de toutes sortes de contrats de couverture des fluctuations et d'accords d'enlèvement, ce qui en fait la principale entité fédérale émettrice de contrats innovants de ce type. En ce qui a trait aux rapports publics, GAFCC commencera à rendre compte officiellement de l'information liée au climat au cours de l'année civile 2025, conformément aux modalités de la convention de gestion de placements conclue avec la CDEV.

L'approche de la CFUEC quant à la quantification des émissions de GES tient compte de la nature unique de nos activités. Selon les modalités des prêts du CUGE, les emprunteurs devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. En exigeant cette divulgation pour les emprunteurs ayant un prêt du CUGE sans remboursement de bons (Air Transat et Porter Airlines), la CFUEC est en mesure de suivre le rendement climatique de ces emprunteurs. Elle est également en mesure de suivre le rendement climatique des emprunteurs ayant un prêt uniquement pour le remboursement de bons (Air Canada et Sunwing) grâce à leurs rapports publics. Sur les quatre emprunteurs de la CFUEC, seuls deux sont tenus de produire un rapport GGAFCC (comme l'exigent les facilités de crédit autres que pour le remboursement des bons). Pour plus de détails, veuillez consulter le dernier rapport du GIFCC de la CDEV.

Pour sa part, la SGCH effectue le suivi de ses émissions directes de GES, ainsi que de sa part proportionnelle des émissions de GES de la plateforme Hibernia. La SGCH a travaillé avec les propriétaires d'Hibernia pour mettre en place, soutenir et faire progresser les initiatives de réduction des émissions de GES d'Hibernia, ainsi que son approche en matière de critères ESG en général. La SGCH a adopté les principes du cadre du GIFCC pour élaborer des rapports sur les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. Des données sur ses émissions de GES et d'autres informations sont incluses dans le [rapport du GIFCC](#) de la CDEV.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE

### Accessibilité

La CDEV et son groupe de sociétés ont approuvé et rendu public leur plan visant à rendre leurs activités accessibles à leurs employés et au public. La CDEV a retenu les services d'un cabinet professionnel pour l'assister dans la validation et l'établissement des rapports. La CDEV a publié un premier rapport d'étape en décembre 2023 et continuera de produire un rapport annuellement sur les questions d'accessibilité, comme prévu.

### Diversité, équité et inclusion

La CDEV souscrit à une politique dynamique en matière d'emploi malgré sa petite équipe. Elle est fortement diversifiée sur le plan du genre, plus de 50 % du conseil d'administration et le tiers des membres de l'équipe dirigeante étant des femmes, y compris la présidente et directrice générale. La CDEV a investi afin de professionnaliser et de moderniser la gestion des ressources humaines, notamment par la gestion des connaissances et par le perfectionnement professionnel grâce à des dîners-causeries mensuels, et par la sensibilisation aux questions et possibilités relatives à la diversité et à l'inclusion. Par exemple, la CDEV a honoré la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation en organisant une séance éducative sur la signification de la Journée du chandail orange. Comme indiqué plus haut, la CDEV a également publié un rapport d'étape sur son plan sur l'accessibilité et a offert des formations sur les questions d'accessibilité. La CDEV continuera à façonner un milieu de travail diversifié et inclusif, car nous sommes d'avis que la diversité des antécédents, des compétences, des expériences et des perspectives de nos employés est la clé de notre réussite et de notre capacité à attirer et à conserver des talents d'exception. Les filiales de la CDEV ont mis en place des processus similaires dont les détails peuvent être trouvés dans leurs plans d'entreprise respectifs. Dans le cas de CTM, de

plus amples renseignements sont accessibles dans son rapport ESG.

En 2024, la CDEV a commencé à travailler avec ses filiales pour assurer la conformité de ses activités à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, le cas échéant. À cet égard, la SGCH a publié son premier rapport sur la question en mai 2024.

### Lutte contre le harcèlement

La CDEV s'engage à créer un environnement sain et exempt de harcèlement et de violence pour tout son personnel. Elle a élaboré une politique à l'échelle de l'entreprise visant à prévenir le harcèlement et la violence de tout type en milieu de travail et y réagir, et à traiter efficacement tout incident éventuel.

### Un gouvernement transparent et ouvert

Pour assurer une communication efficace entre la CDEV et le public, la Corporation s'appuie sur diverses publications, telles que le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise, les rapports financiers d'étape, le rapport annuel et le rapport sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web, sur sa page LinkedIn et sur une assemblée publique annuelle.

Les autres renseignements publiés comprennent des rapports sur les examens spéciaux, les frais de déplacement et d'accueil de la direction et des administrateurs et les demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*. La CDEV répond aux demandes du public et des médias en temps opportun et réalise également de nombreux types de sondages dans le cadre de ses obligations en tant que société d'État, notamment le sondage annuel sur les langues officielles, le rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et le sondage annuel sur les biens et services environnementaux.

## GOUVERNANCE

En raison de la nature de son mandat, la CDEV a toujours accordé une grande importance à la gouvernance, qui est assurée par le conseil d'administration de la CDEV et les conseils indépendants de ses filiales. Comme indiqué précédemment, le conseil d'administration de la CDEV surveille et supervise les activités et les affaires de la CDEV, tout en exerçant son jugement indépendant pour renforcer la gestion et la responsabilité.

Le conseil de la CDEV entretient des relations de travail efficaces avec sa direction. La répartition des

responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de l'intendance du conseil d'administration. Le conseil examine et approuve les politiques de la Corporation.

## **CONFORMITÉ**

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CDEV a mis en place des procédures pour s'assurer de la conformité aux lois applicables. Les principales lois sont présentées ci-dessous.

Les principaux enjeux de conformité pour la CDEV, y compris CTM, sont les suivants :

### ***Processus de TI et sécurité***

La CDEV fait appel à un fournisseur de services tiers pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Ce fournisseur de services gère les ordinateurs de la CDEV et assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. De nouvelles mesures de sécurité sont mises en place lorsqu'elles deviennent disponibles.

Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés, et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels par mesure de précaution et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs.

La CDEV s'engage à constamment améliorer l'efficacité du travail interne et externe au quotidien, notamment par une analyse coût/bénéfice rigoureuse des principales catégories de dépenses, l'optimisation des déplacements et le recours à des conseillers. La CDEV a mis en place un nouveau système de gestion des ressources humaines en ligne et a amélioré l'infrastructure de sécurité, ainsi que les processus de surveillance et de signalement des incidents informatiques.

L'organisation cherche continuellement à améliorer et à renforcer son environnement technologique afin de contrer

le risque toujours croissant de cybercriminalité. À cette fin, plusieurs outils et évaluations des réseaux ont été mis en place pour garantir la résilience et la sécurité de la plateforme. Ces évaluations ont porté sur le comportement et la sensibilisation des utilisateurs finaux, qui constituent généralement des points d'entrée vulnérables et souvent exploités.

La migration complète de la structure du serveur de la CDEV vers le nuage, qui réduit les coûts du serveur et favorise l'efficacité du travail et le travail collaboratif grâce à l'utilisation de SharePoint, a constitué une amélioration majeure au cours de l'année écoulée.

La CDEV continue à analyser les plateformes technologiques et à cerner les occasions de simplifier ou d'automatiser les processus dans certains domaines opérationnels, comme les TI et les finances, ce qui comprend le traitement informatique des factures, le traitement des dépenses ou l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

La CDEV fournit à ses filiales (CFUEC, Financière TMP et CEI) les services de TI nécessaires. La CDEV dispose d'une politique en matière de technologies de l'information et des lignes directrices d'utilisation qui régissent son environnement informatique.

### ***Loi sur l'équité salariale et Loi canadienne sur l'accessibilité***

À CTM, les décisions relatives aux salaires sont fondées sur le rendement au travail, un examen de l'équité à l'interne et une analyse des salaires offerts sur le marché pour des emplois semblables. Nous évaluons les écarts par rapport à la *Loi sur l'équité salariale* et collaborons avec une équipe de conseillers externes pour déterminer les prochaines étapes, notamment l'élaboration d'un plan d'équité salariale et la mise en place d'un comité sur l'équité salariale. Nous soumettrons des déclarations et mettrons à jour notre plan d'équité salariale en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale*.

D'autres filiales de la CDEV font le suivi des lois et se conformeront aux lois et aux règlements qui les concernent, notamment selon leur taille.

### ***Loi sur l'accès à l'information***

La CDEV (y compris la SGHC, la CFUEC, Financière TMP et CEI) a mis en place un code de conduite pour ses employés et ses administrateurs. Comme indiqué dans le rapport de 2024 de la vérificatrice générale du Canada sur les contrats de services professionnels publié le 4 juin 2024,

la CDEV a accepté la recommandation de la vérificatrice générale portant sur les conflits d'intérêts et a mis à jour ses politiques et pratiques pertinentes en conséquence, en vue de garantir qu'un processus proactif est en place pour détecter les conflits d'intérêts réels ou perçus.

CTM a élaboré un nouveau code adapté à sa taille et à ses activités. Ce code englobe la conformité aux conditions de conflits d'intérêts, lesquelles relèvent de la loi.

### **Loi sur les langues officielles**

Toutes les publications publiques de la CDEV et de CTM sont publiées dans les deux langues officielles. CTM a également mis à jour ses processus pour garantir un meilleur accès aux informations en français sur son site Web et ailleurs.

Le tableau de distribution de la CDEV peut recevoir des messages en français et nous avons les ressources pour répondre et tenir une conversation en français, le cas échéant.

### **Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements**

La CDEV se conforme à la politique concernant les voyages. En raison de son effectif restreint, quelques personnes clés suffisent pour s'assurer que tous procèdent avec diligence. Conformément à la nouvelle loi sur l'AIPRP, les dépenses sont publiées mensuellement.

### **Autres exigences**

La haute direction de la SGCH prend part aux réunions régulières avec les exploitants d'Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers,

les autres propriétaires de la coentreprise et les participants du secteur, ce qui permet à la SGCH de rester au fait des changements aux obligations de conformité.

Cameco, dont le soutien organisationnel est important, est en mesure de surveiller les exigences applicables afin de demeurer conforme à la législation et aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), qui est l'autorité de réglementation.

CTM est un exploitant pipelinier réglementé qui doit se conformer à bon nombre d'exigences de la Régie de l'énergie du Canada. Plusieurs personnes de CTM s'occupent des questions de conformité aux exigences de la Régie. Se [reporter au plan de CTM](#) pour obtenir plus de détails.

La CFUEC obtient des renseignements personnels de la part des emprunteurs du CUGE et a discuté des mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle respecte la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le cabinet d'avocats de la CDEV possède beaucoup d'expérience en ce qui a trait aux exigences de conformité des sociétés d'État et des entreprises privées. Par ailleurs, l'avocate générale et secrétaire générale participe aux groupes de travail des sociétés d'État où sont discutés les enjeux de conformité et les enjeux à venir, de même que les suggestions d'actions à mettre en place.

Au cours des réunions régulières du conseil d'administration et des comités, le conseil d'administration de la CDEV a l'occasion d'observer et de sonder la haute direction au sujet de sa conformité à l'égard des lois. De plus, une certification de conformité annuelle est attribuée aux hauts dirigeants qui satisfont aux exigences.



# Annexe B: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de la CFUEC

# Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada,  
société d'état fédérale.

---

## RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2025 À 2029

et

## RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2025

Septembre 2024

A decorative background graphic consisting of a grid of intersecting lines in various shades of gray, creating a perspective effect that recedes into the distance. The lines are not perfectly horizontal or vertical, but slightly angled, giving it a dynamic, architectural feel.

**PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC**  
**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE .....	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	4
3.0	GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	6
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE .....	8
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2025 À 2029 .....	10
6.0	SECTION FINANCIÈRE.....	11
6.1	Aperçu financier pour 2024.....	11
6.2	Information financière et autres informations .....	12
6.3	Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières .....	12
6.4	Budget d'investissement .....	13
	ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	16
	ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2023 À 2029 .....	18
	ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2025.....	22
	ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES....	23
	ANNEXE A-5 – LETTRE DE MANDAT .....	26

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par la ministre des Finances. En 2025, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts, puisqu'elle a cessé de traiter de nouvelles demandes dans le cadre du CUGE.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

La CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Des prêts d'une valeur de 0,8 milliard de dollars avaient été remboursés et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars avaient été annulés ou avaient expiré. L'encours des prêts de la CFUEC s'élève actuellement à 2,4 milliards de dollars et les actions d'Air Canada sont évaluées à 0,4 milliard de dollars.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune convention de prêts additionnelle ne sera signée et que les prêts existants seront remboursés d'ici 2028, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts et s'établissant en moyenne à 33 % du solde du capital du prêt pour le portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

## **2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE**

### **2.1 Mandat**

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (C.P. 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par le ministre et à administrer les prêts consentis. Ces modalités peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par la ou le ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par le ministre Bill Morneau à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre Chrystia Freeland a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les transporteurs aériens de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient désormais à administrer les prêts approuvés et consentis.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

### **2.2 Aperçu des activités**

Depuis sa création, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ou la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une

fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu).

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

### **2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt**

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. Les éléments de base du processus d'approbation selon la feuille de modalités de mai 2020 allaient comme suit :

1. La CFUEC procède à un examen initial des demandes et transmet les demandes admissibles aux ministres des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
2. Si les ministres jugent la demande acceptable, la CFUEC procède à un contrôle diligent préalable et entre en négociation avec l'emprunteur. Lorsqu'une convention satisfaisante est atteinte, elle est signée et le prêt est financé et administré par la CFUEC.

La feuille de modalités de mai 2020 régit tous les prêts dans le cadre du CUGE autres que certains prêts dans le cadre du CUGE consentis à des entreprises de transport aérien décrits ci-après. Les sociétés canadiennes étaient admissibles aux termes de la feuille de modalités si elles répondaient à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Pour assurer une protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC a obtenu des bons de souscription des sociétés cotées en bourse et a perçu des frais des sociétés privées.

En avril 2021, la ministre des Finances a prescrit que deux feuilles de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, soient réputées constituer des modalités approuvées du CUGE aux fins du décret.

Depuis le 29 juillet 2022, selon la directive de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de demandes dans le cadre du CUGE. Étant donné l'absence de demande en cours, la CFUEC ne prévoit pas traiter ou approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins que la ministre ne donne d'autres directives dans ce sens.

## **2.4 Administrateur du prêt**

Puisqu'aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

## **2.5 Avoirs en capitaux propres**

La CFUEC détient 21 570 942 actions ordinaires d'Air Canada, lesquelles ont été acquises pour un montant de 500 millions de dollars dans le cadre de l'entente de prêt du CUGE conclue avec Air Canada. La CFUEC ne considère pas qu'elle est une détentrice à long terme d'actions d'Air Canada et elle a donc l'intention de se départir de ces actions au moment opportun.

Par ailleurs, la CFUEC détient des bons de souscription d'Air Transat, qui ont été obtenus dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés au moment opportun ou rachetés par Air Transat.

## **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION**

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, du vice-président exécutif et directeur général des affaires de la CDEV, de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président et chef de la direction de la CFUEC. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction. En mai 2024, M. Zoltan Ambrus a démissionné de son poste de président et chef de la direction de la CFUEC, et M. Bruno Lemay a été nommé président et chef de la direction de la CFUEC.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

Un organigramme figure à l'annexe A-1.

### **3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes**

À mesure que les prêts sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement au moyen de rachats d'actions privilégiées. Lorsque la CFUEC détient des fonds excédentaires permettant le remboursement du capital de 100 millions de dollars ou plus, des rachats seront effectués une fois par an. En mars 2024, la CFUEC a racheté 330 000 actions privilégiées pour un montant de 330 millions de dollars. La CFUEC ne prévoit pas de déclarer ou de payer des dividendes pendant la période du plan.

### **3.2 Mesures découlant de la COVID-19**

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19, et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. La vague Omicron de la fin de l'année 2021 et du début de l'année 2022 a eu des répercussions défavorables sur les prêts dans le cadre du CUGE accordés à des entreprises de transport aérien, ce qui a fait en sorte que ces prêts ont été modifiés en février 2022 avec l'autorisation de la ministre.

Si des épidémies ou des menaces d'épidémies de virus ou d'autres contagions ou maladies infectieuses entraînaient un accroissement des difficultés économiques pires que prévu pour les emprunteurs du CUGE, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts en cas de réouverture du CUGE à de nouvelles demandes.

Les activités de la CFUEC ont été conçues à l'origine pour un environnement de travail principalement à distance en raison de la COVID-19, mais le personnel de Toronto travaille au bureau trois jours par semaine depuis avril 2022.

#### 4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

##### Évaluation des résultats de 2024 à ce jour

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2024 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2024 à 2028 :

<b>Objectifs de 2024</b>	<b>Résultats de 2024</b>
Évaluation et financement, le cas échéant, de toute demande d'avance de fonds des emprunteurs	Aucune demande d'avance de fonds n'a été reçue des emprunteurs en 2024.
Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué)	La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2024. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification. Dans plusieurs cas, la CFUEC a négocié des droits supplémentaires en échange de consentements.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances.
Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation	La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2024, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. À l'exclusion de la provision pour perte sur prêts, les coûts en 2024 sont supérieurs à ceux de 2023 et inférieurs à ceux du plan de 2024. L'augmentation sur 12 mois est principalement attribuable à l'activité des conseillers.
Préparation d'une analyse détaillée des scénarios de restructuration pour les emprunteurs à risque élevé	En 2023, la CFUEC a élaboré et adopté une stratégie de restructuration énonçant les principes, les rôles et les processus de la CFUEC dans l'éventualité où un emprunteur du CUGE devait entreprendre une restructuration.

Évaluation du statut des prêts sur une base régulière	En 2024, la CFUEC a respecté son cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille. Des examens ont été effectués et des résumés sont fournis au conseil d'administration de la CFUEC au moins une fois par trimestre.
Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin	Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2024. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.
Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin	La CFUEC a exercé les droits de vote rattachés à ses actions d'Air Canada lors de l'assemblée des actionnaires de 2024.
Réduction du personnel de la CFUEC à la taille appropriée	En mai 2024, le président et chef de la direction de la CFUEC a démissionné et un nouveau président et chef de la direction a été nommé.
Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme	Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.
Étude des possibilités de cession ou de monétisation de certains actifs de la CFUEC, le cas échéant	La CFUEC a étudié la possibilité de céder sa participation dans Air Canada. La CFUEC est prête à vendre cette participation au moment opportun.

Les projections financières pour 2024, qui ont été préparées au troisième trimestre de 2023, prévoient que la CFUEC ne financerait aucun prêt avant la fin de 2023, et la CFUEC n'a effectivement financé aucun prêt. Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 1,9 milliard de dollars de prêts et de 0,4 milliard de dollars de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2024 (les capitaux propres sont évalués au cours des actions au 30 juin 2024).

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2025 À 2029**

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Puisqu'aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC ne poursuit plus d'objectifs liés aux nouvelles demandes et aux nouveaux prêts. La CFUEC ne prévoit pas traiter de nouveaux prêts ou de nouvelles demandes de prêts en 2025.

Depuis 2024, la gestion des prêts existants et des autres actifs est la mission première de la CFUEC. La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué);
- Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation du statut des prêts sur une base régulière;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin;
- Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions, le cas échéant;
- Remboursement de l'excédent de capital au gouvernement du Canada au moyen du rachat d'actions privilégiées;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GTIFCC;
- Gestion des excédents de trésorerie dans le cadre de la politique d'investissement à court terme.

### **Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques**

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Aperçu financier pour 2024**

Le 30 juin 2024, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2024, des emprunts d'un montant en principal de 12 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en juin 2024, en plus des 338 millions de dollars remboursés en 2023. Depuis la création du CUGE, des engagements de prêts de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou sont arrivés à échéance, et 0,8 milliard de dollars ont été remboursés.

Une tranche de 672 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, dans sa version modifiée. Une tranche de 1,7 milliard de dollars est constituée de prêts pour le remboursement de bons d'une durée de 7 ans échéant en 2028.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2024, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 567 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 98 millions de dollars. Les prêts cumulatifs devant être accordés en 2024 d'ici le 31 décembre 2024 sont estimés à néant.

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode des intérêts effectifs et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Il y a lieu de consulter l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

- Tableau 1 – État de la situation financière
- Tableau 2 – État des flux de trésorerie
- Tableau 3 – État des résultats
- Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

## **6.2 Information financière et autres informations**

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état des profits et des pertes de réévaluation des états financiers de la CFUEC pour chaque période.

## **6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières**

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Des hypothèses raisonnables ont été formulées au sujet des pertes sur prêts, mais celles-ci sont difficiles à estimer en raison de la nature imprévisible de la conjoncture économique, de la dynamique du marché et des actions individuelles des entreprises. L'estimation des pertes sur prêts est révélatrice d'un portefeuille de prêts accordés à des emprunteurs en difficulté financière qui n'ont pas pu obtenir de financement sur les marchés commerciaux. La performance financière réelle du portefeuille de prêts variera de manière significative en fonction de la performance financière des emprunteurs et de la performance générale de l'économie et des marchés financiers.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, soit sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,8 milliard de dollars. Outre ces

prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada (annulés en janvier 2022) et d'Air Transat.

Des remboursements d'un montant total de 12 millions de dollars ont été effectués sur deux prêts dans le cadre du CUGE en 2024 (en date du mois de juin 2024).

Toutes les facilités de remboursements de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. Au 30 juin 2024, Air Canada devait 1,27 milliard de dollars sur sa facilité, Transat devait 353 millions de dollars, Sunwing devait 100 millions de dollars et Porter devait 10 millions de dollars.

Au 30 juin 2024, la CFUEC n'a aucun engagement non prélevé.

Sur la base d'une analyse du portefeuille existant d'emprunteurs de la CFUEC, les pertes sur prêts prévues combinées du capital du prêt pour le portefeuille à l'échéance s'établissent à 33 %, mais les pertes sur prêts réelles pourraient différer de manière significative. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque des défauts de paiement ou des événements ayant une incidence similaire surviennent.

#### **6.4 Budget d'investissement**

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

## Attestation du chef des finances

En ma qualité de vice-président, Finances de la CDEV, responsable devant le conseil d'administration de la CDEV par l'intermédiaire du chef de la direction, j'ai passé en revue le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
  - Les hypothèses relatives à la taille et à la composition du portefeuille de prêts sont sujettes à des variations importantes en raison des demandes de refinancement des emprunteurs, de leur situation de crédit et de l'échéancier prévu pour le remboursement des prêts.
  - Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation reposent fortement sur la taille du programme de prêts, la composition des prêts et le besoin de services de conseil.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les exigences financières, la sensibilité des exigences financières aux changements dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été présentés, sous réserve des observations suivantes : un risque important subsiste en ce qui concerne l'ampleur des pertes et des radiations de prêts possibles, ainsi que le recouvrement des intérêts et des commissions auprès de certains emprunteurs et les remboursements. Les projections financières ci-jointes indiquent que les flux de trésorerie générés par la CFUEC au cours de la période couverte par le plan sont suffisants pour racheter une partie des actions privilégiées émises au gouvernement. Aucun revenu provenant des instruments financiers n'est prévu en raison du caractère spéculatif des valeurs futures des actions cotées en bourse.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : *Le présent plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses présentant des risques, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.*

4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes, y compris les observations concernant les futures sources de financement du gouvernement : *La convention de financement reste en vigueur.*
5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités de gestion financière appropriées sont en place (ou sont recherchées comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la CFUEC, sous réserve des observations suivantes : si les volumes de prêts dépassent sensiblement les volumes prévus, la CFUEC pourrait devoir mettre en œuvre un système de gestion des prêts et embaucher beaucoup plus de personnel pour gérer et mettre en œuvre des contrôles financiers appropriés.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des incertitudes, des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.

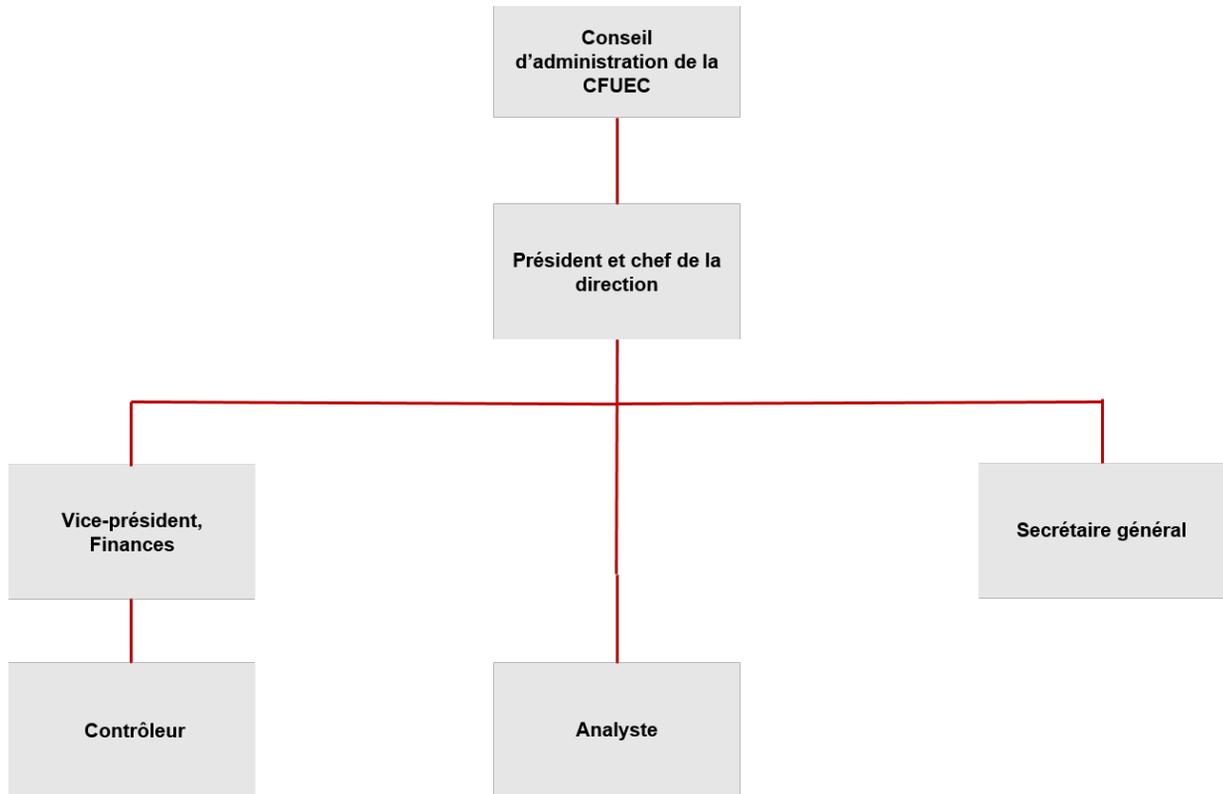


Carlos Gallardo

Vice-président, Finances  
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

17 octobre 2024

## Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration



Tous les employés de la CFUEC, à l'exception du président et chef de la direction, sont des employés de la CDEV détachés auprès de la CFUEC. Les tâches liées à la CFUEC du vice-président, Finances et de l'avocat général et secrétaire général constituent une mince partie de leurs responsabilités. Le président et chef de la direction est responsable de l'exécution de l'orientation stratégique de la société définie par le conseil d'administration, de l'administration du CUGE, ainsi que de la gestion et du suivi des prêts au jour le jour. Le chef de la direction est assisté par un analyste et un cabinet d'experts-comptables et de conseillers externe engagé à cette fin.

<b>Administrateurs</b>	<b>Expérience actuelle/passée</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>Sandra Rosch</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente de la CFUEC</li> <li>• Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation</li> <li>• Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc.</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>	Le 12 mai 2020
<b>Jennifer Reynolds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente et cheffe de la direction de la Women Corporate Directors Foundation</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>	Le 12 mai 2020
<b>Jim McArdle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada</li> </ul>	Le 18 mai 2020
<b>Nathalie Bernier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP</li> <li>• Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec</li> </ul>	Le 25 juin 2020
<b>Bruno Lemay</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président et chef de la direction de la CFUEC</li> </ul>	Le 22 mai 2024
<b>Barry Pollock</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO</li> </ul>	Le 11 mars 2021
<b>Al Hamdani</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-président exécutif et directeur général des affaires de la CDEV</li> </ul>	Le 19 mars 2024

Le conseil d'administration de la CFUEC compte actuellement un comité, le comité d'audit, présidé par M<sup>me</sup> Bernier. Les autres membres du comité d'audit sont M<sup>me</sup> Rosch et M. Pollock.

## Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2023 à 2029

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau 1

État de la situation financière pro forma

NCSP

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs courants :</b>								
Trésorerie et placements à court terme	517,501	259,934	238,385	254,418	228,494	239,299	245,806	240,022
<b>Total des actifs courants</b>	<b>517,501</b>	<b>259,934</b>	<b>238,385</b>	<b>254,418</b>	<b>228,494</b>	<b>239,299</b>	<b>245,806</b>	<b>240,022</b>
<b>Autres actifs</b>								
Prêts	2,385,418	2,365,469	1,868,538	1,888,134	1,471,283	1,471,283	-	-
Titres de capitaux propres	403,161	492,249	386,120	386,120	386,120	386,120	386,120	386,120
Bons de souscription	21,939	32,030	10,733	10,733	10,734	10,734	10,734	10,734
Intérêts et autres créances	3,409	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des autres actifs</b>	<b>2,813,927</b>	<b>2,889,748</b>	<b>2,265,391</b>	<b>2,284,987</b>	<b>1,868,137</b>	<b>1,868,137</b>	<b>396,854</b>	<b>396,854</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3,331,428</b>	<b>3,149,682</b>	<b>2,503,776</b>	<b>2,539,405</b>	<b>2,096,631</b>	<b>2,107,436</b>	<b>642,660</b>	<b>636,876</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs courants :</b>								
Créditeurs et charges à payer	763	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs courants</b>	<b>763</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers nets et excédent cumulé</b>	<b>3,330,665</b>	<b>3,149,682</b>	<b>2,503,776</b>	<b>2,539,405</b>	<b>2,096,631</b>	<b>2,107,436</b>	<b>642,660</b>	<b>636,876</b>
<b>Excédent accumulé, constitué des éléments suivants :</b>								
Excédent accumulé lié à l'exploitation	3,434,895	3,154,733	2,636,251	2,671,880	2,229,106	2,239,911	775,135	769,351
Perte de réévaluation cumulée	(104,230)	(5,051)	(132,475)	(132,475)	(132,475)	(132,475)	(132,475)	(132,475)
	<b>3,330,665</b>	<b>3,149,682</b>	<b>2,503,776</b>	<b>2,539,405</b>	<b>2,096,631</b>	<b>2,107,436</b>	<b>642,660</b>	<b>636,876</b>

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

Tableau 2

État des flux de trésorerie pro forma

NCSP

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Activités d'exploitation :</b>								
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	138,025	40,536	(798,644)	35,629	(442,774)	10,805	(1,464,776)	(5,784)
Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie	(35,356)	(54,085)	(58,105)	(25,000)	47,865	-	-	-
Provision pour perte sur prêts	-	35,000	562,634	-	154,829	-	113,139	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement								
Montant à recevoir des actionnaires et intérêts	(1,881)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(203)	-	2,648	-	-	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>100,585</b>	<b>21,451</b>	<b>(291,467)</b>	<b>10,629</b>	<b>(240,080)</b>	<b>10,805</b>	<b>(1,351,637)</b>	<b>(5,784)</b>
<b>Activités d'investissement :</b>								
Remboursements de prêts, montants reçus	338,131	28,500	12,351	5,404	214,156	-	1,358,144	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>338,131</b>	<b>28,500</b>	<b>12,351</b>	<b>5,404</b>	<b>214,156</b>	<b>-</b>	<b>1,358,144</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>78,785</b>	<b>209,983</b>	<b>517,501</b>	<b>238,385</b>	<b>254,418</b>	<b>228,494</b>	<b>239,299</b>	<b>245,806</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>438,716</b>	<b>49,951</b>	<b>(279,116)</b>	<b>16,033</b>	<b>(25,924)</b>	<b>10,805</b>	<b>6,507</b>	<b>(5,784)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>517,501</b>	<b>259,934</b>	<b>238,385</b>	<b>254,418</b>	<b>228,494</b>	<b>239,299</b>	<b>245,806</b>	<b>240,022</b>

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**  
**État des résultats pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029**  
**En milliers de dollars canadiens**

**Tableau 3**  
**NCSP**

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Produits</b>								
Produits d'intérêts	141,113	82,320	98,339	52,413	28,839	22,589	10,147	6,000
Profit sur la vente de bons de souscription	-	-	-	-	-	-	-	-
Profit sur la vente d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des produits</b>	<b>141,113</b>	<b>82,320</b>	<b>98,339</b>	<b>52,413</b>	<b>28,839</b>	<b>22,589</b>	<b>10,147</b>	<b>6,000</b>
<b>Charges</b>								
Honoraires professionnels <sup>1</sup>	1,956	5,000	2,875	15,000	15,000	10,000	10,000	10,000
Frais de gestion	904	904	904	904	904	904	904	904
Salaires et avantages	225	200	228	200	200	200	200	200
Provision pour perte sur prêts	-	35,000	562,634	-	154,829	-	113,139	-
Autres charges	3	680	342	680	680	680	680	680
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>3,088</b>	<b>41,784</b>	<b>566,983</b>	<b>16,784</b>	<b>171,613</b>	<b>11,784</b>	<b>124,923</b>	<b>11,784</b>
<b>Excédent (déficit) d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	<b>138,025</b>	<b>40,536</b>	<b>(468,644)</b>	<b>35,629</b>	<b>(142,774)</b>	<b>10,805</b>	<b>(114,776)</b>	<b>(5,784)</b>
Apport du gouvernement <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de subventions publiques <sup>2</sup>	-	-	(330,000)	-	(300,000)	-	(1,350,000)	-
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>138,025</b>	<b>40,536</b>	<b>(798,644)</b>	<b>35,629</b>	<b>(442,774)</b>	<b>10,805</b>	<b>(1,464,776)</b>	<b>(5,784)</b>
Excédent accumulé à l'ouverture de la période	3,296,870	3,114,197	3,434,895	2,636,251	2,671,880	2,229,106	2,239,911	775,135
<b>Excédent accumulé à la clôture de la période</b>	<b>3,434,895</b>	<b>3,154,733</b>	<b>2,636,251</b>	<b>2,671,880</b>	<b>2,229,106</b>	<b>2,239,911</b>	<b>775,135</b>	<b>769,351</b>

<sup>1</sup> Certains honoraires ont été recouvrés auprès des emprunteurs, mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

<sup>2</sup> Le tableau ci-dessous présente la continuité de l'apport du gouvernement/du remboursement au gouvernement :

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Actions privilégiées</b>								
Actions privilégiées à l'ouverture	3,090,000	2,790,000	3,090,000	2,760,000	2,760,000	2,460,000	2,460,000	1,110,000
Actions privilégiées émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions privilégiées rachetées	-	-	(330,000)	-	(300,000)	-	(1,350,000)	-
Actions privilégiées à la clôture	<b>3,090,000</b>	<b>2,790,000</b>	<b>2,760,000</b>	<b>2,760,000</b>	<b>2,460,000</b>	<b>2,460,000</b>	<b>1,110,000</b>	<b>1,110,000</b>

**CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

Tableau 4

État des profits et des pertes de réévaluation pro forma

**NCSP**

Exercices clos les 31 décembre 2023 à 2029

En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à l'ouverture de la période, après ajustement</b>	(97,191)	(5,051)	(104,230)	(132,475)	(132,475)	(132,475)	(132,475)	(132,475)
<b>Profits de réévaluation survenus au cours de la période</b>								
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements en titres de capitaux propres	(15,100)	-	(17,041)	-	-	-	-	-
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les bons de souscription	8,061	-	(11,204)	-	-	-	-	-
<b>Montant reclassé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé</b>								
Profits réalisés sur les bons de souscription	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons de souscription annulés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Profits de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de la période</b>	(7,039)	-	(28,245)	-	-	-	-	-
<b>Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de la période</b>	<b>(104,230)</b>	<b>(5,051)</b>	<b>(132,475)</b>	<b>(132,475)</b>	<b>(132,475)</b>	<b>(132,475)</b>	<b>(132,475)</b>	<b>(132,475)</b>

### Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2025

<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs ou cibles de performance</b>
Surveiller tous les prêts	<p>Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. Les rapports trimestriels sont établis dans les 10 jours suivant la réception des exigences en matière de rapports.</p> <p>La direction rend compte au conseil d'administration de la CFUEC sur une base semestrielle à l'aide d'un modèle standard.</p>
Gérer les demandes de consentement et de modification des prêts	<p>Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE.</p>
Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin	<p>Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE.</p> <p>S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.</p>
Gérer la trésorerie	<p>Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.</p>

## **Annexe A-4 – Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques**

### **Priorités du gouvernement**

#### *Un gouvernement transparent et ouvert*

Grâce aux outils de communication, la CFUEC est en mesure de réaliser son mandat de manière entièrement ouverte et transparente. Le site Web de la CFUEC fournit des détails sur le CUGE et les annonces de nouveaux prêts. Le site Web répertorie également les prêts et les engagements de prêt pour toutes les opérations de prêt réalisées. Selon les échéanciers exigés, la CFUEC joindra ses résultats financiers aux rapports annuels et trimestriels de la CDEV, aux résumés des plans d'entreprise, aux frais de voyage et d'accueil de la direction et des administrateurs et aux demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*.

#### *Analyse comparative entre les sexes/diversité et équité en matière d'emploi*

L'effectif de la CFUEC (composé uniquement d'employés de la CDEV) est trop limité pour réaliser une analyse statistiquement significative sur l'un ou l'autre de ses paramètres d'emploi. La présidence de la CFUEC est actuellement assumée par une femme, tout comme la majorité des postes d'administrateur. Le processus d'embauche de la CDEV assure à tous les candidats qualifiés un traitement selon le mérite et sans aucun préjugé. Le CUGE interdit les prêts aux entreprises qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la religion, la culture, la région, l'éducation, l'âge ou un handicap mental ou physique.

#### *Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*

Les critères ESG font partie intégrante du rôle de la CFUEC en tant qu'administratrice du CUGE. Les objectifs de son mandat sont tributaires des priorités des politiques gouvernementales, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises canadiennes et aux emplois. La CFUEC est chapeautée par un conseil d'administration hautement qualifié, diversifié et indépendant qui adhère à des normes de gouvernance strictes.

Dans le cadre du CUGE, la CFUEC soutient la transition vers la divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques dans les rapports financiers. Tous les emprunteurs du CUGE devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Ces rapports doivent être conformes aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GTIFCC ») du Conseil de stabilité financière.

Depuis l'année civile 2022, la CFUEC utilise le cadre du GTIFCC pour son propre rapport sur les risques financiers liés au climat en coordination avec la CDEV et ses autres filiales.

#### *Processus de TI et sécurité*

La CFUEC partage les ressources en TI avec sa maison mère, la CDEV, qui gère les processus de TI et la sécurité.

La CDEV fait appel à une organisation tierce pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Cette organisation assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles.

Le serveur de fichiers est hébergé au centre de données de Toronto doté d'une source d'électricité de rechange redondante. Le serveur est sauvegardé toutes les heures par un système de poursuite des activités et reprise après sinistre qui permettra à la CDEV et à la CFUEC de restaurer l'ensemble de son infrastructure au moyen d'outils de visualisation de pointe advenant une défaillance ou une attaque au rançongiciel. Le serveur est sauvegardé une fois l'an pour la postérité. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels à des fins de sauvegarde, et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs.

#### *Prévention du harcèlement et de la violence*

En juin 2021, la CDEV a adopté une politique de prévention du harcèlement et de la violence, qui s'applique à la CFUEC. La politique a été révisée en décembre 2022. Les administrateurs, les cadres et le personnel de la CFUEC ont suivi une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail en septembre et en octobre 2021, et le personnel de la CFUEC a suivi une nouvelle formation en décembre 2022.

## **Conformité**

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CFUEC fournira à la CDEV des renseignements lui permettant de rendre compte de la conformité à toutes les lois applicables. Veuillez consulter le plan d'entreprise de la CDEV.

Un décret (C.P. 2020-307) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CUGE. La CFUEC demeure en conformité avec le décret.

## **Annexe A-5 – Lettre de mandat**

Le 20 mai 2020

M<sup>me</sup> Sandra Rosch  
Présidente du conseil d'administration  
La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

M. Stephen Swaffield  
Président du conseil d'administration  
La Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Chère Madame Rosch et cher Monsieur Swaffield,

L'économie canadienne fait face à des défis importants en raison de la chute mondiale de la demande de biens et de services provoquée par la crise de la COVID-19. La capacité des entreprises à accéder au crédit a également été limitée en raison de l'incertitude des marchés financiers. Sans un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes pourraient subir un recul, ce qui pourrait ralentir les perspectives de croissance économique à long terme.

Afin de promouvoir la stabilité et de maintenir l'efficacité du système financier canadien dans le sillage de la crise de la COVID-19, le 11 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) afin de fournir un financement provisoire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins durant la pandémie ne peuvent être comblés par d'autres sources de financement, afin de poursuivre leurs activités. Le programme de CUGE sera ouvert aux grandes entreprises non financières à but lucratif, ainsi qu'à certaines entreprises à but non lucratif, comme les aéroports, à la recherche d'un financement de 60 millions de dollars ou plus, qui ont des activités importantes au Canada et qui ne sont pas impliquées dans une procédure d'insolvabilité active.

Je comprends que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a créé, conformément aux décrets C.P. 2020-305 et C.P. 2020-306, une filiale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), afin d'administrer le CUGE.

- 2 -

Les critères d'admissibilité spécifiques au CUGE sont énoncés dans la feuille de modalités de prêt que j'ai approuvée conformément au décret C.P. 2020-307 (la « feuille de modalités »). La feuille de modalités est jointe à la présente lettre.

En complément du décret C.P. 2020-307, et conformément au guide *Pour un gouvernement ouvert et responsable* (2015), qui reconnaît mon rôle, en tant que ministre responsable de la CDEV, en ce qui a trait à l'orientation du conseil d'administration de la société et à la communication au conseil d'administration des attentes du gouvernement concernant les objectifs de politique publique de la société, je présente les attentes supplémentaires du gouvernement pour la CDEV et la CFUEC en matière d'administration et de gouvernance du CUGE. Les attentes décrites dans cette lettre complètent les exigences déjà établies par le gouverneur en conseil et la feuille de modalités.

### **Objectif**

L'objectif du gouvernement pour le CUGE est de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique actuel et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités pendant cette période difficile et de se positionner pour une relance rapide. Ce soutien ne sera pas utilisé pour résoudre les faillites ou restructurer la structure du capital des entreprises.

### **Fonctionnement**

Le gouvernement s'attend à ce que la CFUEC administre le CUGE. Plus précisément, la CFUEC recevra et examinera les demandes de financement au titre du CUGE, effectuera une analyse financière et un contrôle diligent, approuvera le financement conformément à la feuille de modalités et fournira le financement conformément à la feuille de modalités et aux accords conclus avec les emprunteurs. Le financement des activités sera accordé aux termes d'une convention de financement distincte qui sera conclue par la CFUEC et Sa Majesté du chef du Canada.

La CFUEC procédera à une évaluation préliminaire de chaque demande de CUGE afin de déterminer si cette demande satisfait aux critères d'admissibilité du CUGE tels que décrits dans la feuille de modalités. La CFUEC transmettra chaque demande qui répond à ces critères d'admissibilité au ministère des Finances du Canada. Peu de temps après, la CFUEC, avec le soutien de ses conseillers, fournira au ministère des Finances du Canada des informations initiales sur le marché du crédit et une analyse financière préliminaire de chaque demande de financement au titre du CUGE. Le ministère des Finances du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, aidera la ministre des Finances et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à déterminer si une demande pour le CUGE peut être examinée plus avant par la CFUEC. La décision des ministres sera communiquée à la CFUEC par le ministère des Finances du Canada.

– 3 –

Lorsque les ministres décideront de soumettre une demande à un examen plus approfondi de la part de la CFUEC, cette dernière évaluera les demandes conformément à la feuille de modalités. Lorsque la CFUEC approuve une demande, elle s'assurera que la totalité du financement offert par le programme est fournie aux emprunteurs conformément à la liste des modalités, et ce, en temps voulu, compte tenu des conditions économiques actuelles.

Je comprends que, pour certains demandeurs, il peut être nécessaire d'adapter certains termes de la feuille de modalités à la situation particulière du demandeur, tout en protégeant les intérêts des contribuables et en s'alignant sur les objectifs du programme de CUGE. Dans de tels cas, le conseil d'administration de la CFUEC m'informerait s'il détermine qu'une demande de financement d'une société ne peut être satisfaite dans le cadre du mandat de la société conformément à la présente lettre d'attente.

La CFUEC adoptera une politique de gestion avisée de la trésorerie pour tous les fonds non utilisés.

La CFUEC sera également chargée d'assurer la surveillance des prêts une fois qu'ils auront été accordés et de gérer et de céder tout actif qu'elle acquerra par l'administration du CUGE, y compris les bons de souscription ou les actions, dans une perspective commerciale.

La CFUEC fournira, régulièrement et également sur demande, des informations et des rapports au ministère des Finances du Canada sur l'état du CUGE, notamment les demandes, les volumes de prêts, les prises de participation sectorielles, les expositions aux risques et la conformité. Cela sera particulièrement important pour assurer la présentation de rapports appropriés au Parlement sur l'utilisation des fonds publics.

En plus des attentes susmentionnées, la CFUEC se conformera aux lois et aux politiques gouvernementales applicables.

### **Supervision**

Le gouvernement s'attend à ce que la CDEV mette en place un conseil d'administration qualifié pour la CFUEC. Le conseil d'administration doit superviser l'administration du CUGE par la CFUEC. Il est en outre prévu que la CDEV veille à ce que le conseil d'administration de la CFUEC et, par l'intermédiaire du conseil d'administration de la CFUEC, le personnel de la CFUEC se soumettent aux politiques et procédures de la CDEV en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Dans son rôle de société d'État mère de la CFUEC, la CDEV doit assurer la surveillance de la performance de la CFUEC et rendre compte au Parlement, de manière transparente, des plans et des résultats dans le cadre de ses rapports annuels et s'acquitter de ses autres obligations de surveillance conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## **Conclusion**

Le gouvernement a chargé la CFUEC de fournir des liquidités aux grands employeurs canadiens afin de préserver la capacité économique en réponse à la crise de la COVID-19. Les conseils d'administration de la CDEV et de la CFUEC ont toute ma confiance quant à l'application des normes les plus élevées de bonne gouvernance pour ainsi servir les intérêts supérieurs du Canada.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député

Pièce jointe

# Annexe C: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 du FCC





Fonds de  
croissance  
du Canada

# Plan d'entreprise\*

2025 – 2029

\* Les informations continues ici sont à jour au 12 décembre 2024.

# Table des matières

<b>1. Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>2. Survol du Fonds de Croissance du Canada</b>	<b>5</b>
2.1. Objectif et raison d'être	5
2.2. Mandat du FCC	6
2.4. Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC	8
2.4.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité	8
2.4.2. Catalyser les investissements du secteur privé	9
<b>3. Contexte d'exploitation</b>	<b>10</b>
3.1. Contexte interne	10
3.1.1. Progrès à ce jour	10
3.1.2. Tournés vers l'avenir	11
3.1.3. Dotation en personnel et ressources	11
3.2. Contexte externe	13
3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC	15
3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes	15
3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC	22
<b>4. Activités, risques, résultats attendus et rendement</b>	<b>29</b>
4.1. Activités de FCC	29
4.1.1. Activités principales	29
4.1.2. Recherche d'opportunités	30
4.1.3. Sélection des investissements	30
4.1.4. Instruments d'investissement	31
4.1.5. Processus d'investissement	33
4.1.6. Gestion des actifs	34
4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact	34
4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation	36
4.3. Résultats attendus et rendement	37
<b>5. Survol financier</b>	<b>38</b>
5.1. Contexte et définitions	38
5.2. Financement	39

<b>5.3. Engagements et déploiements</b>	<b>39</b>
<b>5.4. Coûts et hypothèses</b>	<b>40</b>
<b>5.5. États financiers pro forma</b>	<b>41</b>
<b><u>Annexes</u></b>	<b><u>42</u></b>
<b>Annexe A – Directives du ministère responsable</b>	<b>42</b>
<b>Annexe B – Structure de gouvernance d’entreprise</b>	<b>43</b>
<b>Annexe C – Résultats prévus</b>	<b>46</b>
<b>Annexe D – Attestation du chef de la direction financière</b>	<b>48</b>
<b>Annexe E – Plan d’emprunt</b>	<b>49</b>
<b>Annexe F – Priorité et orientation du gouvernement</b>	<b>50</b>
<b>Annexe G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques</b>	<b>54</b>
<b><u>Appendice 1</u></b>	<b><u>55</u></b>
<b>Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)</b>	<b>55</b>



# 1. Sommaire

Le Fonds de croissance du Canada (le « FCC »)<sup>1</sup> est un fonds d'investissement à impact, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Il a été créé en vue d'accélérer d'importants projets de décarbonation, de soutenir les technologies propres émergentes, d'aider les entreprises canadiennes de technologies propres en croissance à devenir des championnes mondiales et de tirer parti des abondantes ressources naturelles du Canada. Grâce à ses investissements, le FCC assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Le FCC diffère des investisseurs à but lucratif traditionnels du secteur privé à la recherche de rendements sur le marché, de même que des programmes traditionnels de subventions et de contributions du secteur public. Il prévoit atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille et en recyclant son capital à long terme.

En mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été choisi pour agir à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC. Par la suite, en juin 2023, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* a été modifiée afin de permettre la constitution d'une filiale d'Investissements PSP dans le but de fournir des services de gestion d'actifs au FCC. En août 2023, Investissements PSP a constitué en personne morale Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), à titre de filiale en propriété exclusive à cette fin. GAFCC agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant auprès du FCC et fournit une gamme complète de services en vertu de l'entente de gestion d'actifs (l'« EGA ») qui a été conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV le 11 mars 2024<sup>2</sup>. L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires à l'égard de tous les aspects de la gestion des actifs et des transactions du FCC. Les décisions d'investissement

seront toujours prises par GAFCC selon des principes d'investissement transparents et sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Depuis l'annonce de la nomination d'Investissements PSP à titre de gestionnaire dans le Budget de 2023, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place officielle et l'accélération des activités du FCC.

L'équipe de GAFCC s'est en effet mise au travail : le FCC a déjà annoncé huit transactions dans ses domaines d'intérêt sur une période de 18 mois.

L'année civile 2024 a également permis de lancer la stratégie des contrats de carbone du FCC et d'élaborer un cadre, une approche et des outils sur mesure d'évaluation et de gestion de l'impact, qui ont été intégrés dans le processus d'investissement et mis à l'essai sur les transactions annoncées. Ces sujets sont traités plus en détail dans le présent document.

À l'avenir, le FCC continuera d'investir dans divers secteurs et de déployer des structures de financement novatrices, conformément à son mandat, à l'EGA, à l'Énoncé de principes d'investissement annexé à l'EGA (l'« ÉPI ») et à l'Énoncé des priorités et des responsabilités (l'« ÉPR »), comme décrit plus en détail aux présentes. Pour ce faire, GAFCC continuera à élargir son équipe et ses capacités, de même qu'à soutenir la croissance de l'économie du Canada à l'aide de ses activités de gestion d'actifs.

Le présent Plan d'entreprise 2025-2029 (le « plan ») fait le point sur les progrès réalisés, ainsi que sur le plan du FCC pour les cinq prochaines années. Il fournit également un aperçu du FCC, de son cadre d'exploitation, de ses activités, ainsi que de ses données financières projetées pour ses cinq prochaines années d'activités.

<sup>1</sup> Le Fonds de croissance du Canada inc. a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

<sup>2</sup> Le 5 juin 2023, Investissements PSP, le FCC et la CDEV ont conclu une entente en vertu de laquelle Investissements PSP acceptait de fournir, au moyen d'un accord de détachement, des employé-e-s qui fourniraient une gamme complète de services au FCC (l'« entente-cadre ») avant la conclusion de l'EGA.



## 2. Survol du Fonds de Croissance du Canada

---

### 2.1. Objectif et raison d'être

Le FCC a été mis sur pied pour soutenir la croissance de l'économie canadienne et attirer des capitaux du secteur privé afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada. À la lumière des importantes possibilités économiques et d'investissement associées à une économie à faibles émissions de carbone, de nombreux pays dans le monde ont lancé des initiatives novatrices de financement des technologies propres, comme les États-Unis, qui ont adopté une loi sur la réduction de l'inflation, la *Inflation Reduction Act* (l'« IRA »). De telles initiatives offrent au secteur privé d'importantes incitations à l'investissement afin d'améliorer les profils économiques et de risque des projets liés à la décarbonation. Afin de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il continue d'être une destination de choix pour l'investissement privé, le Canada a mis sur pied des initiatives semblables, dont le FCC, pour stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle du Canada.

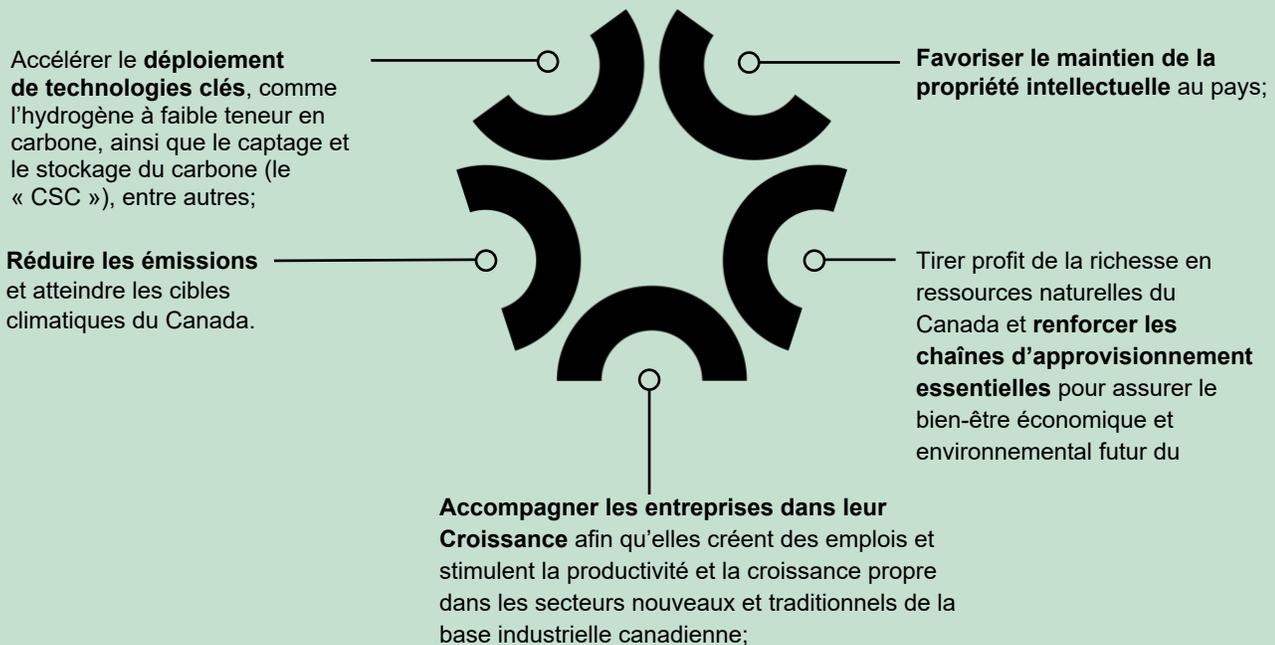
Le FCC joue un rôle unique dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices pour débloquer de nouveaux investissements dans la transition énergétique du Canada. En plus des capitaux propres, de la dette et des instruments hybrides, ces structures proposent des contrats sur différence (« CsD ») et des accords d'achat de

crédits carbone (ci-après désignés collectivement, les « contrats ») pour la tarification du carbone. Le FCC vise à atténuer certains risques associés à l'investissement dans de nouveaux projets et de nouvelles technologies de décarbonation, dont l'incertitude liée à la demande et à la valeur marchande, le risque d'exécution, ainsi que les incertitudes associées à l'évolution des politiques et de la réglementation. Ce faisant, le FCC vise à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement dans la transition énergétique au Canada et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement de décarbonation du Canada.

Le FCC se concentre sur la mise à profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et le renforcement de ses chaînes d'approvisionnement pour soutenir la performance économique et environnementale future du pays. Il contribue ainsi à positionner le Canada comme un acteur de premier plan dans l'économie propre mondiale. En investissant dans l'expertise nationale, la propriété intellectuelle, les connaissances et les technologies, de même qu'en les appuyant, le FCC aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et à remporter du succès en tant que chefs de file sur la scène mondiale.

## 2.2. Mandat du FCC

Le mandat du FCC (le « mandat ») consiste à bâtir un portefeuille (les « investissements du FCC ») qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs stratégiques nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :



## 2.3. Portée des activités d'investissement

Pour s'acquitter de son mandat, le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :



### Projets

**Projets:** Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire les émissions dans l'économie canadienne. Ceux-ci pourraient inclure divers secteurs, comme le CSC, l'électrification et l'écologisation de l'électricité, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants.

Le FCC prendra des positions minoritaires directes ou de contrôle au moyen d'un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.



### Technologie propres

**Technologies propres:** Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation, et qui peuvent réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») locales et mondiales.

Le FCC investira au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions de croissance, et ii) d'engagements sélectionnés auprès de gestionnaires de fonds tiers lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.



### Chaîne d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

**Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone:** Les entreprises, notamment les PME, et les projets de technologie climatique ou de chaînes de valeur à faibles émissions de carbone, dont l'exploitation des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.

Le FCC investira dans i) les minéraux aux côtés d'exploitants et de gestionnaires dans le secteur des minéraux critiques et ii) des investissements directs dans la chaîne d'approvisionnement des chemins critiques, comme les ports pour l'énergie éolienne en mer, les usines de batteries et les infrastructures d'hydrogène.

S'il y a lieu, pour s'acquitter de son mandat, le FCC fournira également des assurances sur les risques associés aux investissements par l'entremise de contrats. Les contrats sont des instruments financiers utilisés pour absorber le risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité du marché, ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques.

Les détails des instruments d'investissement sont présentés à la [Section 4.1.4](#)



## 2.4. Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC

### 2.4.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

Étant donné la nature de son mandat, le FCC doit tenir compte de considérations uniques contrairement aux investisseurs traditionnels axés sur les rendements. Dans le but de créer un portefeuille d'investissements qui remplit le mandat, y compris en tenant compte des critères liés à l'impact, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés dans le cadre de tous ses investissements, soit la concessionnalité, l'atténuation des risques et les rendements financiers.

**Concessionnalité :** Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité (par exemple, à l'aide d'un rabais minimal ou d'une exposition à la perte par rapport au marché) en vue de réaliser pleinement son objectif. Ceux-ci pourront revêtir diverses formes et être guidés selon les principes suivants :

- (i) le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;
- (ii) le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.

**Atténuation des risques:** Le FCC pourrait investir dans des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs des facteurs de risque suivants qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- (i) le risque lié à la demande associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finales;
- (ii) le risque lié aux politiques associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques;
- (iii) le risque réglementaire associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- (iv) le risque d'exécution qui découle de la création de produits commercialisés et d'entreprises inédits;
- (v) le risque de liquidité qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- (vi) d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

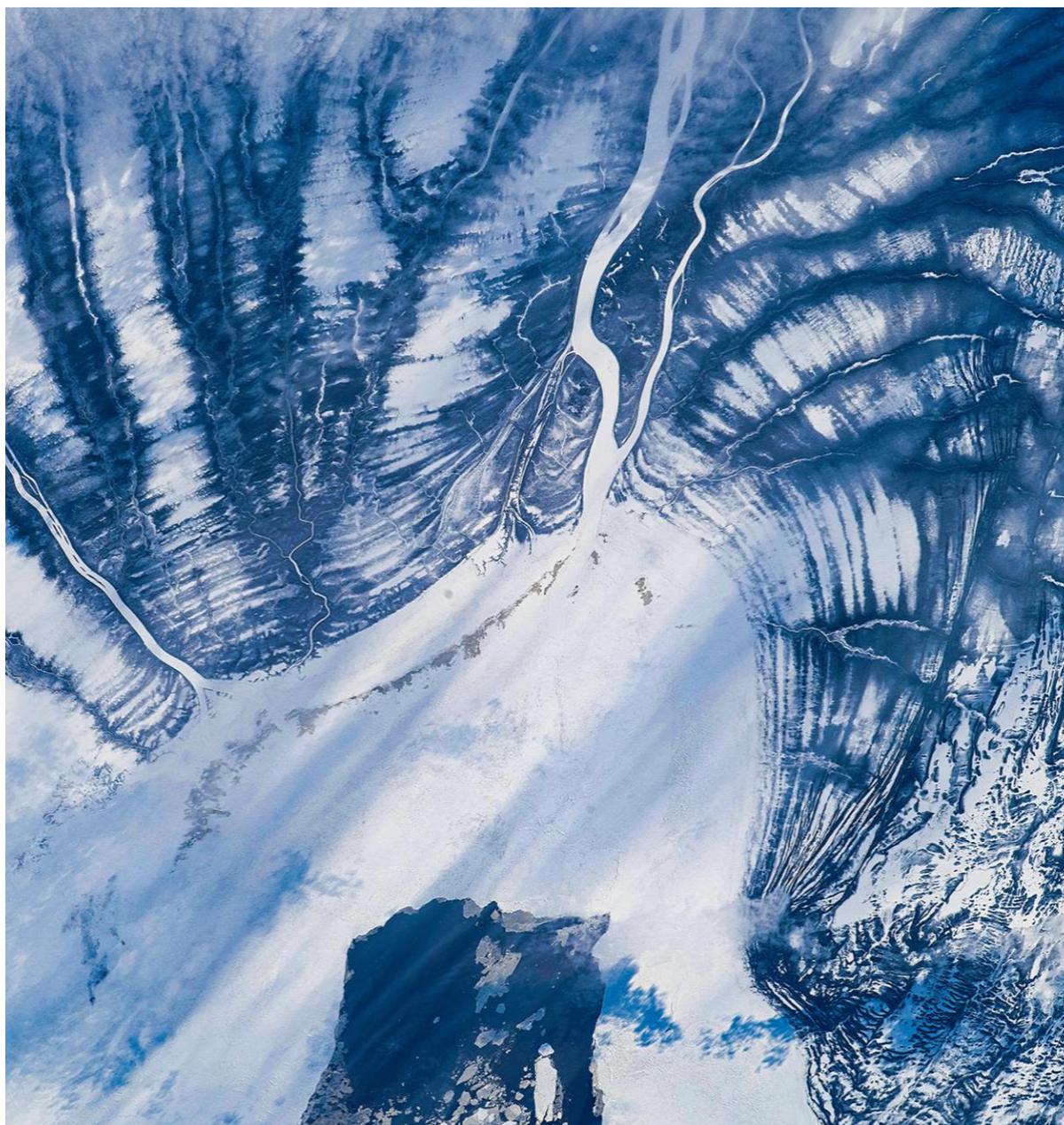
**Rendements financiers:** De façon générale, le FCC n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de recouvrer son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans. Toutes distributions du capital liées à ses investissements serviront à effectuer des investissements additionnels, sous réserve des montants utilisés pour s'acquitter de ses dépenses.

Alors que le FCC en est à sa deuxième année complète d'exploitation et qu'il continue d'intensifier ses activités de développement des affaires et d'investissement sur le marché, il est entendu que la mise en œuvre du mandat est susceptible de se traduire par un portefeuille d'investissements concentré, en particulier pendant cette période d'accélération lorsque le portefeuille est en cours de constitution. Malgré cela et dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire, GAFCC cherchera à créer un portefeuille diversifié dans une variété de secteurs, de régions et d'instruments.



## 2.4.2. Catalyser les investissements du secteur privé

En s'acquittant de son mandat, le FCC veillera à attirer des quantités importantes de capitaux du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone au Canada. Par conséquent, les investissements du FCC sont destinés à être faits de concert avec un ou plusieurs investisseurs du secteur privé, y compris au moyen d'investissements structurés, comme des investissements directs, des investissements dans des fonds et des coinvestissements. Il est possible toutefois que la participation d'autres investisseurs du secteur privé ne soit pas toujours synchrone avec l'investissement du FCC et que, dans certains cas, le FCC soit le seul fournisseur de nouveaux capitaux au moment de l'investissement.





## 3. Contexte d'exploitation

---

### 3.1. Contexte interne

#### 3.1.1. Progrès à ce jour

##### 2022

**Avril:**

Le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC dans le cadre de son budget de 2022.

**Novembre:**

Dans son Énoncé économique de l'automne, le ministère des Finances annonce le lancement du FCC et diffuse un document d'information technique fournissant des détails additionnels sur le mandat du FCC, ses activités et son cadre d'investissement.

**Décembre:**

Le FCC est constitué en personne morale en tant que filiale de la CDEV et annonce la nomination de deux premiers membres à son conseil d'administration

##### 2023

**Mars:**

Dans le cadre de son Budget en 2023, le gouvernement du Canada annonce qu'il a sélectionné Investissements PSP pour gérer les actifs et s'acquitter du mandat du FCC.

**Juin:**

Une équipe dédiée de professionnels en investissement, secondée par Investissements PSP, y compris des hauts dirigeants, commence à revoir des opportunités d'investissement potentiel au nom du FCC, en vertu d'un accord provisoire.

La *loi sur l'office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* est modifiée pour permettre à une filiale d'investissement PSP d'agir en tant que gestionnaire d'actifs pour le FCC.

**Août:**

Le GAFCC est constitué en personne morale, en tant que filiale en propriété exclusive d'investissements PSP pour agir à titre de gestionnaire d'actifs pour le FCC.

**Octobre:**

Le FCC annonce son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc., au moyen d'un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de série B.

**Décembre:**

Le FCC annonce un investissement stratégique de 200 millions \$ dans Entropy Inc. Et un accord d'achat de crédits carbone, en vue d'acquérir jusqu'à 1 million de tonnes par année de crédits carbone pendant 15 ans.



<b>2024</b>	<p><b>Mars:</b> Signature de l'EGA entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, officialisant la portée des services de gestion d'actifs fournis au FCC par GAFCC. Le FCC annonce un premier engagement de 50 millions \$ en technologies propres dans le fonds d'impact climatique idéaliste.</p> <p><b>Mai:</b> Publication du rapport annuel 2023 du FCC</p> <p><b>Juin:</b> Le FCC Gibson Energy et Varme Energy annoncent un partenariat stratégique pour accélérer le projet de valorisation énergétique des déchets au Canada.</p> <p><b>Juillet:</b> Le FCC annonce un partenariat avec Strathcona pour le captage et stockage de carbone s'élevant jusqu'à 2 milliards \$.</p> <p><b>Août:</b> Le FCC annonce un engagement en deux tranches de 100 millions \$US pour accélérer le développement des technologies de capture du carbone de Svante. Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans Fonds Partenaires MKB III, aux côtés d'autres investisseurs institutionnels, axés sur l'accélération de la transition énergétique.</p>
-------------	---

### 3.1.2. Tournés vers l'avenir

GAFCC continue de fournir des services de gestion d'actifs au FCC et d'exécuter le mandat du FCC. Plus précisément, GAFCC fera progresser les transactions tout en continuant de faire évoluer sa stratégie d'investissement et de développer son expertise interne dans tous les secteurs prioritaires. Elle continuera également de faire évoluer l'organisation et d'améliorer ses processus.

### 3.1.3. Dotation en personnel et ressources

Le FCC ne dispose pas d'employé·e·s puisque tous ses services sont fournis par GAFCC. Cette dernière gère de façon proactive ses ressources pour s'assurer de mener à bien le mandat du FCC. Pour ce faire, elle surveille étroitement les charges de travail et le volume d'activités à l'échelle de son organisation et s'assure d'embaucher les ressources additionnelles nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs. À l'avenir, GAFCC s'attend à ce que son équipe continue de grandir pour soutenir les activités d'investissement et de gestion d'actifs du FCC. GAFCC a un bureau d'affaires à Montréal et un autre à Calgary.

En élargissant son équipe de professionnels chevronnés de renommée mondiale, GAFCC veille à tirer parti d'un bassin diversifié de talents et de points de vue provenant de partout au Canada. Cet engagement à favoriser la diversité à l'échelle de l'organisation comprend également des efforts, conformément à l'ÉPR du FCC, en vue d'élargir la gamme de voix et de points de vue au sein des équipes de gouvernance et des organes décisionnels de GAFCC, en tenant compte de la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

GAFCC reconnaît les risques associés à l'attraction et à la rétention de personnel clé, spécialement dans le contexte du mandat du FCC, dont l'exécution requiert des compétences, une expertise et des connaissances spécialisées. Elle exploite l'expérience d'Investissements PSP, de même que ses politiques et ses processus en matière de ressources humaines (y compris en ce qui a trait à l'équité, la diversité et l'inclusion en milieu de



travail) pour attirer et retenir efficacement les talents requis en vue de mener à bien le mandat du FCC.

### 3.1.4. Conflits d'intérêts

Les actifs du FCC et d'Investissements PSP ne sont pas amalgamés d'une quelconque façon, et les activités de gestion d'actifs de GAFCC sont distinctes du mandat d'investissement des régimes de pensions d'Investissements PSP. Par exemple, les transactions du FCC sont discutées au sein du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements du FCC, à des fins d'approbation. Ce comité agit de façon indépendante du comité de placements et de risques d'Investissements PSP.

De plus, Investissements PSP a adopté une politique visant à gérer tout conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu entre Investissements PSP et/ou GAFCC, d'une part, et le FCC, d'autre part. Cette politique peut être consultée au [lien](#) suivant. Au besoin, les informations concernant les transactions ou les situations soumises à des fins d'examen au comité des conflits d'intérêts sont rendues publiques.



## 3.2. Contexte externe

### 3.2.1. Initiatives de réduction des émissions dans le monde

Malgré une hausse sans précédent des températures et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes dans le monde entier<sup>3</sup>, les progrès des politiques mondiales restent globalement insuffisants pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, puisque les principaux pays émetteurs continuent de mettre en œuvre des mesures contradictoires, incohérentes ou inadéquates pour répondre aux contributions déterminées au niveau national<sup>4</sup>.

L'inflation et l'incertitude économique, la polarisation politique et un paysage géopolitique plus volatil ont tous contribué à rendre la coordination et les progrès mondiaux sur les objectifs climatiques de plus en plus difficiles<sup>5,6</sup>.

Même face à ces défis importants, les progrès en matière de réduction des émissions se poursuivent, avec l'adoption de plusieurs politiques majeures de lutte contre les changements climatiques dans de grands pays. Plus de 200 nouvelles politiques liées à la transition climatique et énergétique ont été mises en œuvre dans le monde entier au cours de la dernière année<sup>7</sup>. Par exemple, en 2023, le financement climatique a fait l'objet d'une attention accrue à la suite du premier bilan mondial réalisé dans le cadre de l'Accord de Paris.

Bien qu'environ les deux tiers du financement climatique proviennent du secteur privé aux États-Unis et au Canada, les finances publiques ont joué un rôle clé en catalysant les investissements restants dans les technologies propres émergentes et en mobilisant des capitaux supplémentaires.

#### Pleins feux sur le financement mixte : une méthode rentable pour accélérer les investissements en décarbonation

Le financement mixte est une stratégie qui combine des capitaux publics et privés en vue de financer des projets ayant des retombées sociales ou environnementales. Dans le cadre de la décarbonation, de nombreux gouvernements ont mis sur pied des fonds d'investissement en financement mixte pour soutenir la transition vers une économie faible en carbone. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons parmi des exemples dignes de mention dans le monde les suivants :

##### Australian Clean Energy Finance Corporation (CEFC)

**Description:** L'objectif du CEFC est de faciliter l'augmentation des flux de financement dans le secteur de l'énergie propre et de faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES de l'Australie. Le CEFC est un investisseur spécialisé dans la transition de l'Australie vers la carboneutralité d'ici 2050 et a accès à plus de 30 milliards \$ du gouvernement australien.

##### Programme InvestEU de l'Union européenne

**Description:** Le programme fournit à l'Union européenne un financement crucial à long terme en mobilisant des fonds privés et publics. Il aide également à mobiliser les investissements privés pour les principales priorités politiques de l'UE, comme la transition verte et numérique, et la compétence en innovation et dans les investissements sociaux. Le budget de l'UE de 26,2 milliards € garantit les investissements des partenaires financiers en augmentant leur capacité à assumer des risques et en permettant de mobiliser au moins 372 milliards € en investissements supplémentaires.

<sup>3</sup> « 2023 was the world's warmest year on record, by far », National Oceanic and Atmospheric Administration, [www.noaa.gov](http://www.noaa.gov)

<sup>4</sup> Nature Reviews Earth & Environment, « [Climate policy in 2023](http://www.nature.com) », [www.nature.com](http://www.nature.com)

<sup>5</sup> Fonds monétaire international, « La croissance mondiale se maintient alors que la désinflation ralentit et que l'incertitude en matière de politique économique s'accroît », [www.imf.org](http://www.imf.org)

<sup>6</sup> Forum économique mondial, Rapport sur les risques mondiaux 2024, [www.weforum.org](http://www.weforum.org)

<sup>7</sup> Agence internationale de l'énergie, [Base de données sur les politiques](http://www.iea.org), Données et statistiques, [www.iea.org](http://www.iea.org)



<p><b>New Zealand Green Investment Finance (NZGIF)</b></p> <p><b>Description:</b> La NZGIF est une banque d'investissement verte appartenant à l'État qui investit dans des entreprises, des technologies et des projets évolutifs qui aident à réduire les émissions de GES en Nouvelle-Zélande et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La NZGIF utilise diverses formes de dettes et de capitaux propres, et est en mesure de prendre des positions de risque qui aident à attirer des coinvestisseurs. Elle se concentre sur sept secteurs prioritaires, dont les transports, l'agriculture, les plastiques et les ressources énergétiques distribuées.</p>	<p><b>United Kingdom National Wealth Fund (NWF)</b></p> <p><b>Description:</b> En juillet 2024, le gouvernement britannique s'est engagé à verser 7,3 milliards £ de capitaux publics pour mobiliser des capitaux privés dans la transition du Royaume-Uni vers une économie faible en carbone. Les investissements catalysés par la NWF devraient créer des emplois verts et stimuler la croissance à l'échelle du pays. GAFCC est heureuse d'avoir été consultée par le gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la mise sur pied de la NWF.</p>
--	---

En s'appuyant sur des initiatives de financement mixte à l'échelle mondiale, certains nouveaux instruments servant à réduire les risques associés aux politiques et aux projets (comme les mécanismes d'assurance du prix du carbone et les accords d'achat de crédits carbone) ont été présentés comme des outils essentiels pour accroître la viabilité et réduire le coût du capital des projets de décarbonation, réduisant ainsi le coût global de la transition énergétique<sup>8</sup>.

En ce qui concerne le mandat unique du FCC au sujet des mécanismes d'assurance du prix du carbone, y compris les CsD sur le carbone, GAFCC a suivi les développements à l'échelle mondiale pour éclairer sa stratégie et son approche. Divers mécanismes ont été adoptés à travers le monde pour réduire le risque dans divers secteurs, marchés et produits de base liés à la décarbonation. Voici des exemples mondiaux notables de domaines dans lesquels des CsD et des mécanismes similaires d'assurance des prix ont été utilisés relativement à la transition énergétique :

**Marchés du carbone:** En avril 2024, le gouvernement allemand a dévoilé un programme de CsD sur le carbone calqué sur des contrats de couverture du secteur privé (instruments de couverture des risques). Les entreprises se voient garantir un prix fixe pour les sources d'énergie, ainsi que pour les unités d'émission de carbone. Le niveau de ce financement dépend du prix réel du marché et du coût supplémentaire de l'équipement et de l'exploitation du projet et/ou de la technologie à faible émission de carbone, par rapport à l'option conventionnelle. Dès que le coût de production est inférieur à celui de la fabrication conventionnelle, le flux de paiement doit être inversé et l'État doit recevoir de l'argent des entreprises. Ce programme est en cours d'élaboration et devrait continuer à évoluer au fil du temps. Au-delà de cela, le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne, le plus grand marché du carbone au monde, a mis en œuvre plusieurs mesures pour stabiliser ce marché, y compris la Réserve de stabilité du marché. Il explore également des mécanismes supplémentaires comme les CsD pour soutenir davantage la stabilité des prix et l'investissement dans les technologies à faibles émissions de carbone.

**Énergie renouvelable:** Les CsD sont depuis longtemps utilisés pour encourager l'expansion des énergies renouvelables dans des pays comme le Royaume-Uni et la Norvège, ainsi que dans neuf États membres de l'UE. En règle générale, un processus d'appel d'offres est utilisé pour établir le prix d'exercice<sup>9</sup>.

**Hydrogène:** La Low Carbon Contracts Company (LCCC), propriété du gouvernement britannique, a développé des structures CsD innovantes sur l'hydrogène, malgré la difficulté à définir clairement une valeur marchande. D'autres initiatives de CsD sur l'hydrogène sont en préparation au Japon et en Corée du Sud<sup>10</sup>.

**Autres projets de réduction des émissions:** Le programme néerlandais de longue date SDE ++ tire parti

<sup>8</sup> Deloitte, « Financing the Green Energy Transition: A US\$50 trillion catch », [www.deloitte.com](http://www.deloitte.com)

<sup>9</sup> European University Institute, RSCAS WP Template 2013, [www.eui.eu](http://www.eui.eu)

<sup>10</sup> The Oxford Institute for Energy Studies, « Contracts for Difference: the Instrument of Choice for the Energy Transition », [www.oxfordenergy.org](http://www.oxfordenergy.org)



d'une structure CsD unilatérale qui fonctionne comme un programme de subvention pour une variété de projets d'énergie renouvelable et de réduction des émissions<sup>11</sup>

Le FCC a déjà mis en place des investissements pour tirer parti de sa capacité de principal émetteur de CsD au Canada. Voir la [Section 4.1.4](#) pour en savoir plus à ce sujet.

En plus des initiatives dirigées par le gouvernement, des solutions du marché privé ont également commencé à émerger, comme celle de Frontier Climate, qui tire parti des accords d'achat de la production pour stimuler le développement de technologies d'élimination du carbone<sup>12</sup>. Ces exemples fournissent d'excellentes études de cas à GAFCC, qui cherche à comprendre et à adapter ces outils, le cas échéant, au contexte canadien.

### 3.2.2. Principaux risques atténués par le FCC

Le FCC aide le Canada à suivre le rythme d'une liste croissante de pays ayant recours à des outils novateurs de financement public pour attirer les importants flux de capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonation et à la croissance de leurs économies.

Les entreprises et les investisseurs connaissent les possibilités de commercialisation et de déploiement des technologies de réduction des émissions, mais sont souvent limités par les risques fréquemment liés à ces opportunités. Le FCC est conçu pour investir son capital afin d'aider à atténuer ces risques et à débloquer le capital au pays et à l'étranger dont le Canada aura besoin pour soutenir la croissance de son économie propre.

Comme mentionné dans ses critères d'investissement (définis à la [Section 4.1.3](#)), le FCC vise principalement à atténuer certains risques, dont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution et le risque de liquidité. Pour ce faire, il doit investir de façon à réduire certains de ces risques ou une part d'entre eux, dans le but de combler l'écart de financement du marché privé et d'attirer du capital additionnel dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone partout au Canada.

### 3.2.3. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes

#### 3.2.3.1. Initiatives fédérales

Le FCC est complémentaire à de nombreuses initiatives fédérales. De même, des politiques, stratégies et programmes d'investissement existants du gouvernement façonnent le contexte dans lequel le FCC exerce ses activités. GAFCC doit bien comprendre les initiatives fédérales, provinciales et territoriales applicables pour parvenir à prioriser ses activités de façon stratégique, notamment en ce qui a trait à la construction du portefeuille, à la recherche et à l'exécution d'opportunités d'investissement, ainsi qu'à la mobilisation des parties prenantes.

Par exemple, voici quelques-unes des stratégies et initiatives fédérales en matière d'économie propre qui s'appliquent au FCC :

---

<sup>11</sup> RVO, Caractéristiques du SDE++, [www.rvo.nl](http://www.rvo.nl)

<sup>12</sup> Frontier, [www.frontierclimate.com](http://www.frontierclimate.com)



**Plans et cibles climatiques du Canada:** Comme de nombreux pays à l'échelle mondiale, le Canada cherche à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Au niveau fédéral, cet engagement est étayé par le Plan de réduction des émissions pour 2030, prévoyant un objectif de réduction de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Pour ce faire, le gouvernement a mis en place des mesures visant l'ensemble de l'économie, dont la tarification du carbone, la réglementation des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier, des normes sur les combustibles faibles en carbone et d'autres initiatives sectorielles.

**Stratégie sur les minéraux critiques:** Cette stratégie met l'accent sur les pratiques durables d'exploration, d'extraction, de traitement, ainsi que de fabrication en aval et de recyclage de 31 minéraux critiques essentiels pour les technologies alignées sur le principe de carboneutralité. Elle met l'accent sur l'importance de l'innovation et de l'exploration, et vise à accélérer le développement de projets et la construction d'infrastructures, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et les communautés potentiellement touchées.

**Stratégie sur l'hydrogène:** Ce plan exhaustif vise à faire du Canada un chef de file mondial de la production, de l'utilisation et de l'exportation d'hydrogène à faibles émissions de carbone. La stratégie s'appuie sur huit piliers, dont la progression des partenariats stratégiques, l'atténuation des risques liés aux investissements et l'élaboration de plans et de carrefours régionaux pour lier la production d'hydrogène et l'utilisation finale.

**Stratégie de gestion du carbone:** Cette stratégie vise à accroître les approches servant à capturer le carbone à partir de sources ponctuelles ou de l'atmosphère pour le réutiliser ou le stocker durablement. La stratégie est axée sur l'accélération de l'innovation et de la recherche et développement, la création d'un cadre politique et réglementaire favorable, de même que le soutien à la multiplication de projets et d'infrastructures.

#### 3.2.4.1.1 Complémentarité du mandat du FCC avec les initiatives fédérales existantes

Le mandat du FCC s'ajoute aux initiatives du gouvernement fédéral appuyant l'économie propre du Canada, tout en se distinguant entre autres des façons suivantes.

**Vise l'étape de l'investissement:** Le FCC cible les projets, les technologies et les entreprises à l'étape de la croissance. Cela distingue le FCC des:

- (i) projets de recherche et développement, de démonstration ou des projets pilotes qui sont financés par des programmes de subventions et de contributions;
- (ii) entreprises en démarrage financées par des fonds de capital de risque;
- (iii) entreprises matures et/ou des entreprises déployant des technologies matures, qui peuvent attirer des investissements du secteur privé par elles-mêmes et aux conditions du marché.

**Offre des outils de financement:** Le FCC a accès à une vaste gamme d'outils financiers et d'investissement lui permettant d'offrir des formes innovantes d'investissement, y compris des instruments avec lesquels le FCC peut assumer des risques supérieurs au marché pour catalyser les investissements du secteur privé. Cela distingue le FCC des :

- (i) programmes de subventions et de contributions qui accordent des fonds aux entreprises en démarrage;
- (ii) investisseurs du secteur privé qui accordent du financement aux entreprises selon les conditions du marché.



**Procure une expertise en exécution:** Le mandat du FCC est exécuté par une équipe de professionnels en investissement indépendants, dotés d'une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi que d'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements directs complexes. L'exécution du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

**Contrôle son processus décisionnel:** Le FCC et GAFCC exercent leurs activités sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, en maintenant l'autonomie de leurs processus décisionnel et d'exploitation.

**Cible des types de projet en particulier:** Le FCC est axé sur les projets et les entreprises du secteur privé.

Plus précisément, le FCC ne cible pas, de façon générale, i) les projets de recherche et développement ou de démonstration; ii) les projets pilotes en technologie; iii) les technologies matures ou les entreprises matures qui peuvent attirer suffisamment d'investissements du secteur privé; iv) les investissements de capital de risque; v) les projets détenus par le gouvernement; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

### 3.2.3.2. Priorités provinciales et territoriales

Les priorités provinciales et territoriales sont essentielles pour façonner les marchés canadiens de l'électricité, du carbone et de l'énergie. Les compétences provinciales et territoriales, ainsi que les initiatives législatives, réglementaires et de financement connexes façonnent considérablement le paysage industriel et économique dans lequel le FCC exerce ses activités. Les priorités provinciales et territoriales influencent également la combinaison de parties prenantes, de technologies et d'entreprises qui pourraient chercher à collaborer dans le cadre d'occasions d'investissement. Voici des exemples de priorités et de politiques provinciales pertinentes :

Tableau 1 – Initiatives clés par province et territoire

Province ou territoire	Initiatives clés
<b>Alberta</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone:</b> L'Alberta maintient un système provincial de tarification de la pollution par le carbone pour l'industrie appelé le règlement TIER (<i>Technology Innovation and Emissions Reduction</i>). La redevance fédérale sur les combustibles s'applique.</li> <li>- <b>Mines et minéraux critiques:</b> Lancé en novembre 2023, le plan vise à fournir davantage d'information géoscientifique publique axée sur les minéraux, à constituer un inventaire des minéraux, et à améliorer le cadre financier et réglementaire.</li> <li>- <b>Production d'électricité:</b> Le marché de l'électricité déréglementé de l'Alberta a commencé en 1996, lorsque l'<i>Electricity Utilities Act</i> est entrée en vigueur. L'Alberta explore et fait actuellement la promotion des technologies des petits et microréacteurs modulaires, et poursuit dans l'intervalle une refonte plus large du marché.</li> <li>- <b>Technologies propres :</b> L'Alberta met en œuvre de multiples stratégies pour réduire l'impact de la production d'énergie sur l'environnement (y compris le CSC, l'ammoniac, la géothermie).</li> </ul>
<b>Colombie-Britannique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone :</b> En avril 2024, la Colombie-Britannique a lancé un nouveau système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels. Elle maintient également une redevance provinciale sur les combustibles.</li> <li>- <b>Mines et minéraux critiques :</b> La stratégie sur les minéraux critiques de la Colombie-Britannique a mené à l'élaboration de 11 mesures stratégiques de phase 1 actuellement mises en œuvre, y compris la création d'un bureau d'avancement des projets des minéraux critiques.</li> <li>- <b>Technologies propres :</b> La province a adopté le projet de loi 37 en 2022, mettant sur pied l'organisme de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique et faisant progresser une approche à l'échelle de la province en matière de CSC, y compris les responsabilités élargies des organismes de réglementation pour inclure l'hydrogène, l'ammoniac, le méthanol et les réservoirs de stockage de carbone en plus des activités pétrolières, gazières et géothermiques. La Colombie-Britannique s'est engagée à élaborer un plan d'action pour les transports propres pour 2023. La <i>Low Carbon Fuels Act</i> (loi sur les carburants à faible teneur en carbone) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et le budget de 2024 alloue 318 millions \$ pour prolonger les programmes et les mesures réglementaires de CleanBC en faveur d'une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2030. La Colombie-Britannique a également créé un bureau de l'hydrogène pour attirer les investisseurs dans le secteur de l'énergie.</li> </ul>
<b>Manitoba</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone :</b> Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre intégralement au Manitoba, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.</li> <li>- <b>Mines et minéraux critiques :</b> La Stratégie sur les minéraux critiques de juin 2023 du Manitoba met l'accent sur la sensibilisation aux avantages des minéraux critiques du Manitoba, la progression de la participation des Autochtones et la simplification du processus de réglementation et de délivrance de permis.</li> <li>- <b>Production d'électricité :</b> Le Manitoba a récemment publié deux documents de planification : « Feuille de route énergétique du Manitoba : la voie vers la prospérité » et le tout premier Plan intégré des ressources de Manitoba Hydro (2023).</li> </ul>

---

## Nouveau-Brunswick

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique au Nouveau-Brunswick. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs.
- **Mines et minéraux critiques** : Bien que le Nouveau-Brunswick ne dispose pas actuellement d'une stratégie spécifique pour les minéraux critiques, il s'est engagé à explorer leur potentiel dans un cadre économique plus large.
- **Production d'électricité** : Le Nouveau-Brunswick est déterminé à rehausser sa réputation en tant que pionnier des solutions d'énergie propre, tout en diversifiant son portefeuille d'énergie pour atteindre la carboneutralité. En décembre 2023, la province a dévoilé sa feuille de route pour la transition énergétique de 2035, soulignant quatre initiatives stratégiques clés : l'abordabilité, la sécurité énergétique, la réforme de la réglementation et la croissance économique. Les petits réacteurs modulaires figurent en priorité à l'ordre du jour. La province vise à développer une industrie nucléaire locale, afin de stimuler la croissance de l'emploi et le développement économique.
- **Technologies propres** : Dans le cadre de sa stratégie d'énergie propre, le Nouveau-Brunswick a présenté sa Feuille de route pour l'hydrogène le 30 janvier 2024. Celle-ci prévoit une diminution substantielle des émissions de GES du secteur industriel grâce à l'utilisation de l'hydrogène.

---

## Terre-Neuve-et-Labrador

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique à T.-N.-L. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels terrestres et extracôtiers.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Plan pour les minéraux critiques de T.-N.-L. a été publié en novembre 2023 dans le but d'atténuer les risques et d'attirer des investissements privés pour l'exploration et d'identifier des projets viables potentiels.
- **Technologies propres** : En novembre 2023, T.-N.-L. et la Colombie-Britannique ont signé une déclaration de coopération pour promouvoir leur intérêt mutuel pour l'énergie propre, y compris l'accélération du développement de l'hydrogène propre. Lancé le 14 mai 2024, le Plan d'action pour le développement de l'hydrogène de T.-N.-L. complète son plan d'action sur les énergies renouvelables et le plan d'action sur les changements climatiques, faisant ainsi progresser le statut de la province en tant que fournisseur mondial d'énergie propre.  
**Autre** : T.-N.-L. a progressé dans le positionnement du secteur pétrolier pour répondre aux besoins énergétiques mondiaux pendant la transition énergétique, tout en prenant des mesures pour réduire l'intensité en carbone du secteur.

---

## Territoires du Nord-Ouest

- **Tarification du carbone** : Les T.N.-O. ont mis en œuvre une taxe territoriale sur le carbone qui est en voie de satisfaire aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur.
  - **Mines et minéraux critiques** : Les T.N.-O. se positionnent comme un épicycle de l'exploitation minière des minéraux critiques au Canada, avec six projets de minéraux critiques au début de l'exploitation minière et à un stade avancé d'exploration. Les investissements à l'appui de l'exploitation minière, y compris les investissements fédéraux-territoriaux-autochtones partagés sur la route Tłı̨chǫ, sont une priorité importante pour les T.N.-O.
  - **Production d'électricité** : Le Plan d'action énergétique 2022-2025 comprend des mesures visant à réduire les émissions de GES dans la production d'électricité, à accroître la consommation d'énergie renouvelable dans le chauffage des locaux et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Plan s'ajoute à la Stratégie énergétique 2030, qui vise à atteindre un système énergétique plus sûr, abordable et durable d'ici 2030.
-

---

## Nouvelle-Écosse

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Nouvelle-Écosse. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs.
- **Mines et minéraux critiques** : Publiée en mars 2024, la Stratégie sur les minéraux critiques de la Nouvelle-Écosse met l'accent sur 16 minéraux critiques. Elle sera réexaminée tous les cinq ans et des plans d'action seront élaborés chaque année.
- **Production d'électricité** : La Nouvelle-Écosse s'est engagée à fournir 80 % de son énergie en énergies renouvelables d'ici 2030, en mettant la priorité sur le développement de l'énergie éolienne en mer. L'*Energy Reform Act* de 2024 établit un organisme de réglementation de l'énergie autonome et un opérateur de réseau électrique indépendant. Malgré les défis réglementaires qui ont mené au retrait d'un réseau marémoteur flottant proposé dans le passage Minas, l'énergie marémotrice continue de se développer en Nouvelle-Écosse.  
**Technologies propres** : Investir en Nouvelle-Écosse a déterminé que le secteur des technologies propres était prioritaire dans le développement économique. La Nouvelle-Écosse a publié son Plan d'action sur l'hydrogène vert en décembre 2023. Le Fonds pour les carburants propres, lancé en mai 2024, vise à aider les industries et les entreprises à adopter des carburants à faibles émissions de carbone et renouvelables comme l'hydrogène vert, le gaz naturel renouvelable, les biocarburants et la biomasse durable.

---

## Nunavut

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre dans son intégralité au Nunavut, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Nunavut abrite huit minéraux critiques et trois mines d'or en exploitation. Il priorise actuellement la mise en œuvre de sa stratégie d'exploration et d'exploitation minières, et élabore le Plan d'aménagement du territoire du Nunavut.
- **Production d'électricité** : Le Nunavut dépend fortement des combustibles fossiles qu'il importe pour sa consommation énergétique, mais explore les possibilités de production d'énergie renouvelable et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

---

## Ontario

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Ontario. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement appelé Normes de rendement à l'égard des émissions pour les émetteurs industriels.
- **Mines et minéraux critiques** : Dans le cadre de la Stratégie ontarienne relative aux minéraux critiques, la province cherche à développer son secteur minier, en particulier dans la région au nord de la province, connue sous le nom de Cercle de feu. Elle se concentre sur le soutien des infrastructures essentielles dans cette région et vise à mieux la relier au secteur manufacturier au sud de l'Ontario.
- **Production d'électricité** : L'Ontario se concentre sur le développement de l'infrastructure de transport pour soutenir les zones à forte croissance dans les secteurs minier et industriel du Nord et de l'Est de l'Ontario et dans les environs d'Ottawa. Elle met l'accent sur la production hydroélectrique et nucléaire, et en particulier sur le développement de petits réacteurs modulaires. Elle poursuit également le développement de plusieurs nouveaux projets de stockage d'énergie.
- **Technologies propres** : Le budget de 2024 a annoncé des mesures pour soutenir les projets qui aideront à intégrer l'hydrogène dans le réseau de l'Ontario.

---

## Île-du-Prince-Édouard

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est entièrement mis en œuvre à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
  - **Production d'électricité** : La province cherche à atteindre la carboneutralité en matière d'énergie d'ici 2030 et en matière d'émissions de GES d'ici 2040. Elle développe une infrastructure de production d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie, tout en explorant le potentiel régional des petits réacteurs modulaires. La province étudie la façon de transformer Maritime Electric en société d'État. Une nouvelle stratégie énergétique globale est attendue plus tard en 2024.
  - **Technologies propres** : L'Île-du-Prince-Édouard fait progresser le développement des technologies propres au moyen d'initiatives comme le Cleantech Park, le Cleantech Learning and Innovation Centre et la Cleantech Academy.
-

---

## Québec

- **Tarification du carbone** : Le Québec maintient un système provincial de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES depuis 2013 dans le cadre de la Western Climate Initiative, partageant avec la Californie un marché d'échange de droits d'émissions lié à l'international.
- **Mines et minéraux critiques** : Le Québec vise à devenir un chef de file dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques (y compris la production, la transformation et le recyclage), et a déposé un projet de loi visant à modifier la *Loi sur les mines*. La phase 2023-2025 du Plan d'action sur les minéraux critiques et stratégiques a fait passer la liste des minéraux critiques du Québec de 22 à 28 minéraux.
- **Production d'électricité** : Le réseau actuel sera insuffisant pour répondre à la croissance prévue de la demande. La province envisage la construction de barrages hydroélectriques supplémentaires, ainsi que l'ajout d'énergie renouvelable et nucléaire.
- **Technologies propres** : Le Québec soutient la *Vallée de la Transition énergétique* pour accélérer le développement de la filière des batteries, de l'électrification des transports, de l'hydrogène vert et de la décarbonation industrielle des ports.

---

## Saskatchewan

- **Tarification du carbone** : La redevance fédérale sur les combustibles s'applique en Saskatchewan. La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement pour les émetteurs industriels, qui a été élargi en 2023 pour inclure tous les grands secteurs industriels.
- **Mines et minéraux critiques** : Publiée en 2023, la stratégie sur les minéraux critiques de la Saskatchewan vise à améliorer la compétitivité et l'innovation dans le secteur, en particulier en misant sur l'expansion des éléments de potasse, d'uranium, d'hélium et de terres rares.
- **Production d'électricité** : La province collabore avec l'Ontario, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick à l'élaboration et au déploiement de petits réacteurs modulaires; quatre projets devraient être déployés entre 2034 et 2042.
- **Autre** : La Saskatchewan encourage de nouvelles configurations de forage de puits de pétrole et a amélioré les programmes existants, comme le Programme incitatif à l'innovation pétrolière en Saskatchewan.

---

## Yukon

- **Tarification du carbone** : Le système fédéral de tarification de la pollution est mis en œuvre dans son intégralité au Yukon, y compris la redevance fédérale sur les combustibles et le système de tarification fondé sur le rendement.
  - **Mines et minéraux critiques** : Le Yukon a lancé un plan d'engagement public important, visant à moderniser la législation liée à son secteur minier.
  - **Production d'électricité** : L'élargissement de l'accès à l'électricité propre, abordable et fiable est une priorité majeure pour le Yukon. Parmi les projets identifiés dans son plan énergétique de 10 ans, seul l'agrandissement d'Atlin Hydro est activement en cours. Le plan énergétique de l'électricité du Yukon devrait être publié à l'été 2024, et un plan intégré des ressources devrait être publié d'ici la fin de 2025.
  - **Technologies propres** : L'innovation est un domaine d'action clé de la stratégie Notre avenir propre 2020 du Yukon.
  - **Autre** : Le Yukon a signé l'Accord Arctique de l'Ouest – Tariuq (zone extracôtière) avec la l'Inuvialuit Regional Corporation, le Canada et les T.N.-O. Cet accord établit une cogestion et un partage des revenus avec un rôle plein et égal pour les Inuvialuit afin qu'ils participent à la prise de décisions sur le développement du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables dans la région visée par le règlement.
-



### 3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC

Conformément à l'ÉPR du FCC, il est attendu du FCC qu'il harmonise son portefeuille avec le plan économique du Canada. En particulier, on s'attend à ce que le FCC fasse des progrès importants dans les transactions favorisant une variété de secteurs liés aux technologies propres, ainsi qu'il soutienne la décarbonation des émetteurs lourds.

#### Technologies propres

Le FCC continuera à fournir du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore des risques, dont le risque de commercialisation, qui les empêchent d'attirer des capitaux de la part d'investisseurs à un stade plus avancé. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement et la croissance continues des entreprises du secteur.

*Voir la [Section 3.2.4 iv\) Technologies propres](#) ci-dessous pour en savoir plus sur le secteur et le rôle que peut jouer le FCC dans les projets de technologies propres.*

#### Décarbonation des grands émetteurs

L'industrie lourde et l'industrie pétrolière et gazière représentent respectivement 11 % et 31 % des émissions totales du Canada. Ces secteurs ont souvent des émissions à source ponctuelle unique qui conviennent parfaitement au captage du carbone et à la séquestration permanente. GAFCC est d'avis que le CSC jouera un rôle central pour la décarbonation des émissions de sources ponctuelles du Canada dans les industries difficiles à décarboner.

La stratégie de captage du carbone du FCC comporte trois volets : (i) appuyer le déploiement de grands projets de captage et d'infrastructures essentielles (carrefours et pipelines), au plus bas coût, (ii) contribuer à l'avancement sélectif d'un projet de type premier du genre (FOAK) avec le potentiel d'augmenter les cas d'utilisation du CSC, et (iii) accélérer la technologie en soutenant la croissance de la propriété intellectuelle du CSC au Canada et l'avancement des technologies commercialement non éprouvées.

*Voir la [Section 3.2.4 i\) Captage et stockage du carbone](#) ci-dessous pour en savoir plus sur le secteur et le rôle que peut jouer le FCC dans les projets de CSC.*

Pour bien s'acquitter de son mandat, le FCC concentre ses activités d'investissement sur les secteurs suivants :

- (i) Captage et stockage du carbone;
- (ii) Hydrogène;
- (iii) Biocarburants;
- (iv) Technologies propres;
- (v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone;
- (vi) Électrification et écologisation de l'électricité.

Chacun de ces secteurs compte son propre lot de défis et d'opportunités qui sont tous évalués au moment de structurer et de réaliser les investissements. De plus, il est important de noter que ces secteurs font aussi l'objet de divers risques qui peuvent affecter la disponibilité, ainsi que la viabilité financière des opportunités d'investissement s'inscrivant dans le mandat du FCC. Certains facteurs externes, comme les coûts technologiques, l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande, les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le cadre réglementaire en évolution constante peuvent affecter la réalisation du mandat du FCC.



### *(i) Captage et stockage du carbone*

Le captage et stockage du carbone (« CSC ») désigne le processus de captage des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des processus industriels à fortes émissions de carbone, puis leur compression pour le transport et le stockage en formations géologiques souterraines. Le CSC représente une solution intéressante pour décarboner les secteurs qui y parviennent difficilement, comme la production d'énergie, la fabrication lourde et d'autres processus industriels.

**Le captage** est habituellement réalisé en construisant une installation qui traite les flux de gaz de carneau. Les principales méthodes de captage de ces gaz utilisent des solvants et des sorbants, des membranes, ainsi que de la cryotechnique. Le CO<sub>2</sub> peut être capté soit avant ou après un processus de combustion, mais les processus de captage précombustion sont les plus viables à l'heure actuelle sur le plan commercial. Une solution de rechange technologiquement prometteuse consiste à capter le CO<sub>2</sub> à l'aide de la technologie de capture atmosphérique directe, qui extrait le CO<sub>2</sub> de l'air ambiant, plutôt que des flux de gaz de carneau issus d'un processus industriel. Après le captage, le carbone doit être transporté à son lieu de stockage.

**Le transport** du carbone implique la compression du CO<sub>2</sub> à haute pression, puis sa liquéfaction pour réduire son volume afin d'en faciliter le transport. Le CO<sub>2</sub> peut être expédié par poids lourds, trains de marchandises et navires. Il peut aussi être transporté par pipeline. Or, ce mode exige plus de capitaux, mais il est aussi plus avantageux lorsque déployé à grande échelle (c'est-à-dire lorsqu'il est utilisé pour plusieurs projets de CSC).

**Le stockage** de CO<sub>2</sub> nécessite l'utilisation de puits d'injection pour pomper le CO<sub>2</sub> comprimé en formations géologiques très profondes, notamment des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins. Les principales activités des opérations de stockage de carbone sont l'injection, la surveillance et le déclassement. Lorsque ces projets tirent à la fin de leur vie utile, les propriétaires des sites sont tenus de déclasser toutes les installations et infrastructures en surface, y compris le scellement et la sécurisation des puits d'injection, avant de les abandonner. La surveillance du site de stockage doit se poursuivre pendant plusieurs années après son déclassement, afin de s'assurer que le CO<sub>2</sub> demeure enfoui de façon sécuritaire.

**Rôle potentiel du FCC** : Le FCC veille à fournir des solutions d'investissement pour les projets de CSC qui aideront à réduire les coûts en capital des projets, tout en réduisant les risques de certains éléments qui ont auparavant dissuadé le secteur privé. Le FCC s'attend à pouvoir le faire en déployant des structures de financement innovantes, à l'aide d'une combinaison de capitaux propres, de dettes, de contrats et d'autres instruments financiers sur mesure.

À ce jour, le FCC a annoncé quatre transactions dans le secteur du CSC au sein d'une gamme variée d'applications, allant d'un projet de valorisation énergétique des déchets pour la production de nouvelle énergie propre, à la décarbonation des sables bitumineux du Canada<sup>13</sup>.

Le FCC a notamment annoncé un nouveau partenariat de CSC avec Strathcona Resources Ltd., qui représente une approche unique en son genre en matière de partage des risques liés au CSC. Conformément à ce partenariat, le FCC et Strathcona construiront une infrastructure de CSC dans les installations de Strathcona, en Saskatchewan et en Alberta, où les sables bitumineux font l'objet d'un drainage par gravité au moyen de la vapeur. Grâce à ce partenariat, Strathcona pourra capter et stocker définitivement jusqu'à deux millions de tonnes de dioxyde de carbone par année. Le FCC et Strathcona financeront le projet chacun jusqu'à hauteur de 1 milliard \$. Ce modèle de partenariat permet à l'émetteur de conserver le risque lié aux prix du carbone, et à FCC de partager le risque lié aux coûts du projet et à l'efficacité du captage.

Le partenariat devrait améliorer la compétitivité à long terme de l'une des industries canadiennes les plus émettrices en faisant progresser les projets commerciaux de CSC à grande échelle au fil du temps et en démontrant les résultats de la décarbonation de façon fiscalement prudente. Le FCC prévoit d'élargir son modèle à d'autres émetteurs et d'autres secteurs avec le temps, et considère cette structure de transaction comme une approche fiscalement prudente et facilement reproductible dans les investissements de décarbonation nécessitant beaucoup de capital.

<sup>13</sup>Entropy, Varme, Strathcona Resources et Svante – voir la Section 0 pour plus de détails.



### (ii) Hydrogène

L'hydrogène est un carburant de remplacement propre, qui n'émet aucun GES lors de sa combustion en vue de produire de l'énergie (la combustion de l'hydrogène avec l'oxygène crée de l'eau). L'hydrogène est la molécule la plus légère de la planète et possède la plus haute énergie massique de tous les carburants, en fonction de la masse. Pour cette raison, l'hydrogène est la source de carburant alternative pour de nombreuses applications industrielles, dont la production d'acier et de ciment, car il peut être utilisé pour générer des températures très élevées. En plus de ses utilisations industrielles, l'hydrogène présente aussi un potentiel d'applications dans les industries comme le transport lourd, le chauffage et l'alimentation énergétique des bâtiments, ainsi que la production et le stockage d'énergie.

Environ 95 % de l'hydrogène utilisé de nos jours est produit à partir du reformage du méthane à la vapeur (« RMV »)<sup>14</sup>, dans le cadre duquel le gaz naturel est décomposé à l'aide de la vapeur pour créer de l'hydrogène, ainsi que le CO<sub>2</sub> comme sous-produit. L'hydrogène produit par le RMV est connu sous le nom d'hydrogène gris en raison du niveau élevé d'émissions de CO<sub>2</sub> associé à sa production. Il est aussi possible de produire de l'hydrogène à l'aide d'autres méthodes « propres », comme l'hydrogène bleu ou vert. Ces méthodes de production propre visent à réduire l'intensité carbonique du produit final. Cependant, seul 0,07 % de l'hydrogène produit mondialement utilise ces méthodes<sup>15</sup> étant donné leur coût actualisé élevé comparativement aux autres solutions plus émettrices. Les méthodes de production d'hydrogène les plus courantes sont :

- (i) Hydrogène gris : production d'hydrogène par RMV;
- (ii) Hydrogène bleu : production d'hydrogène par RMV, tout en utilisant le CSC pour capter et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, mais sans les éliminer complètement;
- (iii) Hydrogène vert : utilisation de l'électricité pour décomposer les molécules de H<sub>2</sub>O (par électrolyse) afin de créer l'hydrogène, et de l'oxygène comme unique sous-produit (ne génère pas d'émissions en supposant que de l'énergie renouvelable a été utilisée comme source d'électricité).

**Rôle potentiel du FCC:** Le développement d'installations d'hydrogène propre commercialement viables au Canada nécessitera un apport important en capital. Non seulement faudra-t-il bâtir les nouvelles installations de production, mais il faudra aussi plus de projets d'énergie à faibles émissions de carbone pour permettre la progression des infrastructures d'hydrogène vert. Le FCC s'attend à ce que la croissance de l'industrie de l'hydrogène propre au Canada entraîne une forte création d'emplois dans les secteurs de l'hydrogène propre et des énergies renouvelables.

Afin de soutenir la croissance de cette industrie au Canada, le FCC discute avec de nombreuses parties prenantes au sein de projets d'hydrogène propre commercialement viables pour comprendre leurs défis. Il collaborera également avec des développeurs de grande qualité pour accélérer le développement des projets d'hydrogène vert et bleu commercialement viables à l'échelle du pays. Ce faisant, le FCC vise à analyser la capacité du Canada à attirer un plus grand nombre de développeurs de projets et de fournisseurs de capitaux au pays au fil du temps.

### (iii) Biocarburants

La bioénergie est une énergie produite à partir de substances organiques, connues sous le nom de biomasse. Celle-ci peut être utilisée dans la production de biocarburants, de chauffage, d'électricité et de produits. Le biocarburant est fabriqué à partir de la biomasse (souvent de déchets, de matières végétales ou animales), contrairement au processus plus lent de la formation des combustibles fossiles. Il peut ensuite être mélangé à du combustible traditionnel ou, dans certains cas, à un carburant de substitution entièrement fongible en remplacement du combustible fossile. Les biocarburants se déclinent en plusieurs formes, dont le biogaz (gaz naturel renouvelable) et les biocarburants liquides (diesel renouvelable, carburant d'aviation durable).

<sup>14</sup> Encyclopedia of Sustainable Technologies, « Methane Steam Reforming », ScienceDirect, juillet 2017.

<sup>15</sup> Clean Energy Canada, « Hydrogen as part of Canada's energy transition », juillet 2020.



**Le gaz naturel renouvelable** (“GNR”) est un type de biogaz qui ne diffère pas du gaz naturel conventionnel et peut être utilisé sans modifier l'équipement de distribution ni les appareils qui en font l'utilisation finale. Le GNR provient habituellement de l'une des trois méthodes suivantes :

- (i) Gaz issu des sites d'enfouissement : considéré comme l'une des plus anciennes méthodes de production de biogaz, le gaz issu des sites d'enfouissement est un sous-produit naturel provenant de la décomposition de matières organiques dans les sites d'enfouissement qui crée de grandes quantités de méthane;
- (ii) Digestion anaérobie : méthode utilisant une bactérie pour décomposer des matières organiques, comme du fumier ou des eaux usées, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR;
- (iii) Gazéification thermique : méthode utilisant la chaleur pour décomposer des matières organiques, comme des déchets agricoles et forestiers, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR.

Sous réserve de vérifications liées aux émissions de son cycle de vie, le GNR peut être considéré comme une source d'énergie carboné négative et offrir une solution aux émissions de méthane. Le méthane contribue fortement à l'effet de serre dans l'atmosphère, en étant 25 fois plus puissant<sup>16</sup> que le CO<sub>2</sub> pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère. Parmi les exemples d'activités productrices de méthane, on pense notamment à l'agriculture, au traitement des eaux usées, aux sites d'enfouissement, à l'exploitation du charbon et à certains processus industriels. En produisant le GNR, le méthane qui aurait autrement été relâché dans l'atmosphère est plutôt capté et transformé en biogaz. Après avoir traité le biogaz, il est possible d'utiliser le GNR qui en découle comme carburant renouvelable pour remplacer la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs difficiles à électrifier, comme le chauffage des bâtiments, ainsi que divers processus industriels.

**Parmi les autres biocarburants**, on retrouve les biocarburants liquides, comme le biodiesel, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable. Les biocarburants liquides sont habituellement produits en traitant la biomasse par transestérification de lipides, plutôt que par digestion anaérobie. Ils sont principalement utilisés en remplacement des carburants conventionnels dans de nombreux secteurs liés au transport, comme l'aviation (carburant d'aviation durable) et le transport par camion (le biodiesel et le diesel renouvelable), ainsi que d'autres applications lourdes, comme la construction, les mines et les équipements d'agriculture.

**Rôle potentiel du FCC** : Même si les biocarburants sont rapidement accessibles pour les consommateurs, le secteur est tout de même confronté à de nombreux défis qui ralentissent leur adoption généralisée, notamment le risque lié à la matière première, les coûts élevés et les importants investissements en amont associés aux projets. Le FCC s'efforcera de catalyser la croissance du secteur canadien des biocarburants en développant des partenariats stratégiques avec des chefs de file en production pour accélérer les nouveaux projets et attirer du capital additionnel de la part des investisseurs du secteur privé.

#### *(iv) Technologies propres*

Le secteur des technologies propres englobe un large éventail d'entreprises qui développent des produits et des technologies ou offrent des services contribuant aux efforts mondiaux de décarbonation. Ces entreprises exercent leurs activités dans une gamme variée de secteurs, dont l'énergie et l'électricité, les matériaux, les produits chimiques, le transport et la logistique, les bâtiments, la nourriture, l'agriculture et les industries. Les entreprises de technologies propres peuvent varier en taille, en étape de développement et en niveau d'intensité du capital (avec un modèle d'affaires qui investit peu ou beaucoup en actifs).

Le secteur canadien des technologies propres s'est élargi considérablement au cours des dernières années : la valeur totale de ses transactions a augmenté à un taux de croissance annuel composé d'environ 20 % au cours des dix dernières années<sup>17</sup>. Malgré cette croissance, le secteur demeure à ses premières étapes de développement et est principalement composé de petites et moyennes entreprises.

<sup>16</sup> Environmental Protection Agency des États-Unis, « Importance of Methane », mai 2023.

<sup>17</sup> Base de données de Pitchbook, mars 2024.



Le secteur des technologies propres devrait jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie mondiale, mais aussi pour soutenir le Canada dans l'atteinte de ses objectifs climatiques à long terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>18</sup>, environ 50 % des réductions totales des émissions requises pour atteindre la carboneutralité mondialement d'ici 2050 devraient provenir des technologies en développement ou pas encore commercialement disponibles. L'accélération du développement, de la commercialisation et du déploiement de ces technologies en démarrage est par conséquent cruciale pour soutenir la décarbonation de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner (comme l'énergie, le transport, l'agriculture, les industries et les bâtiments), ainsi que pour positionner le Canada dans un rôle clé sur le marché mondial de la décarbonation.

En plus de jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie canadienne, la croissance du secteur des technologies propres devrait aussi fournir d'importants avantages économiques. Selon Statistique Canada, les secteurs des technologies propres et de l'environnement représentaient 2,9 % du PIB canadien en 2021 (73 milliards \$) et procuraient plus de 314 000 emplois<sup>19</sup>. Comme le marché mondial des technologies propres devrait avoir atteint 3,3 mille milliards \$ en 2022<sup>20</sup>, les entreprises canadiennes pourront non seulement croître au pays, mais aussi sur le marché international (plus vaste et en croissance), et même se positionner parmi les chefs de file mondiaux.

**Rôle potentiel du FCC** : Sous réserve d'un contrôle diligent, le FCC fournira du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore des risques, dont le risque de commercialisation, qui les empêchent d'attirer des capitaux de la part d'investisseurs à un stade plus avancé. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement continu des entreprises du secteur.

De plus, le FCC jouera un rôle clé dans le développement de cet écosystème d'investisseurs canadiens. Il appuiera les gestionnaires de placement sur le marché privé dans leurs efforts de financement en effectuant des engagements stratégiques auprès de gestionnaires aux vues similaires. Ce faisant, le FCC attirera du capital privé additionnel au sein de l'écosystème d'investisseurs canadiens en technologies propres, en élargissant la réserve de capital disponible pour financer ces entreprises.

À ce jour, le FCC a annoncé une transaction directe dans le secteur des technologies propres<sup>21</sup> concernant une entreprise qui développe des projets d'énergie géothermique de nouvelle génération, de même que deux engagements dans des fonds<sup>22</sup>.

#### *(v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone*

Les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone représentent un secteur vaste. Ce dernier englobe les projets et les entreprises participant au développement de chaînes d'approvisionnement nouvelles ou existantes en matériaux qui favorisent la croissance de l'économie propre du Canada. Cela comprend le développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada, qui servent d'intrants clés pour de nombreuses technologies propres essentielles aux objectifs de décarbonation à long terme du pays.

Les minéraux critiques ont peu ou pas de substituts, une disponibilité limitée, de même qu'une valeur stratégique pour le développement de technologies ou de produits essentiels<sup>23</sup>. Le Canada et d'autres pays ont dressé leurs propres listes de minéraux critiques (qui reflètent la réalité de leurs économies respectives). Cependant, ces listes pourraient changer au fil du temps, puisque les développements technologiques et économiques affecteront l'offre et la demande mondiale pour les différents produits de base.

<sup>18</sup> Agence internationale de l'énergie, « Energy Technology Perspectives », janvier 2023.

<sup>19</sup> Gouvernement du Canada (Bureau de l'économiste en chef), « Le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres », juillet 2023.

<sup>20</sup> Exportation et développement Canada, « Avenir radieux pour les technologies propres au Canada », octobre 2020.

<sup>21</sup> Eavor, voir la Section 0 pour plus de détails.

<sup>22</sup> Idéaliste Capital et MKB, voir la Section 0 pour plus de détails.

<sup>23</sup> Gouvernement du Canada, « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », décembre 2022.



À l'heure actuelle, la liste canadienne comporte 34 minéraux critiques. Pour y figurer, un minéral doit satisfaire aux deux critères suivants :

- la chaîne d'approvisionnement est menacée;
- il y a une chance raisonnable que le minerai soit produit par le Canada.

Il doit également satisfaire à l'un des critères suivants :

- être essentiel à la sécurité économique ou nationale du Canada;
- être requis pour la transition nationale vers une économie durable à faibles émissions de carbone et numérique;
- positionner le Canada comme un partenaire durable et stratégique au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les minéraux critiques canadiens sont importants pour les objectifs de décarbonation mondiaux, car ils servent d'intrants clés pour diverses technologies propres et applications de fabrication de pointe, comme les panneaux solaires, les éoliennes, les véhicules électriques et les composantes de batteries. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale pour les minéraux critiques devrait plus que doubler d'ici 2030<sup>24</sup> (en vertu de son scénario des engagements annoncés), car les pays du monde entier se tournent vers l'électrification et la transition énergétique, et que le captage des énergies renouvelables occupe une part croissante de la production énergétique mondiale. Cela démontre l'importance de développer un approvisionnement résilient, car la croissance de la demande pourrait entraîner d'éventuels déséquilibres de l'offre et de la demande, lesquels pourraient créer de la volatilité sur les marchés mondiaux des produits de base. De possibles contraintes d'approvisionnement affecteraient la capacité du Canada à effectuer sa transition vers une économie sobre en carbone et à répondre à ses objectifs de décarbonation à long terme.

En plus de développer un approvisionnement résilient de minéraux critiques, il sera stratégiquement capital pour le Canada et ses partenaires commerciaux d'investir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment les activités en amont, médianes et en aval. Pour l'heure, les activités de traitement de plusieurs minéraux critiques sont concentrées sur le plan géographique, ce qui expose leur approvisionnement mondial à divers risques économiques et géopolitiques. Toujours selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>25</sup>, la Chine contrôlait plus de 50 % de la capacité mondiale de traitement de plusieurs minéraux critiques en 2022, dont le cobalt, le lithium, le graphite et les éléments des terres rares. Ce niveau de concentration met en lumière l'importance stratégique pour le Canada d'investir dans ses capacités internes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques, et de les développer.

#### Aperçu de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques

- (i) Exploration (en amont) : la recherche pour les dépôts de minéraux critiques qui répondent aux seuils minimums en matière de volume et de concentration.
- (ii) Extraction (en amont) : les activités liées à l'extraction des minéraux critiques de la terre, principalement en surface ou souterraine.
- (iii) Traitement (médiane) : les activités axées sur la transformation des minéraux en une forme adaptée pour la fabrication, via le traitement, l'extraction chimique et le raffinage.
- (iv) Fabrication de produits (en aval) : les activités axées sur la fabrication de composantes utilisées dans les technologies propres.
- (v) Recyclage : les activités axées sur l'extraction et le recyclage de matériaux provenant des produits en fin de vie, comme les batteries à lithium-ion.

<sup>24</sup> Agence internationale de l'énergie, « Critical Minerals Market Review 2023 », juillet 2023.

<sup>25,26</sup> Agence internationale de l'énergie, « World Energy Outlook », novembre 2022.



**Rôle potentiel du FCC** : Le FCC investira dans des projets et des entreprises qui font progresser le développement des chaînes d'approvisionnement de minéraux critiques, nouvelles ou existantes, ainsi que d'autres matériaux qui appuieront les objectifs de décarbonation à long terme du Canada. Le FCC pourrait investir à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans les activités minières et les infrastructures connexes, le traitement, la fabrication, ainsi que le recyclage. À cette fin, le FCC s'efforcera d'attirer du capital du secteur privé pour alimenter la croissance économique et la création d'emplois, tout en renforçant la chaîne d'approvisionnement de minéraux critiques et d'autres matériaux essentiels pour le Canada, ainsi que pour ses alliés et ses partenaires commerciaux.

#### *(vi) Électrification et écologisation de l'électricité<sup>26,27</sup>*

L'électrification peut être définie sommairement comme le remplacement des processus alimentés aux combustibles fossiles par des solutions électriques.

#### **Écologisation de l'électricité**

Afin de soutenir l'électrification du transport, des bâtiments et d'autres processus industriels, les pays du monde entier devront investir dans les technologies et les infrastructures qui permettent l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que les sources de remplacement pour la production d'énergie sobre en carbone à l'échelle de leurs réseaux énergétiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en électricité pour la consommation énergétique finale devrait augmenter d'environ 4,0 % par année entre 2022 et 2030, et devra s'accroître davantage afin d'atteindre l'objectif de son scénario de carboneutralité. Cette croissance devra toutefois être accompagnée d'une capacité de production d'énergie sobre en carbone supplémentaire, ainsi que des infrastructures de soutien nécessaires.

**Rôle potentiel du FCC** : Afin de tirer pleinement parti du potentiel de réduction des émissions de l'électrification, le Canada devra s'assurer de répondre à la demande croissante en électricité en produisant des sources d'énergie propre et sobre en carbone. Le FCC veillera à soutenir l'électrification des transports, des bâtiments et de divers processus industriels en investissant dans les projets et les entreprises qui, bien que pas encore matures commercialement, fournissent des technologies et des infrastructures qui favorisent et soutiennent l'électrification d'une vaste gamme de secteurs.

De plus, le FCC veillera à investir dans les projets et les entreprises qui facilitent l'intégration d'énergies renouvelables et d'autres sources énergétiques à faibles émissions de carbone (comme les petits réacteurs modulaires, l'énergie géothermique, les installations de production d'électricité au gaz naturel réduite, etc.) dans le réseau énergétique canadien.

À ce jour, le FCC a annoncé deux transactions dans ce secteur<sup>28</sup>. Dans la transaction concernant un nouveau projet d'efficacité énergétique dans le secteur du chauffage urbain, le FCC a déployé le premier contrat sur différence sur la politique carbone au Canada, offrant la certitude qui permettra au projet d'atteindre sa décision d'investissement finale et de déployer de nouvelles technologies durables.

<sup>27</sup> Régie de l'énergie du Canada, « Avenir énergétique du Canada en 2023 », juin 2023.

<sup>28</sup> Varme Energy et Eavor Technologies, voir la Section 0 pour plus de détails.



## 4. Activités, risques, résultats attendus et rendement

### 4.1. Activités de FCC

#### 4.1.1. Activités principales

**Investissements** : GAFCC réalise toutes les activités d'investissement du FCC. Celles-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste et exhaustif de services de gestion d'actifs fournis au FCC, conformément aux modalités de l'EGA.

Tableau 2 - Transactions annoncées à ce jour

<p><b>MKB</b></p> <p>Engagement de 50 millions \$ envers le Fonds Partenaires MKB III, afin de contribuer à accroître l'impact de la stratégie de la société, axée sur l'accélération de la transition énergétique et la promotion de la croissance et de l'innovation dans le secteur canadien des technologies propres.</p> <p>Août 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Svante</b></p> <p>Engagement de financement de 100 millions \$ US envers Svante, un fournisseur mondial de solutions de captage et d'élimination du carbone. Une première tranche de 50 millions \$ US sera notamment utilisée pour accélérer et réduire les risques liés aux projets commerciaux « inédits » (FOAK) en cours, et une seconde tranche pourra être utilisée pour le développement et la construction de projets, principalement au Canada.</p> <p>Août 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>
<p><b>Strathcona Resources</b></p> <p>Partenariat stratégique totalisant jusqu'à 2 milliards \$ pour construire des projets de CSC sur les installations de sables bitumineux en Saskatchewan et en Alberta; une première dans le secteur canadien du pétrole lourd. Ce partenariat représente une approche innovante de partage des risques liés au CSC.</p> <p>Juillet 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Markham District Energy</b></p> <p>CsD bilatéraux visant à réaliser l'investissement nécessaire pour remplacer les chaudières au gaz naturel par un système de récupération de chaleur des eaux usées, afin de fournir aux résidents des services énergétiques à faibles émissions de carbone, fiables et à prix concurrentiel.</p> <p>Juin 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>
<p><b>Gibson Energy et Varme Energy</b></p> <p>Partenariat stratégique pour développer la première installation de valorisation énergétique des déchets dotée d'une technologie de CSC au Canada. Le projet vise à produire de l'énergie propre tout en réduisant les déchets acheminés aux sites d'enfouissement et en faisant la promotion d'une économie circulaire.</p> <p>Juin 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Fonds d'Impact climatique Idéaliste</b></p> <p>Engagement de 50 millions \$ dans un fonds canadien axé sur la commercialisation, la croissance et l'accélération i) de la décarbonation de l'apport en énergie et processus industriels, ii) de l'électrification des transports, et (iii) de l'économie circulaire.</p> <p>Mars 2024, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>
<p><b>Entropy</b></p> <p>Investissement allant jusqu'à 200 millions \$ dans Entropy, jumelé à un premier accord d'achat de crédits carbone à tarif fixe mondial à long terme pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année pour investir dans des projets canadiens de CSC qui pourraient réduire considérablement les émissions au Canada et dans le monde.</p> <p>Décembre 2023, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Eavor Technologies</b></p> <p>Engagement de 90 millions \$, sous forme d'actions privilégiées, pour réduire l'écart de financement et accroître les solutions technologiques en géothermie, préserver la propriété intellectuelle et créer des emplois au pays.</p> <p>Octobre 2023, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>



## 4.1.2. Recherche d'opportunités

Afin de s'assurer d'une approche équitable pour la recherche d'opportunités d'investissement, GAFCC emploie une stratégie à deux volets qui comprend (i) une stratégie de communication active, ainsi qu'une (ii) adresse de courrier électronique publique pour recevoir et évaluer les propositions d'investissement, pendant que GAFCC poursuit le développement de sa stratégie de recherche publique.

**Stratégie de communication active :** Cette stratégie permet à GAFCC d'identifier de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et de discuter directement avec elles à l'aide de trois principales approches :

- (i) Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
- (ii) Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
- (iii) Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

**Stratégie de recherche publique :** GAFCC passe également en revue les propositions d'investissement qui lui sont envoyées à son adresse courriel publique ([infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)). Au fil du temps, elle évaluera la possibilité et la pertinence de développer un portail public de demandes de propositions pour recueillir des propositions en vertu de sa stratégie de recherche publique.

## 4.1.3. Sélection des investissements

Lorsqu'elle évalue les opportunités de placement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement (présentés ci-dessous) qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC). Il est entendu, cependant, que tout investissement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et objectifs stratégiques du mandat du FCC.

Tableau 3 – Critères d'investissement

Critères d'investissement	
1	<b>Conformité avec les objectifs :</b> L'investissement fera progresser le mandat du FCC.
2	<b>Avantages à long terme pour le Canada :</b> L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui engendreront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>Présence canadienne :</b> les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés.</li> <li>b) <b>Propriété intellectuelle :</b> l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne.</li> <li>c) <b>Création d'une chaîne de valeur :</b> l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.</li> </ul>
3	<b>Caractère complémentaire :</b> L'investissement permettra d'attirer des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient pas sans la participation du FCC.
4	<b>Solidité financière :</b> L'investissement répondra à un certain seuil de rendement et s'inscrira dans un portefeuille qui ciblera un recouvrement du capital.
5	<b>Conformité avec les principes ESG :</b> L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui permettra au FCC de respecter les normes internationales les plus élevées de mesure, de divulgation et de rendement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Afin d'aider à évaluer l'harmonisation d'un investissement potentiel donné avec les critères de sélection, GAFCC a traduit chacun des critères d'investissement en secteurs de risque normalisés et indicateurs de rendement clés dans le cadre de l'élaboration du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (voir la [Section 4.1.7](#)). Ce cadre sommaire constitue la base de la diligence et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Veuillez-vous référer à l'[Annexe C](#) (Tableau 9 – Critères de rendement) pour obtenir une liste détaillée des paramètres applicables.

## 4.1.4. Instruments d'investissement

Le FCC pourrait investir dans des projets, des entreprises et des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement externes. Pour ce faire, le FCC dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de recourir à une variété d'instruments parmi celles mentionnées ci-dessous :

Tableau 4 – Instruments d'investissement

Instruments d'investissement	
1	<b>Capitaux propres, dettes et instruments hybrides</b> : Le FCC peut investir dans des capitaux propres (p. ex., des actions ordinaires, des actions privilégiées, des participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides.
2	<p><b>Contrats</b> : Le FCC peut conclure des contrats et d'autres formes d'assurance de prix pour répondre aux risques liés à la demande et aux politiques publiques, et pour améliorer la viabilité économique du projet. On retrouve trois principaux types de contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>Contrats d'achat de la production</b> : Le FCC peut conclure des contrats d'achat de la production pour répondre aux risques liés à la demande et pour améliorer la viabilité économique du projet, en assurant des recettes pour un volume de production lorsque la demande d'acheteurs privés futurs est en évolution.</li> <li>b) <b>CsD<sup>29</sup> – Prix du marché</b> : Des CsD qui absorbent le risque lié au marché des crédits carbone (si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice-versa).</li> <li>c) <b>CsD – Prix de la politique</b> : Des CsD qui absorbent le risque lié à la politique carbone (si le prix de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice-versa).</li> </ul>

### 4.1.4.1. Stratégie de contrats de carbone du FCC

Les contrats, y compris les accords d'achat de crédits carbone et les contrats sur différence, sont des instruments financiers utilisés pour faire face au risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité des marchés ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques. Cela réduit l'incertitude et permet aux émetteurs de prendre des décisions en matière d'investissement.

Les accords d'achat représentent un contrat commercial conceptuellement simple pour acheter une quantité établie d'un produit à un prix connu, dans le but de réduire le risque lié au prix. Les formes courantes d'accords d'achat comprennent notamment les accords d'achat d'électricité, souvent utilisés dans le secteur des énergies renouvelables, par lesquels une centrale vend son énergie produite à un prix connu à un acquéreur, comme un

<sup>29</sup>Les CsD seront structurés comme des contrats « bilatéraux ». Les contrats bilatéraux sont les mêmes que les contrats unidirectionnels, à l'exception du fait que chaque fois que le prix de référence est *supérieur* au prix d'exercice, le détenteur du crédit doit payer au FCC la différence entre le prix de référence et le prix d'exercice (permettant au FCC de participer à la hausse).



service public. Dans les accords d'achat du FCC, le FCC achètera des crédits de carbone d'un détenteur de crédit à un volume, un prix et une durée fixes, afin d'offrir une certitude en matière de revenus.

En comparaison, un contrat sur différence fournit une assurance de prix par l'échange de la différence de prix entre le prix du marché et le prix d'exercice du contrat, plutôt que l'achat ou la vente du produit de base en soi. Si le prix du marché du carbone ou de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa.

Figure 1 - Types de contrats sur le carbone

	Atténuation des risques			Considérations		
	Politique	Marché	Vente de crédits	Risque lié à l'émetteur	Capacité à permettre le financement du projet	Idéal pour
1 Accords d'achat	✓	✓	✓	<b>Le plus bas</b> (la contrepartie conserve un risque de base nul par rapport à l'indice de marché)	<b>Élevé</b> (permet le financement du projet et réduit le coût du capital)	Situations où le FCC peut acheter et vendre des crédits sur un marché liquide
2 CsD – Prix du marché	✓	✓	--	<b>Moyen</b> (la contrepartie conserve un risque de base limité par rapport à l'indice de marché)	<b>Dépendant du projet</b> (reste à prouver)	Situation où il existe un indice de prix du carbone robuste
3 CsD – Prix de la politique	✓	--	--	<b>Le plus élevé</b> (la contrepartie conserve le risque de base total par rapport à la politique)	<b>Faible</b> (peu susceptible de réduire suffisamment les risques liés aux projets pour les bailleurs de fonds)	Situations où il n'existe pas d'indice de prix du carbone robuste

Le FCC est la principale entité fédérale qui émet des contrats sur le carbone au Canada<sup>30</sup>, allouant, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 milliards \$ en financement pour leur émission. Dans ce contexte, le FCC a élaboré une stratégie initiale de contrats de carbone<sup>31</sup> pour fournir une gamme élargie de ces outils au marché. Cette stratégie initiale de mise en marché s'appuie sur un vaste engagement du marché et de l'industrie auprès des intervenants de partout au Canada.

Le FCC a adopté les six principes suivants qui guident l'exécution de sa stratégie, conformément à son mandat :

- (i) **Débloquer des projets** : Rendre les projets attrayants à l'investissement grâce à la réduction des risques liés aux politiques et/ou aux marchés;
- (ii) **Renforcer les marchés du carbone** : Soutenir le développement de marchés efficaces et liquides du carbone;
- (iii) **Respecter les différences régionales** : Concevoir des solutions adaptées à la région;
- (iv) **Prioriser les projets efficaces** : Promouvoir une industrie concurrentielle grâce à l'efficacité des coûts et du capital;
- (v) **Accélérer les technologies** : Accélérer le déploiement de technologies clés;
- (vi) **Optimiser les ressources** : Maximiser l'impact du capital du FCC grâce à la sélection de projets, à la structure d'investissement et au partenariat avec le secteur privé.

La stratégie du FCC sera adaptée aux émetteurs de diverses juridictions et avec différentes échelles de projets de décarbonation. Pour guider cette approche, le FCC a élaboré un cadre de déploiement qui aide à classer les projets potentiels dans l'une des trois catégories suivantes :

<sup>30</sup> Tel qu'annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2023*.

<sup>31</sup> Fonds de croissance du Canada, « [Document d'information sur la stratégie des contrats de carbone](#) », juin 2024.



- (i) **Échelle** : Continuer d'étendre le déploiement des contrats de carbone avec de grands projets dont les coûts et le profil de risques sont plus faibles;
- (ii) **Portée** : Élargir la portée pour inclure les projets « inédits » (FOAK) qui présentent un profil de risque plus élevé tout en faisant progresser la décarbonation dans de nouvelles régions ou industries;
- (iii) **Accessibilité** : Élaborer des instruments normalisés pour certains territoires et certains secteurs afin de promouvoir un déploiement rapide et efficace, et d'assurer une accessibilité à grande échelle.

Des détails supplémentaires sur l'approche de déploiement dans ce cadre à trois volets se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Figure 2 - Stratégie de déploiement des contrats carbone

		1	2	3
		Échelle	Portée	Accessibilité
Application	Type de projet	Émetteurs plus grands	Des projets « inédits »	Petit émetteurs
	Engagement de capital	Plus important	Variable	Plus modeste
Approche du FCC	Structure d'investissement	Personnalisée (comprends des contrats et nécessite généralement un investissement en équité/ou une participation à la hausse)		Normalisée (se concentre sur la reproductibilité pour accélérer l'adoption à grande échelle)
	Droits de gouvernance	Personnalisée (gouvernance proportionnelle à la participation au capital, y compris les droits à l'information)		Limités (se limite généralement aux droits d'accès à l'information et aux engagements d'exploitation)
	Diligence raisonnable	Plus élevée (confirme aux noms de diligence raisonnable des investisseurs)		Moyenne (Démonstration de la solidité technique et commerciale et de la solvabilité)

#### 4.1.5. Processus d'investissement

Le processus d'investissement de GAFCC comprend deux phases (présentées à la figure 4) et est conçu pour permettre à son équipe de communiquer rapidement lorsqu'émergent de nouvelles opportunités.

Dans le cadre de son processus d'investissement, GAFCC réalise des vérifications diligentes exhaustives, conformément aux pratiques exemplaires des investisseurs sur les marchés privés. La vérification diligente est dirigée par l'équipe de GAFCC et se concentre principalement sur les données financières, les opérations, la gouvernance, la propriété intellectuelle, les études commerciales, les évaluations techniques, les responsabilités et les risques environnementaux, les questions juridiques et fiscales, les ressources humaines, les droits des peuples autochtones, les pratiques et politiques ESG, ainsi que les évaluations des TI et de la cybersécurité.

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, GAFCC effectue une évaluation systématique de l'opportunité à partir des critères d'investissement du FCC (tout en sachant que les investissements individuels peuvent ne pas satisfaire tous les critères). Ce faisant, GAFCC tient également compte des rendements financiers, de l'atténuation des risques, du niveau de concessionnalité, ainsi que de la convenance de l'opportunité au sein du portefeuille global d'investissements du FCC. Pour tous ces investissements potentiels, GAFCC évalue aussi les éventuels risques réputationnels, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.



## 4.1.6. Gestion des actifs

GAFCC surveille activement le rendement des investissements du FCC, en s'assurant de leur capacité de réagir à l'évolution des marchés et de la reddition des comptes pour les résultats obtenus par rapport au mandat du FCC. Cette surveillance se décline en trois volets :

Tableau 5 – Gestion des actifs

<b>1</b>	<b>Surveillance opérationnelle</b> : pour s'assurer de l'exécution de projets et de la mise en œuvre d'initiatives en vue d'obtenir des avantages économiques et environnementaux;
<b>2</b>	<b>Surveillance financière</b> : pour s'assurer de la gestion responsable des risques financiers et de la réalisation des rendements attendus;
<b>3</b>	<b>Surveillance stratégique</b> : pour assurer une relation continue avec les partenaires d'investissement et les parties prenantes de l'industrie afin de maintenir un engagement soutenu envers la croissance des projets et des entreprises.

À la suite d'un investissement, GAFCC s'engage avec la société en fonction de ses droits d'information et de gouvernance négociés, qui varieront d'un investissement à l'autre. À titre d'exemple, il peut s'agir d'agir en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise, de participer aux rencontres annuelles sur les questions ESG et de durabilité, et de recevoir des données et des rapports continus en ce qui concerne les critères de rendement du FCC. GAFCC demeure engagée auprès des sociétés en portefeuille du FCC pour s'assurer que leur croissance et leur rendement sont conformes au mandat du FCC.

## 4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact

La mesure du rendement non financier des investissements du FCC est l'un des principaux objectifs de GAFCC conformément à l'ÉGA. Pour refléter cette importance centrale et s'assurer que l'impact et les facteurs ESG sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement, GAFCC a développé un cadre, une approche et des outils d'évaluation et de gestion de l'impact (« EGI »), qui ont été mis à l'essai sur ses investissements initiaux. Cette approche EGI est intégrée directement aux activités de gestion d'actifs de GAFCC. Tous les membres de l'équipe d'investissement sont responsables d'en tenir compte directement dans leurs activités et de veiller à ce que l'impact s'arrime à la solidité financière et transactionnelle

### Intégration de l'EGI dans le processus d'investissement

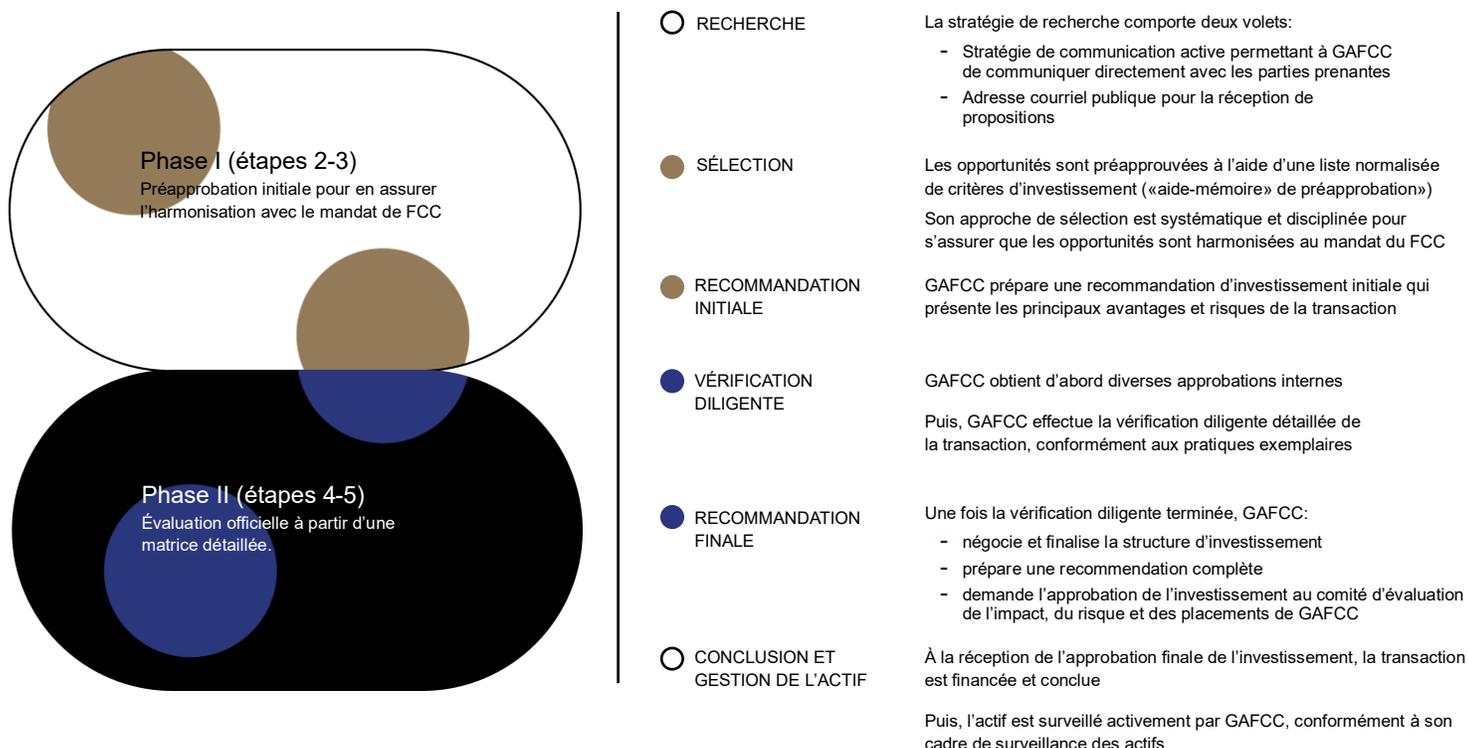
Le mandat et les critères d'investissement du FCC ont été traduits en un cadre pratique construit autour d'un ensemble d'indicateurs et de critères normalisés (voir [Annexe C – Tableau 9 - critères de rendement](#)). Ceux-ci constituent la base de l'approche EGI et fournissent une structure et une cohérence aux étapes ultérieures du



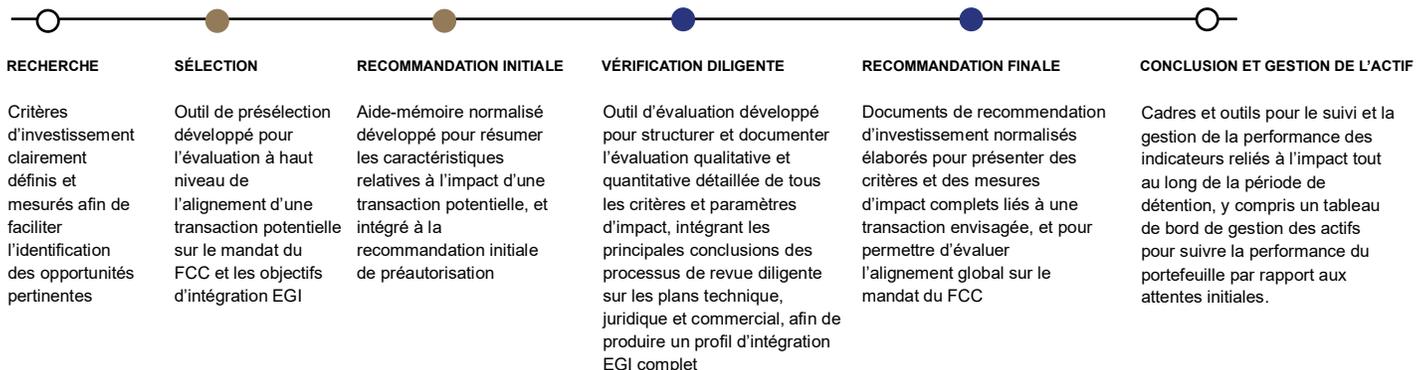
processus. GAFCC a élaboré des outils et des modèles d'intégration de l'EGI pour en assurer la structure et la normalisation à chaque étape du processus d'investissement, comme il est décrit dans l'illustration ci-dessous.

Le FCC publiera son premier rapport d'impact en 2025, qui comprendra des données quantitatives sur l'impact recueillies auprès des sociétés en portefeuille, dans la mesure où elles sont disponibles.

Figure 3 - Processus d'investissement du CGF



**Intégration EGI**





## 4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation

GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP pour déceler, évaluer, gérer, atténuer et surveiller les risques, tout en adaptant ses processus pour répondre aux besoins précis de GAFCC et refléter le démarrage de l'entité. À l'heure actuelle, une politique de gestion du risque de placement est en cours de finalisation, en vue de définir les principes directeurs et les cadres régissant la gestion prudente et proactive des risques liés ou non aux placements. Le tableau ci-dessous présente les risques de placement du FCC, définis comme le risque de perte inhérent à l'atteinte des objectifs de placement.

Tableau 6 – Risques et stratégies d'atténuation

	Définition	Stratégies d'atténuation
Marché	Risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur. Les principaux risques de marché du FCC sont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution, le risque lié aux taux d'intérêt et le risque de change.	Assurer la conformité à la limite suivante reflétée dans l'ÉPI: « l'exposition nette globale dans les CsD et les accords d'achat, dans un scénario de risque extrême, n'excédera pas 7 milliards \$ ». Évaluer de façon indépendante <sup>32</sup> les attentes d'un investissement à l'égard du rendement du capital au moment de l'approbation et sur une base continue par la suite. En outre, assurer une surveillance continue via des engagements internes, une liste de surveillance, etc. Produire une analyse de sensibilité sur les principaux secteurs de risque de marché sur une base trimestrielle (ou plus souvent si cela est jugé pertinent).
Liquidité	Risque que le FCC ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles.	S'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour couvrir les engagements non financés à un moment donné.
Crédit et contrepartie	Risque de non-exécution par un débiteur sur lequel le FCC compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières.	Effectuer de façon indépendante <sup>33</sup> une évaluation du risque de crédit au moment de l'approbation et de façon continue par la suite pour chaque contrepartie et, s'il y a lieu, pour les investissements du portefeuille.
Concentration	Risque découlant d'une exposition injustifiée en raison d'un manque de diversification ou d'une exposition concentrée.	Surveiller les paramètres de concentration pour assurer une divulgation adéquate et fournir de l'information axée sur les connaissances. Les paramètres comprennent le domaine d'activités, le secteur privé, le type d'investissements, la région, l'investissement en tant que tel, ainsi que le gestionnaire et les partenaires. Néanmoins, comme indiqué dans le présent document, l'exécution du mandat entraînera probablement la création d'un portefeuille concentré (spécialement durant la période de construction initiale du portefeuille).
Stratégique et lié à l'impact	Risque que les sociétés en portefeuille n'atteignent pas l'impact et les résultats de rendement attendus, et capacité du FCC à atteindre les objectifs stratégiques de son mandat.	Veillez consulter la Section 4.1.7 pour une description du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact élaboré par GAFCC, qui est intégré au processus d'investissement.

Les risques non liés aux placements sont définis comme le risque direct ou indirect de perte qui ne découle pas des risques liés aux placements et qui comprennent les risques juridiques, les risques liés à la conformité, les risques technologiques, les risques opérationnels et les risques liés aux employés. Ils sont intégrés aux procédures d'Investissements PSP, étant donné qu'Investissements PSP soutient GAFCC dans la gestion d'actifs du FCC conformément à l'EGA.

<sup>32,33</sup> Réalisé par le Groupe de gestion des risques d'Investissements PSP.



### 4.3. Résultats attendus et rendement

En s'appuyant sur les succès de la première année d'exploitation, GAFCC est destinée à connaître une croissance et un impact importants au cours de l'année à venir. Le FCC est bien placé pour s'acquitter de son mandat et continuer d'apporter une contribution importante à la croissance de l'économie propre au Canada. Plus particulièrement, le FCC vise à faire progresser les domaines suivants :

- **Capacités d'investissement et dynamique de marché** : le FCC vise à continuer de conclure des transactions conformément à son mandat. L'accent sera mis sur la poursuite de la mise en œuvre et de l'exécution d'une stratégie d'investissement globale dans les secteurs prioritaires dans les projets, les technologies propres et les secteurs de la chaîne d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.
- **Contrats sur le carbone** : GAFCC continuera d'élaborer et de développer son programme afin d'offrir et d'opérationnaliser des contrats dans plusieurs territoires.
- **Évaluation et gestion de l'impact** : GAFCC prévoit finaliser et rendre pleinement opérationnel son cadre d'EGI. Plus précisément, les paramètres existants (tels que décrits dans la [Section 4.1.7](#)) seront complétés par de nouveaux cadres et outils pour une intégration plus poussée de l'EGI dans la surveillance du portefeuille, les activités de gestion d'actifs et l'amélioration des divulgations publiques. Le rapport d'impact inaugural sera également publié, afin de communiquer les données d'impact initiales recueillies auprès des sociétés en portefeuille du FCC.

En 2025, conformément aux pratiques exemplaires canadiennes et mondiales dans le secteur de l'investissement dans la décarbonation, le FCC entreprendra son premier exercice de collecte de données sur les sociétés en portefeuille, en tirant parti des systèmes, des processus et des contrôles établis par Investissements PSP, ainsi que des pratiques exemplaires mondiales. Cela permettra au FCC d'évaluer et, s'il y a lieu, de communiquer un aperçu des données d'impact du portefeuille du FCC. De plus, une initiative complète de collecte de données permettra au FCC d'effectuer des analyses du portefeuille et de déterminer ses résultats actuels et attendus au niveau du fonds. Cette information éclairera la planification stratégique et les objectifs du FCC au cours des prochaines années.



## 5. Survol financier<sup>34</sup>

---

### 5.1. Contexte et définitions

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars présentés à la Section 5 sont libellés en dollars canadiens.

#### Période de projection

Les projections financières contenues aux présentes (les « projections financières ») exposent la situation financière et les activités attendues du FCC pour la période 2025–2029 (la « période de projection »), ainsi que les résultats préliminaires pour l'année terminée le 31 décembre 2024 (les « résultats de 2024 »)<sup>35</sup>.

L'exercice du FCC se termine le 31 décembre. Sauf indication contraire, toutes les références à des années à la présente Section 5 supposent l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### Recours à des hypothèses

Les projections financières du FCC reposent sur le recours à un certain nombre d'hypothèses, notamment concernant les conditions attendues du marché en vertu desquelles le FCC exercera ses activités durant la période de projection. GAFCC a exercé son meilleur jugement pour développer les hypothèses sous-jacentes aux projections financières. Cependant, étant donné l'historique d'exploitation limité du FCC, le manque d'information historique disponible, ainsi que le rôle unique du FCC dans l'écosystème des investisseurs canadiens, les résultats réels peuvent varier considérablement des projections financières.

#### Engagements et déploiements

Au cours de la période de projection, le FCC prendra de nombreux engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes (les « engagements »). Ces engagements peuvent ne pas toujours se traduire en déploiements de capital immédiats, puisque certains pourraient être déployés plus tard.

Tout au long de la Section 5, les engagements désignent les contrats conclus par le FCC pour faire des investissements (immédiats ou futurs), alors que les déploiements en capital (les « déploiements ») désignent le financement d'engagements précédents (ou simultanés).

---

<sup>34</sup> For completeness, we note that CGF's 2023 Annual Report, 2024 Q1 Interim Report, 2024 Q2 Interim report and 2024 Q3 Interim report are publicly available on CGF's website [www.cgf-fcc.ca](http://www.cgf-fcc.ca).

<sup>35</sup> Les projections financières et les résultats de 2024 ont été élaborés aux environs des mois d'août et de septembre 2024.



## 5.2. Financement

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le FCC obtiendra son financement par l'émission d'actions privilégiées à Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministère des Finances (les « actions privilégiées »).

Le calendrier de financement présenté ci-dessous représente le montant du financement, c'est-à-dire le montant des dépenses en capital, qui doit être obtenu chaque année, en plus des montants mobilisés en 2023 et 2024 (total de 4,4 milliards \$), pour un total cumulatif de 15 milliards \$.

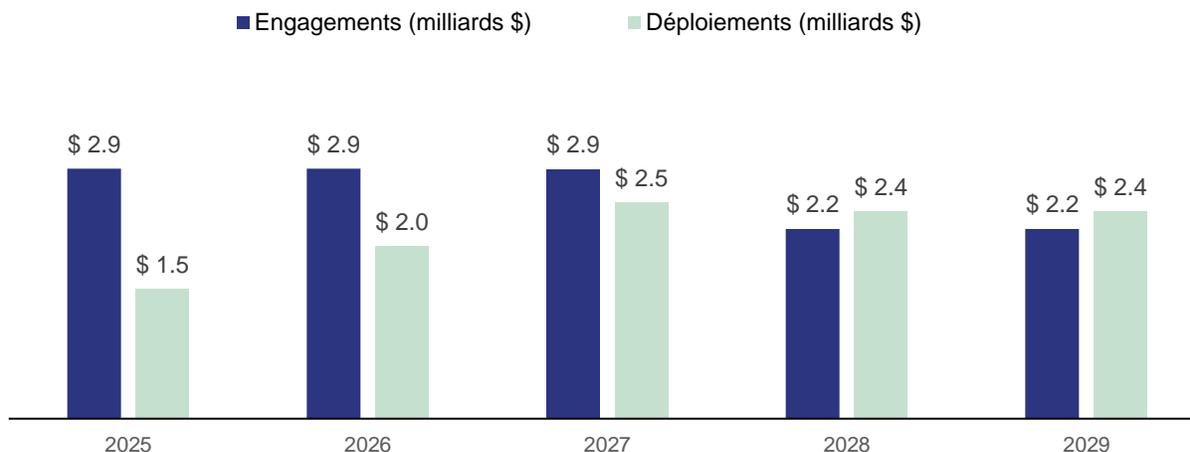
Tableau 7 – Calendrier de financement

Financement du gouvernement	2025	2026	2027	2028	2029
Produit net provenant de l'émission des actions privilégiées	3,0\$	3,0\$	3,0\$	1,6\$	-

## 5.3. Engagements et déploiements

La période de projection (2025 – 2029)

Figure 4 - Budget de financement





## Principales hypothèses pour la période de projection

Sur les 15 milliards \$ financés, GAFCC suppose des revenus prudents fondés sur les hypothèses suivantes :

- (i) Revenus d'intérêts provenant de la liquidité;
- (ii) Produit provenant de dessaisissements d'actifs;
- (iii) GAFCC s'attend à ce que le FCC recouvre son capital pour l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans, mais les projections financières ne tiennent pas compte de l'évaluation à la valeur de marché ou du revenu d'investissement provenant du portefeuille du FCC (au moyen de dividendes, de distributions ou d'intérêts);
- (iv) GAFCC suppose également que les fonds libérés des engagements en vertu de contrats permettent de réinvestir le capital disponible.

Les engagements totaux du FCC au cours de la période de projection devraient être alloués comme suit : environ 95 % à des investissements directs privés (y compris les engagements conclus en vertu des contrats), et 5 % à des gestionnaires de fonds externes.

GAFCC estime qu'il pourrait y avoir des délais entre les engagements conclus par le FCC et les déploiements associés. Par exemple, les engagements concernant les grands projets peuvent être financés sur des périodes excédant 12 mois. À ce titre, GAFCC prévoit que, à tout moment, les déploiements annuels pourraient différer des engagements annuels et que les déploiements augmenteront au fil de temps.

## 5.4. Coûts et hypothèses

Les coûts du FCC comprennent :

- Les besoins de dotation en personnel et de ressources de GAFCC et frais de consultation et autres coûts, ensemble les « coûts d'exploitation du FCC »;
- Les coûts de transaction payés aux conseillers tiers pour les nouveaux engagements et les honoraires de gestion externe versés aux gestionnaires de fonds externes et (« coûts liés à l'investissement externe »).

Ces coûts représentent ensemble les coûts totaux du FCC (les « coûts totaux »).

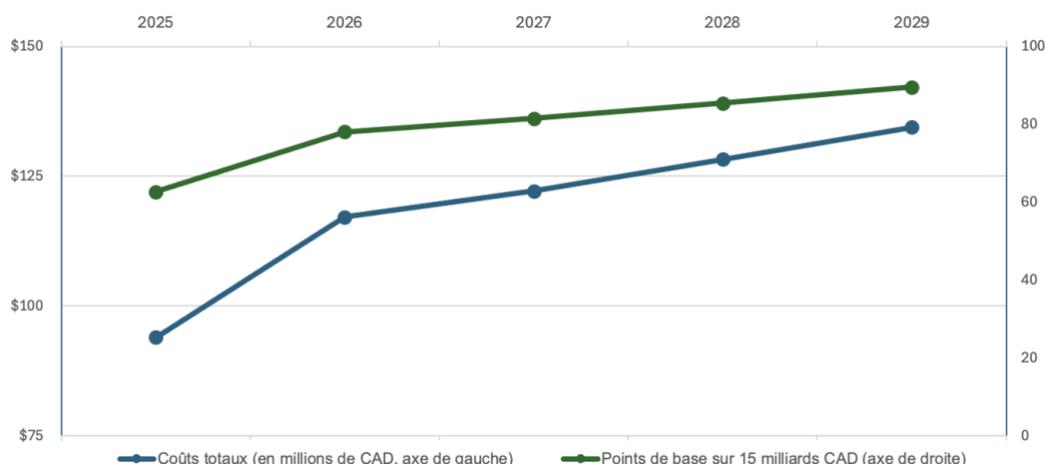
Les coûts totaux et les engagements doivent être payés à partir du financement total du FCC s'élevant à 15 milliards \$.

### La période de projection (2025 – 2029)

- (i) Les engagements et les déploiements prévus décrits à la Section 0 ont une incidence sur les coûts d'exploitation du FCC ainsi que sur les coûts liés à l'investissement externe.
- (ii) Les coûts totaux présentés comprennent les charges à payer du FCC, engendrés au moment où les coûts sont engagés.



Figure 5 – Engagements et déploiements prévus (2025-2029)



Les principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC sont la rémunération et les frais généraux qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du mandat du FCC.

Ils reflètent la (i) rémunération des professionnels d'Investissements PSP, qui soutiennent les activités du FCC et de GAFCC, ainsi que (ii) les frais généraux liés à l'utilisation de diverses fonctions administratives d'Investissements PSP, comme celles liées aux technologies et au loyer.

## 5.5. États financiers pro forma

Le FCC ne présente pas d'états financiers pro forma pour les raisons suivantes : (i) en tant que société d'État, le FCC prépare ses états financiers selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et se qualifie en tant qu'entité d'investissement en vertu de ces normes. Il évalue donc ses investissements à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), (ii) le mandat du FCC lui demande d'opérer sur les marchés illiquides, sans activité régulière ou passée de négociation et où il a souvent besoin d'agir en tant que teneur de marché, (iii) dans ce contexte, il est peu probable que la prévision de la juste valeur dans les états financiers pro forma conduise à des informations financières qui répondent aux caractéristiques qualitatives de base de l'information financière utile, comme indiqué dans le cadre conceptuel des IFRS, y compris la valeur prédictive. GAFCC est d'avis que cela aurait plutôt pour effet de rendre ces renseignements trompeurs.



# Annexes

---

## **Annexe A – Directives du ministère responsable**

L'Énoncé des priorités et des responsabilités est joint à [l'Appendice 1](#).

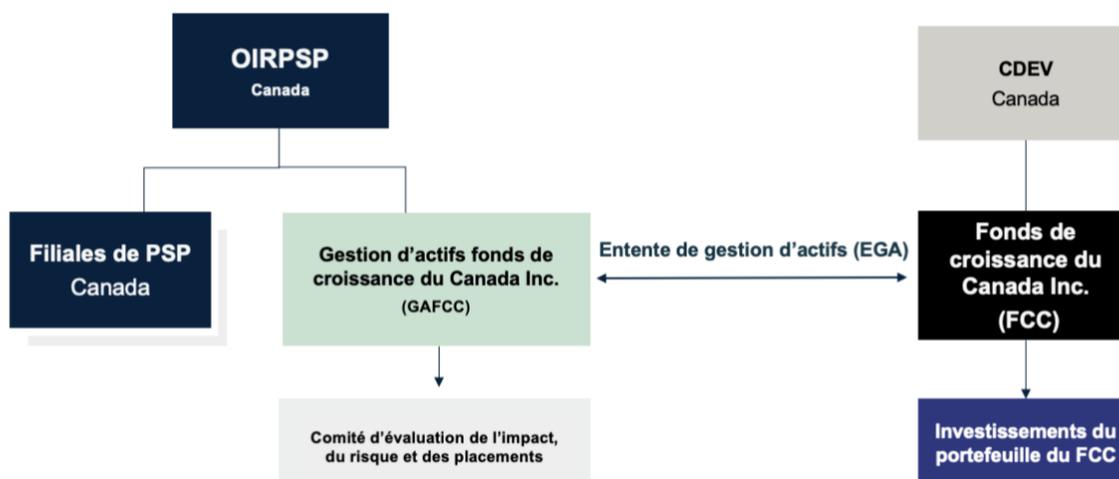


## Annexe B – Structure de gouvernance d'entreprise

Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV ont signé l'EGA le 11 mars 2024, en vertu de laquelle GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. En vertu de l'EGA, toutes les décisions concernant les actifs et les activités du FCC, y compris toutes les décisions d'investissement, sont prises par GAFCC conformément au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques, sans orientation ni influence du gouvernement.

De plus, les actifs et les passifs du FCC sont conservés et gérés de façon distincte des actifs des régimes de retraite d'Investissements PSP.

Figure 6- Graphique d'entreprise



## Gouvernance du FCC

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada (le « conseil d'administration du FCC »). Il est prévu que le conseil d'administration du FCC comprenne quatre membres, dont deux représentants de la CDEV, ainsi qu'un président externe du conseil d'administration et du comité d'audit. Un membre a été nommé jusqu'à maintenant<sup>36</sup>, et la CDEV en ajoutera trois autres à court terme. Le conseil d'administration du FCC s'assurera de la conformité de GAFCC à l'EGA, du respect du cadre de gouvernance d'une société d'État par le FCC, comme défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que de l'approbation des états financiers du FCC.

### Conseil d'administration du FCC

Elizabeth Wademan

<sup>36</sup> Steve Swaffield a démissionné du conseil d'administration du FCC en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.



## Gouvernance de GAFCC

GAFCC est aussi dotée d'un conseil d'administration (le « conseil d'administration de GAFCC »). Ce dernier a mis sur pied un comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements auquel il a délégué l'ensemble des rôles et responsabilités liés à l'évaluation et aux décisions en matière d'investissement. Tous les investissements, y compris entre autres les nouvelles occasions d'investissement, les investissements de suivi, les engagements dans des fonds et les cessions, devront recevoir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements.

## Haute direction de GAFCC

Les activités quotidiennes de GAFCC sont dirigées par une équipe de professionnels du placement chevronnés, dotés d'une expérience approfondie dans une gamme de secteurs. À ce jour, GAFCC a nommé les personnes suivantes à des postes de haute direction et pourrait en ajouter de nouveau, au besoin.

- **Patrick Charbonneau**, président et chef de la direction : À ce titre, il est responsable de déterminer l'orientation globale du fonds de 15 milliards \$, en plus de s'assurer que les ressources et les activités de GAFCC s'accordent au mandat et aux objectifs stratégiques du FCC.

Avant de se joindre à GAFCC, M. Charbonneau était directeur général principal et chef mondial des placements en infrastructures, à Investissements PSP. Il compte plus de 20 ans d'expérience en infrastructures et a joué un rôle majeur dans la construction du portefeuille de placements en infrastructures d'Investissements PSP et de son équipe depuis la création de la classe d'actifs en 2006. À ce poste, M. Charbonneau supervisait un portefeuille croissant de plus de 30 milliards \$ et des opportunités de transactions mondiales, dont le contrôle d'investissements directs, de transactions de coinvestissement et d'engagements primaires dans des fonds. M. Charbonneau a dirigé une équipe diversifiée comptant plus de 50 professionnels du placement au sein des bureaux d'Investissements PSP de Montréal et de Londres. Avant de se joindre à Investissements PSP, il a travaillé au sein du groupe des services-conseils en infrastructures de PwC. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et a suivi le High Potentials Leadership Program de la Harvard University. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2002.

- **Stephan Rupert**, chef des placements : À ce titre, il est responsable de la stratégie de construction du portefeuille de GAFCC et de ses activités d'investissement.

Monsieur Rupert compte plus de 20 ans d'expérience en investissement dans les infrastructures, en gestion d'actifs et en opérations. Avant de se joindre à GAFCC, il occupait le poste de directeur général, chef des Amériques, Placements en infrastructures, à Investissements PSP. À ce poste, il supervisait l'investissement en capital et la gestion d'actifs pour les Amériques. De plus, il jouait un rôle de premier plan dans l'approche d'Investissements PSP à l'égard du secteur de l'énergie sur la scène mondiale. Avant de rejoindre les rangs d'Investissements PSP, en 2013, M. Rupert a passé plus de dix ans à diriger des activités de fusions et acquisitions dans le secteur des transports et, de 1997 à 2001, il a travaillé comme ingénieur sur plusieurs projets de construction d'autoroutes, de voies ferrées et d'infrastructures hydrauliques en Amérique du Nord et en Afrique. M. Rupert est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux de l'Université McGill. Il est aussi analyste financier agréé (CFA).



- **Selin Bastin**, cheffe des affaires juridiques : Elle est membre de l'équipe de direction de GAFCC et responsable des affaires juridiques et réglementaires, ainsi que des questions de gouvernance. Mme Bastin joue également un rôle clé dans la structuration et l'exécution des transactions d'investissement.

Détenant plus de 25 ans d'expérience à titre d'avocate en droit des sociétés, Mme Bastin possède une vaste expertise en fusions et acquisitions, lois sur les valeurs mobilières et gouvernance d'entreprise. Avant de se joindre à GAFCC, elle occupait le poste de directrice générale et conseillère générale divisionnaire, à Investissements PSP, où elle était arrivée en 2006. Elle y a joué un rôle majeur dans la croissance d'Investissements PSP en tant qu'investisseur mondial pour des régimes de pensions, de même que pour s'assurer de l'efficacité continue de la structuration et de l'exécution des transactions complexes. Avant de travailler à Investissements PSP, Mme Bastin a travaillé comme avocate en droit des sociétés à Stikeman Elliott, où elle s'est spécialisée en fusions et acquisitions. Elle est titulaire de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia.



## Annexe C – Résultats prévus

### Résultats prévus pour 2025 et critères de rendement

Tableau 8 – Sommaire des résultats prévus (2025)

Objectifs	Mesures du succès
Continuer à bâtir et à amplifier la dynamique de marché actuelle pour réaliser le mandat et le plan d'investissement du FCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conclusion de transactions qui s'inscrivent dans le mandat du FCC</li> <li>- Cible d'engagement de capital de 2,9 milliards \$</li> </ul>
Continuer à bâtir les capacités de placement et à soutenir les cadres et processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise sur pied et de l'élargissement de l'équipe de GAFCC</li> <li>- Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o du cadre d'évaluation de l'impact</li> <li>o du cadre de production de rapports publics, y compris les rapports annuels</li> </ul> </li> </ul>
Approfondir les relations avec les principales parties prenantes et gérer de façon proactive la présence externe et la réputation du FCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre réussie du protocole de communications pour les investissements du FCC</li> <li>- Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation des approches auprès des parties prenantes et des affaires externes concernant les entités gouvernementales, les médias et d'autres parties prenantes comme les communautés autochtones.</li> </ul>

Tableau 9 – Critères de rendement

Critères de sélection des Investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement
<p><b>Cohérence avec le mandat du FCC</b></p> <p>Réduire rapidement et sensiblement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Estimation de l'empreinte carbone du portefeuille du FCC et des émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente.</li> <li>2. Calcul d'une moyenne annuelle des émissions évitées au niveau du portefeuille, selon une méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'<a href="https://www.misolutionframework.net/pdf/Net-Zero-Innovation-Module-2-The-Avoided-Emissions-Framework-(AEF)-v2.pdf">Avoided Emissions Framework de Mission Innovation</a> <a href="https://www.misolutionframework.net/pdf/Net-Zero-Innovation-Module-2-The-Avoided-Emissions-Framework-(AEF)-v2.pdf">https://www.misolutionframework.net/pdf/Net-Zero-Innovation-Module-2-The-Avoided-Emissions-Framework-(AEF)-v2.pdf</a></li> </ol>



	<p>Améliorer les technologies et faire prendre de l'expansion aux entreprises afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et l'emploi dans tous les secteurs industriels nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par GAFCC. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte de l'investissement, le moment et l'étape de développement.</p>
	<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; GAFCC développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>
	<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>
<p><b>Caractère complémentaire</b></p>	<p>9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.</p>	
<p><b>Solidité financière</b></p>	<p>12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.</p>	
<p><b>Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</b></p>	<p>13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.</p> <p>14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.</p>	

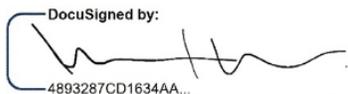


## Annexe D – Attestation du chef de la direction financière

En ma capacité de chef de la direction financière de Gestion d'actifs du Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), GAFCC agissant à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du Fonds de croissance du Canada inc. (« FCC »), j'ai examiné le plan d'entreprise et le budget ainsi que les renseignements à l'appui que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue de l'information financière et de l'information connexe sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été identifiées et sont appuyées, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant l'activité commerciale du FCC et la composition de son portefeuille de placements sont sujettes à des variations importantes en raison des conditions du marché. À leur tour, les hypothèses relatives aux coûts totaux d'exploitation du FCC dépendent de la composition du portefeuille du FCC et sont donc sujettes à des variations.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la sensibilité des besoins financiers aux changements apportés aux hypothèses clés et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été divulgués, avec les observations suivantes : Les hypothèses relatives à l'activité commerciale du FCC et à son portefeuille de placements reposent sur la meilleure information disponible, mais la nature des marchés dans lesquels le FCC exerce ses activités pour remplir son mandat et la concentration potentielle du portefeuille entraînent des incertitudes importantes. Notamment, la nature de certains instruments dérivés dans lesquels le FCC investit pour remplir son mandat comporte un risque de marché important.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options pour contenir les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : Les besoins en ressources sont fondés sur l'activité commerciale présumée du FCC et la composition du portefeuille du FCC, qui sont sujettes à des variations, comme il est indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant le financement du FCC dépendent du rendement des placements du FCC, de l'activité commerciale présumée du FCC, des coûts connexes qui sont chacun sujets à des variations, comme l'indiquent les paragraphes 1 et 3. Ceux-ci auront une incidence sur les besoins de financement annuels du FCC à l'intérieur de son financement total approuvé de 15 milliards \$.
5. Le plan d'entreprise et le budget sont conformes aux lois et aux politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière appropriés sont en place (ou sont demandés conformément au plan d'entreprise).
6. Des contrôles financiers clés sont en place pour appuyer les activités d'investissement en cours menées pour le compte du FCC.

À mon avis, l'information financière contenue dans ce plan d'entreprise et ce budget est globalement suffisante pour appuyer la prise de décisions.

DocuSigned by:  
  
4893287CD1634AA...

Jean-François Bureau, chef de la direction financière de Gestion d'actifs du fonds de croissance du Canada inc., agissant à titre de gestionnaire pour le Fonds de croissance du Canada inc.

Le 5 décembre 2024



## Annexe E – Plan d'emprunt

Le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent fournir des garanties et conclure des engagements de prêts pour soutenir les engagements d'investissement que le FCC ou ses filiales en propriété exclusive peuvent conclure et qui pourraient être exigés par les prêteurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs avec lesquels le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent transiger de temps à autre. Il pourrait s'agir (i) de billet, d'obligation ou de débenture, (ii) d'actions privilégiées à terme, (iii) de prêt, (iv) d'acceptation bancaire, (v) de contrat de location-acquisition, ou (vi) d'un accord de crédit d'approvisionnement, muni d'une garantie globale annuelle et d'engagements de prêt n'excédant pas le montant de l'engagement annuel défini à la Section 5 pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.



## Annexe F – Priorité et orientation du gouvernement

### Transparence et ouverture du gouvernement

Afin d'assurer l'ouverture et la transparence du processus de recherche d'opportunités d'investissement, le FCC emploie une approche à deux volets :

- (i) **Communication active** : GAFCC trouve de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et discute directement avec elles à l'aide de trois principales approches :
  - a. Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
  - b. Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
  - c. Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.
  
- (ii) **Processus public**:
  - a. GAFCC maintient une adresse courriel publique ([infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)) pour recevoir et passer en revue l'information envoyée directement par les participants du marché : <mailto:infocgf@cgf-fcc.ca>
    - i. L'équipe du FCC surveille de près les courriels pour s'assurer que le public conserve un accès direct au FCC;
    - ii. Bien qu'elle espère consulter toutes les opportunités qui y sont présentées et y répondre rapidement, elle ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les propositions.
  
  - b. GAFCC s'est dotée d'un site Web bilingue ([www.cgf-fcc.ca](http://www.cgf-fcc.ca)), qui présente de l'information sur le mandat du FCC et les plus récentes nouvelles. Le contenu du site Web sera étoffé au fil du temps, en fonction des activités du FCC.

### Accès à l'Information et protection des renseignements personnels

GAFCC et le FCC sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements pertinents se trouvent sur le site Web du FCC : [lien](#).

De plus, GAFCC présente la façon dont elle recueille, utilise, divulgue et gère, de quelque autre façon, les renseignements personnels sur son site Web : [lien](#).

### Technologie de l'information et cybersécurité

Investissements PSP s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements sous sa responsabilité. Investissements PSP a adopté une *Politique de sécurité de l'information* qui établit des exigences et des principes généraux pour s'assurer que les risques liés aux actifs d'information sont gérés conformément à la vision d'Investissements PSP, à son appétit pour le risque et aux exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles.

Les renseignements qu'Investissements PSP détient (y compris les renseignements permettant d'identifier une personne) sont classés et protégés selon le niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité



requis en fonction de la nature des renseignements détenus. Leur classification est la base servant à l'identification des risques associés à la divulgation, l'utilisation ou la modification non autorisée, ou à la perte de tels renseignements.

La stratégie de sécurité de l'information d'Investissements PSP (exercice financier 2022-2026) est basée sur quatre priorités : (i) promouvoir une culture de prise en charge et de responsabilité pour la gestion des cyberrisques; (ii) faciliter la transformation numérique d'Investissements PSP et sécuriser la migration vers le nuage; (iii) soutenir Investissements PSP dans le partage sécuritaire et l'exploitation de la valeur de l'information et des données; et (iv) assurer la gestion des cyberrisques hors de son contrôle direct. Ce plan quinquennal a déjà mis en place un ensemble de mesures d'atténuation des risques, dont un programme complet de sensibilisation à la cybersécurité, un tableau de bord sur la sécurité de l'information pour les cadres, un cadre de gestion de la vulnérabilité basé sur les risques, ainsi qu'un programme de gestion des cyberrisques liés aux placements.

## Prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail

Investissements PSP s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence en tout genre, notamment de nature sexuelle. La discrimination, le harcèlement et la violence au travail sont des comportements inacceptables et ne sont pas tolérés. Investissements PSP prendra des mesures raisonnables pour empêcher de tels comportements et réaliser un processus de résolution, dont des enquêtes, lors d'allégations et la mise en place de mesure(s) corrective(s) et/ou de mesure(s) disciplinaire(s), selon les circonstances, lorsqu'une plainte est fondée. Investissements PSP s'engage également à empêcher la discrimination, le harcèlement et la violence au travail en adoptant les mesures suivantes :

- Promotion des normes de conduite les plus élevées;
- Communication et application des principes contenus dans sa *Politique en matière de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail*;
- Prestation d'une formation annuelle sur le respect au travail et éducation pour assurer la compréhension des droits et responsabilités des employés;
- Mise en œuvre d'un processus de résolution des plaintes efficace et équitable dans le cadre de la *Procédure de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail (Canada)*.

## Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Investissements PSP s'engage depuis longtemps à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus décisionnel en matière d'investissement. GAFCC tire parti des processus et des outils d'Investissements PSP dans l'exécution de ses activités. De plus, elle procède actuellement à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation et de gestion de l'impact pour guider et assurer l'harmonisation de son processus d'investissement avec le mandat du FCC, dont une Analyse comparative entre les sexes plus et la consultation des communautés autochtones.

### Analyse comparative entre les sexes plus

Dans ce contexte, GAFCC évalue comment elle peut appliquer une vision ACS+ à ses activités et dans l'exécution du mandat d'investissement du FCC.



## Communautés autochtones

Le devoir de consultation est une partie importante des activités du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des approbations de projets réglementaires, l'émission et l'autorisation de permis, les décisions opérationnelles, l'élaboration de politiques, les négociations et bien d'autres.

GAFCC tiendra compte du devoir du FCC de consulter les peuples autochtones et, plus globalement, de la façon dont elle peut collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones pour exécuter le mandat d'investissement du FCC.

## Développement durable et écologisation des opérations du gouvernement

La stratégie d'investissement du FCC vise à débloquer d'importants avantages en matière de développement durable pour la population canadienne, en particulier en ce qui a trait à la décarbonation et aux résultats économiques associés à son mandat et à sa stratégie d'investissement.

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques.

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, ainsi que le captage et le stockage du carbone (« **CSC** »), entre autres.

**Réduire les émissions** et atteindre les cibles climatiques du Canada

**Accompagner les entreprises dans leur croissance** afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

GAFCC est consciente de la *Stratégie pour un gouvernement vert* du gouvernement du Canada et évaluera les opportunités de contribuer à ses objectifs au cours des années à venir.

## Travail forcé et esclavage moderne

Tant le FCC que GAFCC ont confirmé (i) qu'elles ne produisent pas, n'achètent pas ou ne distribuent pas de biens, et (ii) qu'elles ne contrôlent aucune entité qui produit, vend ou distribue des biens. Puisque le FCC et GAFCC n'exercent pas ces activités, ils n'entreront pas dans le champ d'application des obligations de déclaration en tant qu'« institution fédérale » ou « entité ».



## Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

## Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

## Assurer de saines pratiques d'approvisionnement

GAFCC croit qu'un cadre d'approvisionnement rigoureux est nécessaire pour soutenir les activités du FCC et de GAFCC, faire progresser ses objectifs et préserver la réputation de GAFCC et du FCC. GAFCC tire parti de l'expertise et des processus établis d'Investissements PSP, y compris en ce qui concerne les fonctions d'approvisionnement.

Au fur et à mesure que GAFCC établit sa politique d'approvisionnement, elle tient compte de ce qui suit :

- Le rapport publié par le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite de son audit de l'approvisionnement des marchés de services professionnels.
- Les directives et les rapports publiés par le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada.

En plus de ce qui précède, la politique d'approvisionnement de GAFCC s'appuiera également sur les meilleures pratiques du marché en matière d'approvisionnement pour s'assurer que le FCC bénéficie de l'optimisation des ressources sur la base des relations avec les fournisseurs.



## **Annexe G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques**

En plus de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (dans la mesure applicable), le FCC fournira à la CDEV de l'information afin qu'elle puisse se conformer aux obligations de déclaration correspondantes. Nous vous invitons à consulter le Plan d'entreprise de la CDEV pour de plus amples renseignements.

Le FCC a reçu une instruction par Décret CP 2022-1272, à laquelle il continue de se conformer de même qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par la vice-première ministre et ministre des Finances, le 8 mars 2024.



# Appendice 1

---

## Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)

Deputy Prime Minister  
and Minister of Finance



Vice-première ministre  
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

2023FIN513410

March 8, 2024

Mr. Stephen Swaffield  
Chair  
Canada Development Investment Corporation  
1240 Bay Street, Suite 302  
Toronto, Ontario  
M5R 2A7

Mr. Stephen Swaffield  
Ms. Elizabeth Wademan  
Canada Growth Fund Inc.  
1240 Bay Street, Suite 302  
Toronto, Ontario  
M5R 2A7

Dear Mr. Swaffield and Ms. Wademan,

I am writing to you as the Minister responsible for the Canada Growth Fund (CGF), operated by Canada Growth Fund Inc. (CGF Inc.), a wholly-owned subsidiary of the Canada Development Investment Corporation (CDEV).

The CGF is a key part of the government's economic plan. From carbon pricing, to major investment tax credits, to grants and contributions programs, the government is investing in Canada's economic future. With its suite of financial tools and \$15 billion at its disposal, the CGF is uniquely positioned to help de-risk important projects and unlock investment decisions that decarbonize our economy, and, equally, create good careers for Canadians.

It is my pleasure to issue this Statement of Priorities and Accountabilities (SPA) to you pursuant to the directive issued to CGF Inc. by the Governor in Council on December 2, 2022 (P.C. 2022-1272). I am also sending this SPA to the Public Sector Pension Investment Board (PSP Investments) and its subsidiary Canada Growth Fund Investment Management Inc. (the Manager), as well as the Minister of Innovation, Science and Economic Development Canada, the Minister of Natural Resources Canada, the Minister of Environment and Climate Change Canada, and the President of the Treasury Board for awareness.

This letter outlines the Government of Canada's expectations and strategic priorities for CGF and CGF Inc.'s operations, while recognizing that the Fund is an arm's length public investment vehicle.

*Investment Management Agreement and Statement of Investment Principles*

On May 31, 2023, I sent you an interim SPA. This interim SPA expressed my expectation that you would begin negotiating an Investment Management Agreement (the IMA) to be entered into between CGF Inc., CDEV, PSP Investments, and the Manager. I also noted my understanding that you would work with PSP Investments to develop a Statement of Investment Principles (the SIP) to accompany the IMA. I indicated my expectation that you would consult with me on the IMA and the SIP prior to finalizing these documents with PSP Investments.

I understand you have now completed the negotiation of the IMA and the SIP. I have reviewed these documents, in consultation with the Privy Council Office (PCO) and the Treasury Board Secretariat, and agree with their content, including those provisions relating to amendments to the SIP. PCO and the Departments of Innovation, Science, and Economic Development Canada, Natural Resources Canada, and Environment and Climate Change Canada have been consulted on the SIP, to ensure CGF complements the Government of Canada's other policy tools and programs, while maintaining its operational and investment management independence.

You may now execute the IMA and put in place the SIP. Once they are in place, I expect you to send me a final copy of both documents, and to act in accordance with their terms and to take all necessary actions to deliver on CGF's strategic objectives.

*Governance*

As long as CGF Inc. remains a wholly owned subsidiary of CDEV subject to Part X of the *Financial Administration Act*, CGF Inc.'s board of directors (the CGF Inc. board) will be appointed by the board of its parent company, CDEV. I understand you have put together a proposal for the initial slate of directors for the CGF Inc. board, which would consist of four members, including three CDEV representatives (including the President and CEO of CDEV), as well as an independent board chair. I expect you to consult with me, as the Minister of Finance, on proposed appointments to the CGF Inc. board. Given the services to be provided to CGF Inc. by the Manager under the IMA, I understand that CGF Inc. expects to have few or no employees of its own (and that certain CDEV staff will be involved with CGF Inc. from time-to-time as necessary).

I expect the board of CDEV to set the remuneration of the independent directors and chairperson of the CGF Inc. board having regard to the standard remuneration usually provided by other corporations in the public and private sectors in accordance with the provisions of Order in Council PC-2022-1269.

The CGF Inc. board will be responsible, within its rights under the IMA and subject to the terms thereof, to oversee the Manager's compliance with the IMA and the SIP. It will also monitor how

CGF's portfolio of investments is performing under the performance criteria established pursuant to the IMA.

Moreover, the CGF Inc. board will be accountable to the Minister of Finance and the Government of Canada, Parliament, and Canadians with respect to its oversight of the Manager within the parameters of the IMA. I look forward to engaging with CGF Inc. and the Manager, alongside with my esteemed colleagues the Minister of Innovation, Science and Economic Development Canada, the Minister of Natural Resources Canada, and the Minister of Environment and Climate Change Canada through the annual meeting and reporting process described in the IMA.

### *Mandate*

As expressed in the SIP, CGF's mandate is to build a portfolio of investments that catalyze substantial private sector investment in Canadian businesses and projects, putting Canadian businesses and workers at the forefront of the global clean economy. The purpose of this is to help transform and grow Canada's economy at speed and scale on the path to net-zero, and is intended to help Canada to meet important national economic and climate policy goals, while creating good careers for Canadians. In ensuring strategic competitiveness for Canada, the CGF's important decisions will make Canada an even more attractive market to invest in, and create careers and opportunities for Canadians for generations to come.

I expect that the Manager advances a portfolio aligned with Canada's economic plan. In particular, I expect to see over the next two years a significant advancement in transactions with a diversity of clean technology sectors, such as blue and green hydrogen, biofuels, and other technologies fundamental to achieving a net-zero electricity grid across the country, including clean and abated electricity generation. Additionally, I expect the portfolio to support the decarbonization of heavy emitters, such as the steel and cement industries.

I expect the Manager to make commercially reasonable best efforts to advance transactions in the priority sectors.

I expect the Manager to consider the *Areas of Focus* in the SIP (4. A. i-iii) in descending priority, to its best efforts and while maintaining commercial reasonableness.

Within two months of this letter's receipt, I expect the Manager to return to me with its plan to ramp up investment activities and achieve the priorities laid out in this letter and the SIP.

I expect the Manager to take into consideration that the government is interested in working in lockstep with the Growth Fund to enhance its capacity to offer Carbon Contracts for Difference (CCfDs) and offtake agreements to priority sectors, including exploring the possibility of a government backstop on certain liabilities, and additional options to accelerate the deployment of CCfDs across Canada.

I expect the Manager, in designing its CCfD and offtake agreement frameworks, to strike a balance between ensuring strong negotiating mandates for the Growth Fund and fulfilling its important role as the principal federal entity issuing CCfDs.

I expect the Manager, subject to applicable confidentiality obligations, to engage and communicate as required with those managing complementary clean growth policy tools and programs of the Government of Canada. I expect the Manager to do so while upholding its ability to make timely, independent investment decisions.

I expect the Manager to judiciously consider all financial instruments at its disposal as it negotiates investments and structures transactions, including CfDs and other forms of price assurance. The Manager's personnel has developed a unique expertise around these instruments that is valuable to the Government of Canada. I expect the Manager to continue to develop its expertise in respect of CfDs and carbon price assurance and to become a centre of excellence on CfDs, engaging with market participants and providing advice to the Government of Canada in respect of their use and design.

I commend PSP's and the Manager's efforts in putting in place a team of world-class, seasoned investment professionals to manage CGF's investments focused on achieving important economic and climate objectives. To fully realize its purpose and functions, the CGF should draw on a diverse range of talent and perspectives from across Canada as well as international best practices. This includes continued commitment to diversity of the workforce in your organization, and efforts to foster the inclusion of a broad range of voices and views in governance and decision-making. In doing so, the CGF should take into consideration Canada's gender, linguistic, cultural and regional diversity, including the unique perspectives of Indigenous Peoples.

I am confident the Manager will leverage its talent, creativity, and experience to develop CGF into a world-leading, arm's length public investment fund that delivers value and careers to Canadians, and brings positive growth to Canada's economy for generations to come. Canada is lucky to have you on board.

Once again, I wish to express my profound gratitude for your support in helping implement the Government of Canada's ambitious agenda to reduce carbon emissions, promote the diversification of Canada's economy, strengthen Canada's supply chain resilience and capacity, and continue creating good careers for Canadians.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Freeland', written in a cursive style.

The Honourable Chrystia Freeland, P.C., M.P.  
Deputy Prime Minister and Minister of Finance

- cc. Deborah K. Orida, President and Chief Executive Officer, PSP Investments  
Patrick Charbonneau, Chief Executive Officer, Canada Growth Fund Investment  
Management Inc.  
The Honourable Francois-Philippe Champagne, Minister of Innovation, Science and  
Economic Development Canada  
The Honourable Jonathan Wilkinson, Minister of Natural Resources Canada  
The Honourable Steven Guilbeault, Minister of Environment and Climate Change  
Canada  
The Honourable Anita Anand, President of the Treasury Board

# Annexe D: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de la SGCH

**SGCH**

# **SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA**

Filiale en propriété exclusive de

**La Corporation de développement des investissements  
du Canada**

## **RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE 2025**

**(POUR LES EXERCICES de 2025 à 2029)**

**19 novembre 2024**

## Table des matières

1.0 Introduction.....	3
2.0 Mandat .....	4
3.0 Objectifs pour 2025 .....	4
4.0 Structure organisationnelle .....	4
5.0 Risques .....	4
6.0 Principales hypothèses.....	5
7.0 Section financière .....	6
8.0 Intentions d'emprunt.....	11
9.0 Normes internationales d'information financière (IFRS) et états financiers.....	11

## 1.0 Introduction

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), une société mère d'État fédérale et a été constituée en 1993 dans le but de détenir et de gérer la participation du gouvernement du Canada (« Canada »). dans le projet Hibernia, un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé à 315 kilomètres au large des côtes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « Province »).

La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH ») exploite ce projet, qui est détenu conjointement, et Exxon Mobil Corporation fournit, aux termes d'un contrat, le personnel de gestion et le personnel administratif et technique. Bien que les opérations quotidiennes du projet soient gérées par ExxonMobil, tous les propriétaires jouent un rôle actif dans les processus décisionnels. La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ principal d'Hibernia et détient, à l'heure actuelle, une participation directe de 5,67 % dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »). La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH (il en va de même pour tous les autres propriétaires du secteur unitaire du PSH) est assujettie à des ajustements futurs prévus en 2030 conformément à l'entente du secteur unitaire du PSH.

À titre de société ne possédant qu'un seul actif, la part initiale du financement de la SGCH a été obtenue grâce à des crédits du gouvernement du Canada. La production de pétrole d'Hibernia a démarré en novembre 1997 et la SGCH a commencé à réaliser des entrées de trésorerie en 1998. En 2002, la SGCH avait remboursé tous les crédits, et elle a commencé à verser des dividendes à la CDEV en 2003. Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la SGCH sont autofinancés par les flux de trésorerie générés en interne et la SGCH ne reçoit pas de fonds publics. La SGCH a la responsabilité de payer ses impôts aux gouvernements fédéral et provincial, les redevances et sa participation au bénéfice net (la « PBN »), au même titre que les entreprises du secteur privé.

La principale source de revenus de la SGCH est l'ensemble des produits tirés des ventes de pétrole brut provenant de sa quote-part de la production de pétrole d'Hibernia. Les flux de trésorerie varient surtout en fonction des volumes de production du projet Hibernia, du prix du pétrole brut, des paiements au titre des redevances et de la PBN, des charges d'exploitation, de l'impôt et des principales dépenses d'investissement. L'excédent des flux de trésorerie par rapport aux besoins de l'entreprise est retourné à l'actionnaire (la CDEV) sous forme de dividendes, lesquels sont déclarés, à son gré, par le conseil d'administration de la SGCH. Les versements de dividendes ont débuté en 2003 après le remboursement par la SGCH des crédits parlementaires de 431 millions de dollars correspondant à la quote-part du gouvernement dans les dépenses d'investissement du projet. D'ici la clôture de l'exercice 2024, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,64 milliards<sup>1</sup> de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 365 millions de dollars et un montant de 786 millions de dollars en impôt fédéral.

---

<sup>1</sup> Les données financières sont exprimées en dollars canadiens à moins d'indications contraires.

## 2.0 Mandat

Le mandat principal de la SGCH est de gérer la participation du gouvernement dans le projet Hibernia. Dans le cadre de l'exécution de son mandat principal, la SGCH s'engage à faire en sorte que la santé et la sécurité des travailleurs et la préservation de l'environnement soient au cœur des préoccupations pour toutes les décisions prises par Hibernia, que les activités soient conformes aux lois et à la réglementation, que la participation du gouvernement soit protégée et que la valeur des actifs soit maximisée, et que toutes les décisions soient prises selon une approche prudente sur le plan commercial.

La SGCH a pour mandat secondaire de s'assurer que l'actif d'Hibernia soit prêt à être évalué et vendu, si le gouvernement décidait de s'en dessaisir.

En tant que société à but lucratif, la SGCH n'a pas de rôle d'intérêt public.

## 3.0 Objectifs pour 2025

Les principaux objectifs commerciaux de la SGCH pour 2025 sont de dégager un rendement opérationnel et financier conforme aux prévisions du plan d'entreprise, de continuer d'établir les informations à fournir liées aux changements climatiques conformément au cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC ») et d'appuyer les possibilités de réduction des GES à Hibernia, de participer activement à tous les comités qui veillent à la direction stratégique du projet, de soutenir l'exploitant dans le cadre des occasions futures de désengorgement des installations, des mises à niveau de l'appareil de forage de la plateforme, des activités de prolongation de la durée de vie des actifs et de la réduction des charges d'exploitation ainsi que de la mise en valeur future des ressources, et par l'entremise du système de gestion des risques d'entreprise de la SGCH, continuer de surveiller les nouveaux risques et les risques nécessitant plus d'attention, mettre en œuvre des stratégies d'atténuation appropriées, et veiller à ce que des fonds appropriés soient mis de côté pour le financement futur des abandons, la coassurance et les besoins en fonds de roulement.

## 4.0 Structure organisationnelle

Depuis sa création en 1993, la SGCH emploie une petite équipe de professionnels chevronnés du secteur de l'énergie. À la clôture de l'exercice 2024, la SGCH prévoit un effectif de huit salariés (soit 7,1 équivalents temps plein ou « ÉTP ») et un sous-traitant à temps partiel. La SGCH prévoit réduire le total de ses effectifs à la clôture de l'exercice 2024 à sept salariés (soit 6,0 ÉTP) et deux sous-traitants à temps partiel. Au cours de la période du Plan, la CHHC prévoit un total de sept à huit salariés (6,2 à 7,1 ÉTP) plus le même sous-traitant à temps partiel.

## 5.0 Risques

Le principal risque financier est la volatilité des cours du pétrole, qui a une incidence sur les revenus de vente de pétrole brut de la SGCH.

Les principaux risques non financiers comprennent les risques liés à la sécurité et à l'environnement d'Hibernia (tels que les incidents touchant sécurité et les déversements de

pétrole), les risques opérationnels et techniques d’Hibernia (tels que les incendies ou les explosions, les pannes d’équipements critiques et les risques liés à la complexité des forages) ; les risques liés aux changements climatiques ; les risques liés aux technologies de l’information et à la cybersécurité ; et la perte de personnel clé.

## 6.0 Principales hypothèses

Les revenus de la SGCH sont surtout sensibles aux variations des prix du pétrole brut, aux taux de change (\$ US/\$ CA) et aux volumes de production.

- Les hypothèses relatives au prix du pétrole brut et aux taux de change sont fondées sur les prévisions de tiers, notamment celles d’évaluateurs de réserves indépendants, ainsi que sur celles du marché des transactions à terme et d’institutions financières. Toutes les ventes de pétrole brut de la SGCH sont perçues en dollars américains, alors que seule une petite partie des dépenses est engagée en dollars américains.
- Les volumes de production (ainsi que les charges d’exploitation et les dépenses en capital) sont établis à partir des estimations budgétaires fournies par les exploitants du projet du champ principal d’Hibernia et du secteur unitaire du PSH.

	2023 Réal	2024 Prévision	2025 Plan	2026 Plan	2027 Plan	2028 Plan	2029 Plan
<b>Prix du pétrole Brent daté</b> (\$ US/baril)	82,59	79,40	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
<b>Écart de prix Hibernia</b> (\$ US/baril)	0,71	0,37	-	-	-	-	-
<b>Prix du pétrole réalisé par la SGCH</b> (\$ US/baril)	83,30	79,77	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
<b>Taux de change</b> (\$ US/\$ CA)	1,35	1,36	1,33	1,33	1,33	1,33	1,33
<b>Prix du pétrole réalisé par la SGCH</b> (\$ CA/baril)	112,31	108,30	93,10	93,10	93,10	93,10	93,10
<b>Production quotidienne moyenne – brute</b> (bp/j)	67 978	68 800	74 800	77 000	96 700	102 100	99 900
<b>Production quotidienne moyenne – Quote-part nette de la SGCH</b> (bp/j)	5 315	5 398	5 870	5 950	7 655	8 222	7 948

## 7.0 Section financière

### Résultats attendus pour 2024 - Principales mesures de rendement

	2024 2024	2024 2025	Écart	% Écart
<b>Volumes de pétrole</b> (en unités, selon les indications)				
Volume de production – Projet brut (bp/j)	68 800	76 800	(8 000)	-10 %
Volume des ventes de la SGCH (Mbp/année)	1,92	2,16	(0,24)	-11 %
<b>Prix du pétrole</b> (unités comme indiquées)				
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (en \$ US le baril)	79,77 \$	78,00 \$	1,77 \$	2 %
Prix du pétrole réalisé par la SGCH (en \$ CA le baril)	108,30 \$	103,74 \$	4,56 \$	4 %
<b>Données financières, participation directe de la SGCH</b> (en millions de dollars canadiens)				
Produits tirés des ventes de pétrole brut	209 \$	225 \$	(16 \$)	-7 %
Charges liées aux redevances et à la PBN	60 \$	67 \$	(7 \$)	-11 %
Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation	29 \$	29 \$	-	-
Charges administratives	2,9 \$	2,9 \$	-	-
Dépenses en capital	29 \$	32 \$	(3 \$)	-7 %
Dividendes	64 \$	71 \$	(7 \$)	-10 %
Bénéfice net	73 \$	80 \$	(7 \$)	-10 %

Remarques :

- bp/j s'entend de barils de pétrole par jour et Mbp s'entend de millions de barils de pétrole.
- Les prévisions de 2024 sont fondées sur les résultats réels des huit premiers mois de l'exercice et sur les résultats prévus des quatre derniers mois de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels de l'exercice peuvent différer de ces prévisions.

La production et les volumes de vente devraient avoir chuté de 10 % et de 11 % par rapport au plan, respectivement, en raison de problèmes liés au forage et des retards qui en résultent dans la mise en service de la nouvelle production.

Le prix du pétrole réalisé par la SGCH en dollars canadiens devrait dépasser celui indiqué dans le plan de 4 % en raison de prix de référence et des taux de change plus favorables.

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient être inférieurs de 7 % par rapport au plan, en raison de la baisse des volumes de ventes qui a plus que contrebalancé la hausse des prix du pétrole. Les charges liées aux redevances et à la PBN devraient également être inférieures à ce qui est prévu dans le plan.

Les dépenses en capital devraient être inférieures à ce qui est prévu dans le plan en raison de la baisse des dépenses de forage et du programme de données sismiques 4D.

Les prévisions de dividendes de 64 millions de dollars sont inférieures aux 71 millions de dollars prévus par le plan, principalement en raison de la baisse des volumes de ventes attribuable à la diminution des produits tirés du pétrole brut.

Il n'y a pas eu d'écart important par rapport au plan en ce qui concerne les dépenses d'exploitation, de transport et de commercialisation et les charges administratives. Le bénéfice net devrait être inférieur au montant indiqué dans le plan en raison de la baisse des produits nets tirés du pétrole brut et de l'augmentation des charges d'épuisement et d'amortissement.

## Résultats attendus pour la période 2025-2029

<i>Se reporter aux états financiers pro forma à l'annexe 4 pour consulter les résultats financiers complets.</i>	<b>2023</b> <b>2023</b>	<b>2024</b> <b>2024</b>	<b>2025</b> <b>2025</b>	<b>2026</b> <b>2025</b>	<b>2027</b> <b>2025</b>	<b>2028</b> <b>2025</b>	<b>2029</b> <b>2025</b>
<b>Volumes de pétrole</b> <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Production quotidienne moyenne - Production brute d'Hibernia (bp/j) % du secteur unitaire du PSH	67 978 24 %	68 800 23 %	74 800 23 %	77 000 27 %	96 700 21 %	102 100 16 %	99 900 19 %
Production quotidienne moyenne - Quote-part nette de la SGCH (bp/j)	5 315	5 398	5 870	5 950	7 655	8 222	7 948
Volume des ventes (Mbp/année)	1,80	1,92	2,14	2,17	2,79	3,00	2,90
<b>Prix du pétrole</b> <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Brent daté (en \$ US le baril)	82,59	79,40	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Prix réalisé (en \$ US le baril)	83,30	79,77	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Prix réalisé (en \$ CA le baril)	112,31	108,30	93,10	93,10	93,10	93,10	93,10
<b>Taux de change</b> (\$ US / \$ CA)	1,35	1,36	1,33	1,33	1,33	1,33	1,33
<b>Données financières, participation directe de la SGCH</b> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits tirés des ventes de pétrole brut	202	209	200	202	260	279	270
Charges liées aux redevances et à la PBN	62	60	56	57	75	81	78
<i>Taux effectif des redevances et de la PBN</i>	31 %	28 %	28 %	28 %	29 %	29 %	29 %
Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation	23	29	29	30	29	30	31
Charges administratives	3	3	3	3	3	3	3
Charges d'impôt sur le résultat	28	26	26	27	37	40	37
Bénéfice net	73	73	61	59	82	87	85
Dépenses en capital	23	29	27	24	32	36	30
<b>Dividendes</b>	<b>71</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>65</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>87</b>

### Remarques :

- bp/j s'entend de barils de pétrole par jour et Mbp s'entend de millions de barils de pétrole.
- Les prévisions de 2024 sont fondées sur les résultats réels des huit premiers mois de l'exercice et sur les résultats prévus des quatre derniers mois de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels de l'exercice peuvent différer de ces prévisions.

### Volumes de pétrole

Les volumes de la production quotidienne brute en 2024 devraient augmenter de 1 % pour s'établir à 68 800 bp/j, plutôt qu'à 67 978 bp/j en 2023, du fait de la nouvelle production issue du programme de forage et de la diminution des temps d'arrêt qui ont compensé les baisses de production naturelles des puits existants. La quote-part nette de la production qui revient à la SGCH a suivi la même tendance et a augmenté de 2 %, pour se fixer à 5 398 bp/j, contre 5 315 bp/j en 2023. Les volumes de vente devraient augmenter de 7 % pour atteindre 1,92 million de barils de pétrole (Mbp) en 2024, contre 1,80 Mbp en 2023, du fait de l'augmentation des volumes de production de la SGCH, jumelée aux ventes de pétrole en stock. Compte tenu du calendrier des enlèvements et des quantités de stocks de pétrole à la plateforme et au terminal de NTL, les volumes de vente ne correspondent généralement pas aux volumes de production. En guise d'hypothèse simplificatrice, étant donné qu'il est impossible de prévoir avec précision

les dates d'enlèvement, il a été supposé que tout le pétrole produit de 2025 à 2029 serait vendu la même année.

En 2025, les volumes de la production quotidienne brute devraient augmenter de 9 % par rapport à 2024, pour s'établir à 74 800 bp/j, du fait de la mise en production de nouveaux puits dans le cadre du programme de forage. La quote-part nette de la production qui revient à la SGCH suit la même tendance et augmente de 9 %, pour se fixer à 5 870 bp/j. Les volumes de vente devraient augmenter de 12 % pour s'établir à 2,14 Mbp en 2025, par rapport à 1,92 Mbp en 2024, reflétant l'augmentation de 9 % de la production, jumelée aux variations dans les stocks restants et aux différences dans le calendrier des ventes de cargaisons.

Au cours de la période 2026-2029, les volumes de la production quotidienne brute devraient augmenter dans l'ensemble, reflétant ainsi les nouveaux puits mis en production grâce à un programme de forage continu au cours de cette période. Les niveaux de production en 2026 et 2029 comprennent des temps d'arrêt supplémentaires afin de procéder aux révisions de la plateforme au cours de ces années. Lors d'une révision, la production est mise à l'arrêt pour effectuer des travaux de maintenance importants.

### Prix du pétrole

La SGCH vend généralement son pétrole en fonction du prix du pétrole Brent daté. La SGCH s'attend à une baisse de 4 % du prix du pétrole réalisé en dollars américains pour s'établir à 79,77 \$ dollars américains par baril en 2024, contre 83,30 \$ dollars américains par baril en 2023. La SGCH prévoit également une baisse de 4 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens, pour s'établir à 108,30 \$ le baril en 2024 contre 112,31 \$ le baril en 2023, du fait qu'il n'y a pas de changement important dans le taux de change moyen en dollar américain par rapport au dollar canadien (1,36 en 2024 contre 1,35 en 2023).

En 2025, la SGCH prévoit un prix du pétrole réalisé de 70,00 \$ USD le baril, soit 12 % de moins que le prix du pétrole réalisé de 79,77 \$ USD le baril prévu en 2024. Le prix du pétrole réalisé prévu en 2025 par la SGCH en dollars canadiens est de 93,10 \$ le baril, ce qui est inférieur de 14 % au prix de 108,30 \$ le baril prévu en 2024, et ce qui reflète une combinaison de baisse de 12 % du prix réalisé en dollars américains et un dollar canadien plus fort, dont la moyenne (\$ US/\$ CA) devrait être de 1,33 en 2025, comparativement à 1,36 en 2024.

Pour la période couverte par le plan 2026-2029, la SGCH suppose un prix du pétrole réalisé de 70,00 \$ USD le baril, un taux de change \$ US/\$ CA de 1,33 et un prix du pétrole réalisé de 93,10 \$ CAD le baril. La SGCH a examiné les prévisions de tiers concernant les prix du pétrole et les taux de change pour élaborer ses hypothèses.

### Produits tirés des ventes de pétrole brut, redevances et PBN

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient augmenter de 4 % pour atteindre 209 millions de dollars en 2024, contre 202 millions de dollars en 2023, en raison d'une augmentation de 7 % des volumes de vente, partiellement contrebalancée par une baisse de 4 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens.

En 2025, les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient diminuer de 5 % par rapport à 2024 pour s'établir à 200 millions de dollars, en raison d'une baisse de 14 % du prix du pétrole réalisé, partiellement contrebalancée par une augmentation de 12 % des volumes de vente.

Au cours de la période couverte par le plan 2026-2029, les produits tirés des ventes de pétrole brut fluctuent entre 202 millions de dollars et 279 millions de dollars en fonction de l'évolution des volumes de vente, alors que les prévisions concernant le prix du pétrole restent inchangées.

Les charges liées aux redevances et à la PBN sont calculées et payées en fonction des produits tirés des ventes de pétrole brut, déduction faite de certains coûts. Le taux effectif des redevances et de la PBN recule à 28 % dans les prévisions de 2024, contre 31 % en 2023, du fait de l'augmentation des coûts pouvant être déduits des produits dans le calcul des redevances et de la PBN.

Le taux effectif des redevances et de la PBN reste dans la fourchette de 28 % à 29 % tout au long de la période couverte par le plan 2025-2029.

### Charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation

Les charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation devraient augmenter de 6 millions de dollars, soit de 26 %, pour atteindre 29 millions de dollars en 2024, contre 23 millions de dollars en 2023, en raison de l'augmentation des dépenses liées aux prélèvements de pétrole dans les stocks, aux coûts de réparation et d'entretien, aux dépenses de R et D, ainsi qu'aux coûts de transport et de transbordement.

En 2025, et tout au long de la période restante du plan 2026-2029, les dépenses annuelles d'exploitation, de transport et de commercialisation restent relativement stables, soit de 29 millions de dollars à 31 millions de dollars par année. Des révisions de la plateforme sont prévues en 2026 et en 2029, ce qui se traduira par une augmentation des coûts pour ces années. Certains coûts, tels que l'assurance et les taxes sur le carbone, ont également tendance à augmenter avec le temps.

### Charges administratives

Les charges administratives devraient s'établir à 3 millions de dollars en 2024 et à 3 millions de dollars chaque année du plan 2025-2029. Il n'y a aucun changement important sur le plan de l'effectif au cours de la période couverte par le plan.

### Charges d'impôt sur le résultat

Les charges d'impôt sur le résultat sont calculées en appliquant au revenu imposable le taux d'imposition légal pour l'année en question. Le taux d'imposition légal de la SGCH devrait s'élever à 28,43 % en 2024, contre 28,48 % en 2023. Le taux d'imposition tient compte de l'ensemble des modifications connues de l'impôt sur les sociétés adoptées ou pratiquement adoptées par le gouvernement fédéral, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement de l'Alberta.

Les charges d'impôt sur le résultat devraient diminuer, passant de 28 millions de dollars en 2023 à 26 millions de dollars en 2024, en raison de la baisse du bénéfice imposable due à l'augmentation des charges.

L'impôt sur le résultat devrait ensuite augmenter ou diminuer au cours de la période couverte par le plan 2025-2029 en fonction de l'augmentation ou de la diminution du bénéfice imposable (qui reflète le bénéfice comptable ajusté pour tenir compte des différences entre les déductions fiscales et les déductions comptables), étant donné qu'on présume que le taux légal de 28,43 % s'appliquera au cours de la période couverte par le plan 2025-2029.

La SGCH dispose d'un actif d'impôt différé non comptabilisé et ne comptabilise donc pas de charges d'impôts différés.

### Bénéfice net

Le bénéfice net devrait s'élever à 73 millions de dollars en 2024, soit le même montant qu'en 2023. L'augmentation des produits en 2024 est contrebalancée par une augmentation des charges.

En 2025, le bénéfice net devrait diminuer de 12 millions de dollars pour atteindre 61 millions de dollars, principalement en raison de la baisse des produits nets tirés du pétrole brut et des revenus d'intérêts, alors que les dépenses devraient rester relativement inchangées.

Au cours de la période couverte par le plan 2026-2029, le bénéfice net fluctue entre 59 millions de dollars et 87 millions de dollars par année, les facteurs les plus importants étant les produits tirés des ventes de pétrole brut et les charges liées aux redevances, à la PBN, à l'exploitation, au transport et à la commercialisation, à l'épuisement et à la dépréciation, ainsi qu'à l'impôt sur le résultat.

### Dépenses en capital

<i>En millions de dollars canadiens</i>	<b>2023 2023</b>	<b>2024 2024</b>	<b>2025 2025</b>	<b>2026 2025</b>	<b>2027 2025</b>	<b>2028 2025</b>	<b>2029 2025</b>
Capital de forage	21	21	23	20	28	29	25
Installations et projets	2	8	4	4	4	7	5
<b>Total des dépenses en capital</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>30</b>

Les dépenses en capital devraient augmenter de 29 % pour atteindre 29 millions de dollars en 2024, contre 23 millions de dollars en 2023, principalement en raison de l'augmentation des dépenses associées au programme de données sismiques 4D.

En 2025, les dépenses en capital devraient diminuer de 9 % pour s'établir à 27 millions de dollars, principalement du fait de l'achèvement du programme de données sismiques 4D en 2024, qui ne sera pas reconduit en 2025.

Au cours de la période 2026-2029, les dépenses en capital fluctuent entre 24 millions de dollars et 36 millions de dollars. Environ de 80 % à 90 % du budget d'investissement est affecté au forage, le reste étant consacré aux installations et aux projets, notamment aux données

sismiques, à la modernisation des équipements et aux conduites d'écoulement. Les dépenses liées au forage relèvent d'un programme de forage continu de quatre à six puits par année. Aucun projet majeur n'est prévu pour la période 2026-2029.

### Dividendes versés à la CDEV

Les dividendes sont calculés en fonction de l'excédent des liquidités par rapport à la réserve de liquidités d'exploitation minimale de la SGCH, qui devrait s'élever à 60 millions de dollars en 2024 et tout au long de la période couverte par le plan 2025-2029. Avant de verser des dividendes, la SGCH tiendra compte de ses besoins en liquidités pour financer les activités d'abandon, d'autres besoins de financement internes et du contexte commercial externe, y compris le contexte des prix du pétrole.

Les dividendes devraient s'élever à 64 millions de dollars en 2024, ce qui est inférieur aux 71 millions de dollars versés en 2023. Les dividendes de 2023 comprenaient 10 millions de dollars de liquidités provenant d'un prélèvement partiel du fonds d'abandon. Cette baisse ne s'est pas reproduite en 2024, ce qui explique la majeure partie de l'écart.

En 2025, les dividendes devraient diminuer pour atteindre 53 millions de dollars, surtout en raison de la baisse des flux de trésorerie d'exploitation due à la diminution des prix du pétrole.

Les dividendes devraient ensuite augmenter tout au long de la période couverte par le plan 2026-2029, principalement en raison de la croissance des volumes de ventes, alors que les prix du pétrole et la plupart des décaissements devraient rester relativement stables.

## **8.0 Intentions d'emprunt**

La SGCH est partie à des transactions de location. Selon l'alinéa 10 b) du Règlement général sur les sociétés d'État, un contrat de location est réputé être une opération d'emprunt aux fins de la partie X (sociétés d'État) de la Loi sur la gestion des finances publiques si l'emprunt (le contrat de location) dépasse le moindre des montants suivants : a) 5 % de l'actif total d'une société d'État et b) 10 millions de dollars. Pour la SGCH, le montant le moins élevé est b) 10 millions de dollars. À l'heure actuelle, la SGCH ne s'attend pas à ce qu'un nouveau contrat de location dépasse ce seuil au cours de la période visée par le plan de 2024 à 2028. Par conséquent, dans le présent plan, la SGCH ne demande pas l'approbation pour conclure un nouveau contrat de location dépassant le seuil.

## **9.0 Normes internationales d'information financière (IFRS) et états financiers**

La SGCH prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les tableaux I, II et III sont présentés ci-après.

**Société de Gestion Canada Hibernia**  
**État de la situation financière pro forma**  
**31 décembre 2023 à 2029**  
En millions de dollars canadiens

**Tableau I**

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Actifs</b>								
<b>Actifs courants :</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110,36	84,84	71,39	71,79	71,91	71,57	71,04	71,01
Clients et autres débiteurs	24,04	20,80	14,52	18,58	6,01	6,01	6,01	6,01
Impôt sur le résultat recouvrable	2,20	1,39	1,81	1,84	2,03	2,26	2,55	2,73
Charges payées d'avance	0,33	0,30	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Stocks de pétrole brut	5,18	0,81	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18	5,18
<b>Total des actifs courants</b>	<b>142,11</b>	<b>108,14</b>	<b>93,23</b>	<b>97,72</b>	<b>85,46</b>	<b>85,35</b>	<b>85,11</b>	<b>85,26</b>
<b>Immobilisations corporelles :</b>								
Installations et puits du projet Hibernia au coût	601,63	637,91	625,89	655,82	682,95	717,95	757,62	790,97
Actifs de location au titre de droits d'utilisation	8,43	9,94	21,68	18,23	14,78	11,33	7,88	4,43
Moins l'épuisement et l'amortissement cumulé	(505,05)	(526,55)	(529,45)	(556,72)	(584,36)	(619,92)	(658,12)	(695,04)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>105,01</b>	<b>121,30</b>	<b>118,12</b>	<b>117,33</b>	<b>113,37</b>	<b>109,36</b>	<b>107,38</b>	<b>100,36</b>
<b>Autres actifs :</b>								
Autres actifs	0,83	-	0,83	0,83	0,73	0,63	0,53	0,43
Sommes détenues en main tierce	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73
Fonds d'abandon et de risque	127,42	157,53	171,33	177,03	182,82	188,79	194,95	201,32
<b>Total des autres actifs</b>	<b>136,98</b>	<b>166,26</b>	<b>180,89</b>	<b>186,59</b>	<b>192,28</b>	<b>198,15</b>	<b>204,21</b>	<b>210,48</b>
	<b>384,10</b>	<b>395,70</b>	<b>392,24</b>	<b>401,64</b>	<b>391,11</b>	<b>392,86</b>	<b>396,70</b>	<b>396,10</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>								
<b>Passifs courants :</b>								
Fournisseurs et autres créditeurs	19,09	19,02	12,53	13,41	7,47	7,37	7,27	7,17
<b>Total des passifs courants</b>	<b>19,09</b>	<b>19,02</b>	<b>12,53</b>	<b>13,41</b>	<b>7,47</b>	<b>7,37</b>	<b>7,27</b>	<b>7,17</b>
<b>Autres passifs</b>								
Obligations locatives	9,07	10,67	22,39	18,88	15,37	11,86	8,34	4,82
Passif de charges d'impôts différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif de démantèlement	123,67	122,50	116,51	120,84	125,39	130,17	135,19	140,46
<b>Total des autres passifs</b>	<b>132,74</b>	<b>133,17</b>	<b>138,90</b>	<b>139,72</b>	<b>140,76</b>	<b>142,03</b>	<b>143,53</b>	<b>145,28</b>
<b>Capitaux propres :</b>								
Bénéfices non répartis	232,27	243,51	240,81	248,51	242,88	243,46	245,90	243,65
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>232,27</b>	<b>243,51</b>	<b>240,81</b>	<b>248,51</b>	<b>242,88</b>	<b>243,46</b>	<b>245,90</b>	<b>243,65</b>
	<b>384,10</b>	<b>395,70</b>	<b>392,24</b>	<b>401,64</b>	<b>391,11</b>	<b>392,86</b>	<b>396,70</b>	<b>396,10</b>

**Société de Gestion Canada Hibernia**  
**États des résultats et des bénéfices non répartis pro forma**  
**Exercices clos le 31 décembre 2023 à 2029**  
 En millions de dollars canadiens

**Tableau II**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
	<b>Chiffres</b>							
	<b>réels</b>	<b>Plan</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Plan</b>	<b>Plan</b>	<b>Plan</b>	<b>Plan</b>	<b>Plan</b>
<b>Produits</b>								
Ventes de pétrole brut	201,65	224,52	209,49	199,54	202,21	260,12	279,39	270,08
Redevances	(47,13)	(51,64)	(45,98)	(43,93)	(44,49)	(59,83)	(64,26)	(62,12)
Participation au bénéfice net	(14,48)	(15,69)	(13,62)	(11,94)	(12,13)	(15,61)	(16,76)	(16,20)
Produits nets tirés du pétrole brut	140,04	157,19	149,89	143,67	145,59	184,68	198,37	191,76
Produits d'intérêts	12,49	11,48	12,20	8,77	8,19	8,37	8,56	8,77
Produits provenant des frais d'utilisation des installations et frais de traitement	1,28	1,50	1,30	1,40	1,80	1,40	1,20	1,70
<b>Total des produits</b>	<b>153,81</b>	<b>170,17</b>	<b>163,39</b>	<b>153,84</b>	<b>155,58</b>	<b>194,45</b>	<b>208,13</b>	<b>202,23</b>
<b>Charges</b>								
Exploitation du champ	18,07	22,86	23,28	23,03	23,86	22,88	24,18	25,26
Transport et commercialisation	4,98	5,86	5,67	5,82	5,89	5,73	5,94	6,02
Administration	2,67	2,87	2,86	2,90	3,08	3,19	3,10	3,11
Épuisement et amortissement	22,43	25,85	27,90	30,72	31,09	39,01	41,65	40,37
Désactualisation	3,72	3,61	4,12	4,33	4,55	4,78	5,02	5,27
Charge d'intérêts	0,39	0,43	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40
Autre	0,02	-	0,80	-	-	-	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>52,28</b>	<b>61,48</b>	<b>65,03</b>	<b>67,20</b>	<b>68,87</b>	<b>75,99</b>	<b>80,29</b>	<b>80,43</b>
<b>Bénéfice net avant impôt</b>	<b>101,53</b>	<b>108,69</b>	<b>98,36</b>	<b>86,64</b>	<b>86,71</b>	<b>118,46</b>	<b>127,84</b>	<b>121,80</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>								
Impôt sur le résultat différé	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat courant	28,19	28,51	25,82	25,94	27,34	36,88	40,40	37,05
Total de l'impôt sur le résultat	28,19	28,51	25,82	25,94	27,34	36,88	40,40	37,05
<b>Bénéfice net</b>	<b>73,34</b>	<b>80,18</b>	<b>72,54</b>	<b>60,70</b>	<b>59,37</b>	<b>81,58</b>	<b>87,44</b>	<b>84,75</b>
<b>Bénéfices non répartis :</b>								
Début de l'exercice	229,93	234,33	232,27	240,81	248,51	242,88	243,46	245,90
Dividendes	(71,00)	(71,00)	(64,00)	(53,00)	(65,00)	(81,00)	(85,00)	(87,00)
<b>Fin de l'exercice</b>	<b>232,27</b>	<b>243,51</b>	<b>240,81</b>	<b>248,51</b>	<b>242,88</b>	<b>243,46</b>	<b>245,90</b>	<b>243,65</b>

**Société de Gestion Canada Hibernia**  
**État des flux de trésorerie pro forma**  
**Exercices clos le 31 décembre 2023 à 2029**  
 En millions de dollars canadiens

**Tableau III**

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Activités d'exploitation :</b>								
Bénéfice net de l'exercice	73,34	80,18	72,54	60,70	59,37	81,58	87,44	84,75
Épuisement et amortissement	22,43	25,85	27,90	30,72	31,09	39,01	41,65	40,37
Désactualisation	3,72	3,61	4,12	4,33	4,55	4,78	5,02	5,27
Intérêts (nets)	(12,10)	(11,05)	(11,80)	(8,37)	(7,79)	(7,97)	(8,16)	(8,37)
Charges d'impôt sur le résultat	28,19	28,51	25,82	25,94	27,34	36,88	40,40	37,05
Activités d'abandon	(3,67)	(5,16)	(6,16)	(3,12)	(3,58)	(3,40)	(3,83)	(3,57)
Impôt sur le résultat payé	(28,70)	(28,75)	(25,43)	(25,97)	(27,53)	(37,11)	(40,69)	(37,23)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1,07	9,53	2,96	(3,18)	6,73	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>84,28</b>	<b>102,72</b>	<b>89,95</b>	<b>81,05</b>	<b>90,18</b>	<b>113,77</b>	<b>121,83</b>	<b>118,27</b>
<b>Activités d'investissement :</b>								
Charges d'investissement d'Hibernia	(22,76)	(31,64)	(29,38)	(26,81)	(23,55)	(31,60)	(35,84)	(29,78)
Intérêts reçus	12,49	11,48	12,20	8,77	8,19	8,37	8,56	8,77
Sommes détenues en main tierce	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds d'abandon et de risque	48,97	16,89	(43,91)	(5,70)	(5,79)	(5,97)	(6,16)	(6,37)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(0,07)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>38,63</b>	<b>(3,27)</b>	<b>(61,09)</b>	<b>(23,74)</b>	<b>(21,15)</b>	<b>(29,20)</b>	<b>(33,44)</b>	<b>(27,38)</b>
<b>Activités de financement :</b>								
Paiement des obligations locatives	(3,63)	(3,64)	(3,83)	(3,91)	(3,91)	(3,91)	(3,92)	(3,92)
Dividendes versés à la CDEV	(71,00)	(71,00)	(64,00)	(53,00)	(65,00)	(81,00)	(85,00)	(87,00)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(74,63)</b>	<b>(74,64)</b>	<b>(67,83)</b>	<b>(56,91)</b>	<b>(68,91)</b>	<b>(84,91)</b>	<b>(88,92)</b>	<b>(90,92)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>48,28</b>	<b>24,81</b>	<b>(38,97)</b>	<b>0,40</b>	<b>0,12</b>	<b>(0,34)</b>	<b>(0,53)</b>	<b>(0,03)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>62,08</b>	<b>60,03</b>	<b>110,36</b>	<b>71,39</b>	<b>71,79</b>	<b>71,91</b>	<b>71,57</b>	<b>71,04</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>110,36</b>	<b>84,84</b>	<b>71,39</b>	<b>71,79</b>	<b>71,91</b>	<b>71,57</b>	<b>71,04</b>	<b>71,01</b>

# Annexe E: Plan d'entreprise de 2025 à 2029 de CTM

## ANNEXE E

Le plan d'entreprise de 2025 à 2029 de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») a été approuvé par le Conseil du Trésor. Le plan d'entreprise de CTM a été incorporé au présent plan. Le résumé du plan d'entreprise de 2025 à 2029 de CTM qui suit a été établi conformément à l'article 125 de la Loi sur la gestion des finances publiques afin de fournir des renseignements sur les activités et les décisions des sociétés d'État. Les résumés du plan de CTM visent à présenter de façon sommaire et fidèle le plan d'entreprise qui a été approuvé par le Conseil du Trésor. Les informations susceptibles de nuire commercialement aux activités de la CDEV ou de CTM n'ont pas été présentées dans le présent résumé, conformément à l'article 153(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques.



# **CORPORATION TRANS MOUNTAIN**

Filiale entièrement détenue de

**La Corporation de développement des investissements du Canada**

## **RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2025 À 2029**

## Table des matières

<b>Mandat de l'entreprise</b> .....	4
<b>Plan stratégique</b> .....	5
<b>Cibles de rendement et objectifs</b> .....	5
<b>Mise à jour financière</b> .....	6
<b>Prévisions pour 2024</b> .....	6
<b>Plan annuel de 2025</b> .....	7
<b>Période allant de 2026 à 2029</b> .....	9
<b>Plan d'emprunt</b> .....	10
<b>Risques</b> .....	12
<b>Analyse du marché</b> .....	13
<b>Aperçu de l'entreprise</b> .....	14
<b>Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance</b> .....	18
<i>Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise</i> .....	20
<i>Annexe 2 : États financiers</i> .....	25
<i>Annexe 3 : Plan d'emprunt</i> .....	28

## Mandat de l'entreprise

### Vision :

Agir comme chef de file pour assurer le transport d'énergie canadienne de manière sécuritaire, fiable et propre aux marchés mondiaux en partenariat avec les communautés autochtones.

**Mandat :** Le mandat de Corporation Trans Mountain consiste à exploiter, à optimiser et à développer le pipeline Trans Mountain et le pipeline Puget d'une manière viable du point de vue commercial. Nous exploiterons notre réseau pipelinier et serons un chef de file des pratiques de développement durable en partenariat avec les communautés autochtones et nos clients.

CTM n'a pas de rôle de politique des pouvoirs publics direct à part le fait d'exercer ses activités conformément aux lois et à la réglementation applicables et de s'assurer que les activités sont gérées d'une manière commerciale conformément aux normes et aux attentes environnementales.

Dans l'exécution de son mandat, CTM s'est engagée à :

- Exploiter nos actifs de manière sécuritaire pour protéger la population, nos salariés et l'environnement;
- Exploiter nos actifs conformément à toutes les exigences légales applicables;
- Employer des pratiques commerciales durables;
- Exercer nos activités de façon éthique, honnête, responsable et intègre;
- Coopérer avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et établir et conserver des relations productives fondées sur le respect et la confiance mutuels;
- Fournir un environnement de travail respectueux et gratifiant à nos salariés et aux entrepreneurs;
- Faire progresser la réconciliation économique avec les communautés autochtones en travaillant de concert avec ces communautés pour veiller à atteindre nos engagements, à gérer les répercussions de nos activités sur les territoires traditionnels et à offrir des possibilités de nature économique.

## Plan stratégique

La direction de CTM se concentrera sur une stratégie d'optimisation et de récolte au cours des trois à cinq prochaines années :

- Veiller à ce que des droits justes et raisonnables soient approuvés pour le réseau pipelinier agrandi;
- Refinancer la dette à taux variable à un taux inférieur et avec une structure de capital durable;
- Faire progresser les possibilités se justifiant d'un point de vue commercial qui encouragent l'utilisation complète du réseau pipelinier;
- Collaborer avec le gouvernement pour mener à bien la participation économique des Autochtones dans Trans Mountain;
- Veiller à ce que toutes les mesures permettent une transition fructueuse de CTM au secteur privé à un moment opportun.

## Cibles de rendement et objectifs

Voici les principales cibles de rendement de CTM pour les cinq prochaines années :

- Assurer l'exploitation d'une manière sécuritaire, conforme à la réglementation et commercialement viable du réseau pipelinier Trans Mountain.
- Préserver une réputation d'entreprise fondée sur l'éthique et respectueuse.
- Maintenir un lieu de travail inclusif, diversifié et accessible.
- Recapitaliser l'entreprise pour cibler des paramètres financiers qui correspondent à une cote de crédit de première qualité et réduire le coût de financement de CTM.
- Obtenir l'approbation des droits définitifs pour le réseau pipelinier agrandi, conformément à la méthode de conception des droits approuvée dans la décision RH-001-2012.
- Générer un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements de 2,2 milliards de dollars pour la première année d'exploitation complète du réseau pipelinier agrandi et passer à plus de 2,8 milliards de dollars d'ici à 2029.
- Faire progresser les possibilités d'optimisation ou d'agrandissement afin d'accroître la valeur du réseau pipelinier Trans Mountain.
- Mettre en œuvre un plan pour réduire à néant ses émissions de niveau un et de niveau deux d'ici 2050, conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.
- Promouvoir la réconciliation économique avec les communautés autochtones et ouvrir davantage de possibilités pour des bénéfices à long terme par le biais de l'emploi, de la passation de contrats et de la possibilité de s'associer avec les communautés autochtones pour de futurs projets.

## Mise à jour financière

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») et applique les exigences du Topic 980 de l'Accounting Standards Codification intitulé Regulated Operations (l'« ASC 980 »). Ainsi, CTM comptabilise certains produits, charges et actifs et passifs réglementaires pour tenir compte des incidences économiques de la réglementation des tarifs. La comptabilisation de ces éléments peut différer de ce qui est prévu par les PCGR des États-Unis pour les entreprises qui ne sont pas à tarifs réglementés. CTM est assujettie, par règlement, à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Il est à noter que, dans le plan de la CDEV, tous les résultats financiers sont convertis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui constituent le référentiel en vertu duquel la CDEV fait rapport au gouvernement. Dans le plan de la CDEV, les données financières de CTM ont été converties conformément aux IFRS.

### Prévisions pour 2024

L'exercice 2024 représente un exercice de transition pour Trans Mountain. Au premier trimestre de 2024, le réseau TMPL a transporté environ 332 000 barils par jour, dont approximativement 236 000 barils par jour dans le réseau de Puget vers l'État de Washington. Après la mise en service en mai 2024, le débit du réseau TMPL devrait passer de 707 500 barils par jour à plus de 740 000 barils par jour d'ici la fin de 2024.

Les droits pour le transport du pétrole brut et des produits raffinés reposent sur les droits provisoires préliminaires actuellement approuvés, avec un droit fixe de référence de 10,88 \$ par baril. Les droits fixes qui en résultent, fondés sur les coûts estimés de construction, devraient être environ 0,50 \$/b plus élevés comparativement aux droits provisoires approuvés de façon préliminaire par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »). Les droits font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure devant la Régie. On ne s'attend pas à ce qu'une décision sur les droits provisoires de Trans Mountain soit prise avant le deuxième semestre de 2025.

Le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement (BAIIA) de CTM est passé d'environ 15 millions de dollars par mois pour la période allant jusqu'à la date de mise en service à 100 millions de dollars pour le mois de mai et à 173 millions de dollars pour le mois de juin, et devrait grimper à 180 millions de dollars par mois pour les mois restants, ce qui donne un BAIIA annuel prévu de 1,3 milliard de dollars. Les prévisions sont inférieures de 0,2 milliard de dollars au budget de 2024 en raison de volumes transportés plus faibles au mois de mai (0,1 milliard de dollars) et de droits moins élevés que prévu (0,1 milliard de dollars).

Les dépenses en capital pour 2024, d'environ 103 millions de dollars, comprennent les coûts liés à l'achèvement d'un réseau de fibre optique pour le réseau pipelinier, des projets d'assainissement des risques liés aux aléas naturels, des projets liés à la technologie, des projets non routiniers de préparation des activités et des projets visant à maintenir le réseau pipelinier dans un état d'exploitation sûr et fiable.

Les coûts conformes à l'exécution totaux du projet d'agrandissement sont estimés à 34,5 milliards de dollars, dont 5,15 milliards de dollars de coûts de possession. Les coûts conformes à

l'exécution totaux de l'agrandissement ne seront pas connus avec certitude tant que les activités de clôture du projet ne seront pas achevées, y compris le règlement de toute question relative aux réclamations, mais la prévision de 34,5 milliards de dollars reste dans la fourchette des attentes présentées dans le plan précédent, à savoir de 34,2 milliards de dollars à 34,5 milliards de dollars.

À la fin de l'année 2024, 34,0 milliards de dollars sur les 34,5 milliards de dollars des coûts conformes à l'exécution du projet d'agrandissement devraient être engagés, les 0,5 milliard de dollars restants devant être dépensés au cours du premier semestre de 2025 pour les activités de clôture du projet.

Les dépenses prévues pour 2024, soit 1,6 milliard de dollars, qui excluent les coûts de possession (la « PFUDC ») de 0,8 milliard de dollars, sont inférieures de 0,3 milliard de dollars aux dépenses prévues dans le plan précédent, qui étaient estimées à 1,9 milliard de dollars. Les dépenses de 2024 ont été consacrées à l'achèvement de la construction et à la remise en état des terrains et des emprises après la construction, ainsi qu'à d'autres activités liées à l'achèvement du projet.

### **Plan annuel de 2025**

En 2025, le réseau TMPL devrait transporter une moyenne annuelle d'environ 750 000 barils par jour, dont 707 500 barils par jour de débit souscrit et 42 500 barils par jour de débit non souscrit. 240 000 barils par jour devraient être transportés dans le réseau de Puget vers l'État de Washington. Les produits provenant des services de transport devraient s'élever à environ 2,9 milliards de dollars, ce qui reflète l'augmentation progressive des services de transport non souscrits, qui devraient passer de 23 000 barils par jour à 62 000 barils par jour au cours de l'année 2025.

Les droits pour le transport du pétrole brut et des produits raffinés reposent sur les droits provisoires préliminaires actuellement approuvés, avec un droit fixe de référence de 10,88 \$ par baril. Les droits fixes qui en résultent, fondés sur les coûts estimés de construction, devraient être environ 0,50 \$/b plus élevés comparativement aux droits provisoires approuvés de façon préliminaire par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »). Les droits font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une procédure devant la Régie. On ne s'attend pas à ce qu'une décision sur les droits provisoires de Trans Mountain soit prise avant le deuxième semestre de 2025.

Les coûts d'exploitation du pipeline devraient s'élever à environ 389 millions de dollars, dont 137 millions de dollars de coûts de transfert qui sont recouverts dans la composante variable des droits, et 252 millions de dollars d'autres coûts d'exploitation. Les principaux coûts de transfert de 137 millions de dollars comprennent 95 millions de dollars de coûts d'électricité, 37 millions de dollars de paiements communautaires et 5 millions de dollars de coûts de détection des fuites par fibre optique. Les principaux éléments des 252 millions de dollars de coûts d'exploitation restants comprennent 118 millions de dollars pour l'intégrité et les charges d'exploitation courantes, 78 millions de dollars pour les activités de gestion des risques, y compris les assurances, la protection de l'environnement, la sûreté, la sécurité et les interventions d'urgence, 25 millions de dollars pour les paiements provinciaux liés à une entente négociée avec la

Colombie-Britannique, 22 millions de dollars pour les coûts des terrains et des emprises, et 9 millions de dollars pour le recouvrement des coûts de la Régie.

La charge liée à la dotation aux amortissements de 899 millions de dollars tient compte de l'amortissement sur l'ensemble de l'année des actifs du réseau pipelinier agrandi, aux taux d'amortissement existants. En octobre 2024, Trans Mountain a déposé à l'approbation de la Régie une étude d'amortissement pour le réseau pipelinier agrandi.

Les salaires, traitements et avantages du personnel, déduction faite des affectations aux capitaux propres, devraient s'élever à environ 181 millions de dollars. Cela représente les salaires de base, les heures supplémentaires, les primes de quart, les incitatifs à court et à long terme, ainsi que les prestations médicales et de retraite pour un effectif prévu de 825 personnes. Environ 12 millions de dollars de salaires et d'avantages du personnel seront affectés à des projets d'investissement en 2025.

Les taxes et impôts, autres que l'impôt sur le résultat de 80 millions de dollars, tiennent compte de l'inclusion des actifs du réseau pipelinier agrandi.

Les charges administratives, déduction faite des affectations aux capitaux propres, de 92 millions de dollars, comprennent des postes transitoires ou non courants d'environ 35 millions de dollars, dont 16 millions de dollars de coûts de tiers (entrepreneurs et conseillers) pour soutenir le processus d'audience sur les droits, 6 millions de dollars pour le développement de projets, 6 millions de dollars de coûts de tiers associés au financement et à la préparation du changement de propriétaire, et 6 millions de dollars d'aide juridique externe. Environ 6 millions de dollars de charges administratives seront affectés à des projets d'investissement en 2025.

Les dépenses d'investissement en 2025 devraient totaliser environ 685 millions de dollars, dont 160 millions destinés à l'atténuation des risques naturels, aux risques liés aux aléas naturels, à l'infrastructure technologique et aux applications informatiques, à l'efficacité et à la fiabilité du réseau pipelinier, à la croissance et au raccordement, et aux projets liés à la sécurité et aux interventions d'urgence, et les 525 millions restants à des questions postérieures à la construction connexes liées à l'agrandissement du pipeline, notamment la remise en état des terrains et des emprises après la construction, l'accès routier et la clôture des contrats et des procédures administratives. Les 525 millions de dollars ne comprennent pas une estimation des coûts recouverts à la suite des réclamations.

Le programme d'investissement de 160 millions de dollars comprend environ 47 millions de dollars pour l'atténuation des risques liés aux aléas naturels et la préservation de l'intégrité du réseau pipelinier; environ 16 millions de dollars pour les activités de cessation d'exploitation des pipelines (recouverts ultérieurement par le fonds de remise en état du réseau pipelinier); environ 42 millions de dollars pour les questions de conformité et l'intégrité des installations, principalement les exigences relatives aux réservoirs; environ 22 millions de dollars pour l'amélioration de la fiabilité du réseau; 19 millions de dollars pour la technologie (applications et matériel) et la communication; 5 millions de dollars pour la sécurité (physique et cybernétique), et 9 millions de dollars pour la sécurité, les interventions d'urgence et les projets liés à l'environnement.

### Période allant de 2026 à 2029

Les produits tirés du transport augmenteront à mesure que l'utilisation des capacités non souscrites atteindra 96 % d'ici à 2028.

	2026	2027	2028	2029
Débit annuel (bpj)	782 000	819 000	851 500	851 500
Utilisation de la capacité	89 %	92 %	96 %	96 %

CTM estime que le BAIIA annuel du réseau pipelinier agrandi sera supérieur à 2,4 milliards de dollars en 2026 et augmentera ensuite annuellement pour atteindre 2,8 milliards de dollars en 2029.

Les droits pour la période de prévision tiennent compte des droits provisoires préliminaires tels qu'ils ont été déposés, ajustés en fonction de l'inflation. Ces droits sont inférieurs d'environ 0,50 \$ par baril aux droits définitifs prévus pour lesquels CTM présentera une demande d'approbation. Les droits provisoires préliminaires sont actuellement examinés par la Régie et les droits définitifs feront probablement l'objet d'une procédure ultérieure de la Régie.

CTM continue de rechercher des occasions d'améliorer, d'optimiser et d'étendre ses activités, ce qui peut inclure l'amélioration de la productibilité du réseau de Puget, l'exploitation optimale des emprises et des systèmes de communication de notre réseau pipelinier, ainsi que des mesures de compensation des gaz à effet de serre liées à la construction. Cependant, les répercussions financières à long terme de ces possibilités, y compris les dépenses d'investissement liées aux grands projets et les flux de trésorerie une fois le réseau mis en service, ne sont pas prises en compte dans le présent plan d'entreprise.

L'annexe 2 présente les états financiers pro forma pour le plan d'entreprise de 2025 à 2029.

## Plan d'emprunt

### Données historiques

En 2018, CTM a emprunté 2,5 milliards de dollars pour financer l'acquisition de Trans Mountain. La facilité à l'acquisition connexe est entièrement utilisée et demeure impayée.

Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a financé le projet d'agrandissement à l'aide d'une facilité à la construction gouvernementale fournie par EDC. En avril 2022, CTM a emprunté un montant de 10,3 milliards de dollars, déduction faite d'un remboursement de 1,6 milliard de dollars, par l'entremise d'une entente de financement avec Financière Canada TMP Ltée. Le financement aux termes de cette entente a été consenti comme un financement sous forme d'emprunts à 55 % et comme un financement sous forme de capitaux propres à 45 %. En 2022, des modifications ont été apportées à l'entente de financement selon lesquelles les intérêts non payés et les commissions d'engagement seront ajoutés tous les six mois au solde en capital de la dette. La dette en cours payable à Financière TMP dans le cadre de la facilité à la construction demeurera impayée et vient à échéance en août 2027.

Les facilités de Financière TMP (acquisition et construction) portent intérêt à un taux de 5 %.

Le 29 avril 2022, CTM a conclu une facilité renouvelable non garantie de premier rang auprès d'un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale »). La facilité consortiale est assortie d'une garantie fournie par le gouvernement du Canada.

Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale afin d'y ajouter une facilité de lettre de crédit (la « facilité LC ») de 100 millions de dollars et de modifier la facilité consortiale. La facilité consortiale a été modifiée pour devenir une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans conforme à la quatrième version des Principes de l'Équateur (les « PÉ4 »). Les PÉ4 constituent un référentiel de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des grands projets d'infrastructure.

Le 17 mai 2024, le crédit disponible combiné aux termes des deux facilités a été porté à 19 milliards de dollars, dont 18,9 milliards de dollars se rapportent à la facilité consortiale et 0,1 milliard de dollars à la facilité LC. Le 30 juin 2024, un montant de 17,8 milliards de dollars a été prélevé sur cette facilité. Les facilités aux termes de la convention de crédit consortiale viennent à échéance le 31 août 2026. Il n'y a pas d'autres paiements à effectuer sur les emprunts contractés aux termes de la convention de crédit jusqu'à l'échéance.

Le gouvernement du Canada a fourni à CTM une garantie relativement à sa facilité consortiale. En échange de cette garantie, CTM verse une commission de 0,25 % sur le montant prélevé sur la facilité de crédit.

## Financement

Les dépenses d'investissement pour le projet d'agrandissement ont été financées par une combinaison de dettes de Financière TMP et d'emprunts sur la facilité consortiale, et de capitaux propres apportés par Financière TMP. Au 30 septembre 2024, la dette en cours payable s'élevait à 26,2 milliards de dollars et le solde des capitaux propres à 8,4 milliards de dollars. Par conséquent, les mesures financières courantes comme le ratio dette/capitalisation, le ratio dette/BAIIA et d'autres mesures sont moins favorables par rapport à d'autres sociétés pipelinières.

Après la mise en service commerciale du réseau pipelinier agrandi, CTM a supposé que les flux de trésorerie excédentaires seraient utilisés pour rembourser la dette et/ou redistribués au propriétaire sous forme de dividendes ou d'achats d'actions conformément à la politique de distribution adoptée entre CTM et Financière TMP. Un refinancement permettra de recapitaliser CTM avec une structure de capital habituelle prévoyant un financement gouvernemental, de réduire le coût global du capital et d'inclure :

- Le remplacement de la facilité bancaire conforme aux Principes de l'Équateur par des prêts gouvernementaux de 18,5 milliards de dollars. Le produit des prêts gouvernementaux que doit verser Financière TMP à CTM sous forme d'une contribution en capital (fonds propres) de 15 milliards de dollars et d'un prêt de 3,5 milliards de dollars aux mêmes conditions que celles des prêts existants de Financière TMP.
- La mise en place d'une facilité de fonds de roulement de 0,5 milliard de dollars afin d'assurer une flexibilité opérationnelle et de gestion de la trésorerie.
- La mise en place d'une facilité de lettres de crédit de 0,1 milliard de dollars avec une banque tierce pour permettre l'émission de lettres de crédit pour les besoins courants de l'entreprise.

Les premières étapes de la participation des Autochtones à la propriété de CTM sont recherchées au cours de la période de planification. Il n'est toutefois pas possible à l'heure actuelle de calculer l'incidence de l'acquisition de parts sur les renseignements financiers, étant donné qu'elle pourrait être structurée de nombreuses façons. Cette question devrait être prise en compte dans les renseignements financiers des futurs plans d'entreprise ou dans les modifications du plan d'entreprise de 2025.

L'annexe 3 fournit des détails sur les autres sources de financement ainsi que sur les tableaux du plan d'emprunt pour la période de 2025 à 2029

## Risques

CTM est assujettie à des risques qui pourraient occasionner des coûts supplémentaires, se répercuter sur les activités ou porter atteinte à la réputation, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

- l'évolution de la situation du marché, les prix des marchandises, les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change, le contexte politique, les épidémies ou les pandémies sévères et la conjoncture économique au Canada et à l'échelle mondiale;
- une atteinte à la cybersécurité ou une violation de la confidentialité entraînant des répercussions sur les activités ou une atteinte à la réputation.
- la survenance d'un incident majeur qui a une incidence sur la sécurité du public, et du personnel et sur la protection de l'environnement, et découlant des activités ou de dommages causés par des tiers;
- les aléas naturels et environnementaux ayant des répercussions sur les activités;
- les décisions réglementaires défavorables concernant le coût des services sur le réseau pipelinier agrandi;
- la capacité à rembourser ou à refinancer la dette à des conditions acceptables pour Trans Mountain;
- les décisions et les résultats de nature réglementaire et juridique, ainsi que les éventuelles modifications apportées aux lois et aux règlements qui ont une incidence sur les activités, l'offre ou la demande de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés;
- la défaillance des contrôles à l'égard de la surveillance des entrepreneurs qui a des répercussions sur les activités;
- la défaillance des contrôles entraînant des infractions à la loi, des fraudes ou une augmentation des coûts;
- la performance et le risque de crédit de nos contreparties;
- le fait d'attirer et de maintenir en poste une main-d'œuvre compétente;
- les manifestations ou les mouvements de protestations qui ont des répercussions sur les activités.

CTM gère ces risques au moyen d'une série de politiques et de procédures, d'activités de suivi opérationnel et d'entretien, d'assurances et d'autres ententes contractuelles, et de consultations avec des experts internes et externes.

## Analyse du marché

Les perspectives de Trans Mountain à l'égard des marchés mondiaux et régionaux du pétrole brut sont fondées sur des études préparées par des spécialistes externes reconnus, y compris des sources axées sur le Canada comme la Régie, des banques internationales et l'Association canadienne des producteurs pétroliers (l'« ACPP »). Les services de spécialistes indépendants reconnus sont également retenus, en complément des perspectives internes de Trans Mountain, pour évaluer la position concurrentielle de Trans Mountain sur ses marchés.

À long terme, CTM s'attend à ce que la croissance de l'offre de pétrole brut, conjuguée à la réduction de la demande de pétrole au Canada, entraîne une nécessité accrue d'exporter le pétrole brut canadien vers les marchés mondiaux. Traditionnellement, les États-Unis ont été le principal client des exportations de pétrole du Canada. À mesure que les États-Unis décarbonisent leur économie, la demande américaine risque de diminuer et cette baisse se traduira par une demande plus forte pour les exportations vers d'autres marchés, que ce soit par l'entremise du réseau pipelinier Trans Mountain ou d'autres pipelines concurrents ayant accès aux ports de la côte américaine du golfe du Mexique. Il est prévu que les marchés asiatiques seront une destination clé dans l'avenir pour le pétrole brut canadien. Les exportations à partir de notre terminal de Westridge devraient être intéressantes d'un point de vue logistique et moins coûteuses que les autres options pour les producteurs canadiens qui veulent accéder aux pays du bassin du Pacifique grâce à des installations d'exportation sur la côte américaine du golfe du Mexique.

Trans Mountain pourrait être touchée par les politiques sur les changements climatiques et les baisses de la demande de pétrole découlant de la fermeture de raffineries. Trans Mountain présente un avantage inhérent en tant que seul pipeline canadien qui permet aux producteurs canadiens de pétrole brut d'accéder au marché en croissance de l'Asie Pacifique, où les prix sont plus élevés. De plus, le projet d'agrandissement s'est traduit par une augmentation considérable de la capacité du terminal maritime de Westridge permettant à l'énergie canadienne d'atteindre les marchés émergents du bassin du Pacifique où une hausse de la demande est attendue, ce qui donnera de meilleures occasions aux producteurs de pétrole canadiens d'obtenir les prix mondiaux pour leur produit. À la lumière des prévisions de prix du pétrole brut qui tiennent compte des relations de prix actuelles et prévues et des nouvelles politiques environnementales adaptées aux changements climatiques, une forte utilisation du réseau pipelinier Trans Mountain est attendue dans un avenir prévisible.

Les études sur l'offre et la demande de pétrole brut et sur le marché concurrentiel sont mises à jour périodiquement. Ce travail soutiendra les initiatives stratégiques en cours pour CTM et son éventuel retour au secteur privé. Les études de marché continuent de confirmer que le réseau pipelinier sera très utilisé pendant toute la période de planification et au-delà. Les coûts de transport vers les marchés sont compétitifs par rapport à d'autres itinéraires de pipelines et de pétroliers vers les marchés de la région du Pacifique.

## Aperçu de l'entreprise

Le réseau pipelinier Trans Mountain se compose du pipeline Trans Mountain, qui est la partie du réseau pipelinier située au Canada, et du pipeline de Puget Sound, qui est la partie du réseau pipelinier située aux États-Unis.

### Clients

Le réseau pipelinier Trans Mountain offre aux expéditeurs des services de transport visés par des contrats ou non. Les expéditeurs de Trans Mountain, qui sont des pétrolières intégrées ou des sociétés de production, de raffinage et de commercialisation de pétrole, soumettent des demandes pour acheminer des produits pétroliers raffinés et un éventail de produits de pétrole brut lourd et léger, tous en provenance d'Edmonton, vers des points de livraison dans l'État de Washington et en Colombie-Britannique. Le pipeline de Puget Sound est relié à quatre raffineries dans l'État de Washington, deux à Anacortes et deux à Ferndale.

### Pipeline Trans Mountain

TMP ULC est le commandité de TMP LP et le détenteur du certificat d'utilité publique émis pour l'exploitation du pipeline Trans Mountain. TMP LP est propriétaire des actifs qui composent le pipeline Trans Mountain. Le pipeline Trans Mountain (« TMPL ») a une longueur d'environ 1 150 kilomètres et son tracé commence dans la région d'Edmonton, en Alberta, pour se terminer à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le pipeline se compose de la canalisation 1, qui transporte principalement du pétrole brut léger et des produits raffinés, et de la canalisation 2, qui transporte principalement du pétrole brut lourd. Trente-cinq stations de pompage alimentées à l'électricité en activité et quatre terminaux situés à Edmonton, à Kamloops, à Sumas et à Burnaby de même que le terminal maritime de Westridge facilitent le mouvement dans le réseau. Le réseau dispose de réservoirs d'une capacité de stockage totale de près de 12 millions de barils, surtout à Edmonton et à Burnaby. La capacité restante se trouve à Kamloops, à Sumas et au terminal maritime de Westridge. Les 39 réservoirs d'Edmonton se composent de 26 réservoirs utilisés pour le service de transport par pipeline du TMPL et de 13 réservoirs loués à un tiers. Trans Mountain a la capacité, à certaines conditions, de rappeler ces réservoirs afin de les utiliser pour son service de transport par pipeline réglementé.

TMPL est un pipeline public qui fournit des services de transport souscrits ou non souscrits, sous réserve des conditions des tarifs publiés. Trans Mountain doit accepter tous les produits qui lui sont offerts pour le transport. Lorsque la demande de services de transport dépasse la capacité de transport par pipeline disponible, Trans Mountain calcule proportionnellement (ou répartit) la capacité pour répondre aux besoins des expéditeurs. Les services de transport sur le pipeline sont régis par des tarifs douaniers et par des règlements en matière de services approuvés par la Régie.

Après la mise en service commerciale, le modèle de produits et la conception des droits pour les services de transport sur le réseau pipelinier agrandi ont connu un changement fondamental : les droits de la première année sont établis en fonction des exigences énoncées

dans les ententes de service de transport (EST) conclues avec les expéditeurs sous contrat. Les EST définissent l'engagement de chaque expéditeur en fonction des exigences de service de transport convenues, qui comprennent l'engagement de volume mensuel, la destination de livraison et le type de brut (léger ou lourd).

Les droits sont constitués de deux éléments, soit une composante fixe et une composante variable. La composante fixe des droits correspond au montant que doit payer un expéditeur sous contrat conformément à son engagement relatif au volume mensuel. La composante variable des droits tient compte du recouvrement de frais, comme les coûts de l'électricité, imposés aux expéditeurs en fonction de leur utilisation du pipeline. Les coûts de l'électricité sont recouverts dans la composante variable des droits alors que presque tous les autres coûts d'exploitation sont pris en compte dans la composante fixe.

Environ 80 % de la capacité de 890 000 barils par jour a fait l'objet d'accords passés avec les expéditeurs, dont une proportion de plus de 93 % pour une période de 20 ans. La note de crédit de la plupart des expéditeurs est de première qualité ou presque. Les expéditeurs peuvent se prévaloir d'une réduction s'ils sont sous contrat pour une période de 20 ans (réduction de 10 % des droits) ou s'ils s'engagent à acheminer de grands volumes (réduction de 7,5 % des droits).

La composante fixe des droits sera ajustée en fonction des échéances convenues selon la variation de certains coûts non plafonnés (c.-à-d. les coûts imputés aux expéditeurs) à un taux de 0,07 \$ par baril par tranche de 100 millions de dollars de coûts non plafonnés. Dans les catégories des coûts non plafonnés, on retrouve ce qui suit :

- 1) coûts d'acquisition de terrains et d'emprises pour le tronçon 7 (région du Lower Mainland en Colombie-Britannique);
- 2) acquisition de matériaux liés aux conduites;
- 3) travaux de construction de pipelines du tronçon 5B (région montagneuse);
- 4) travaux de construction de pipelines du tronçon 7 (région du Lower Mainland), dont le tunnel du mont Burnaby;
- 5) coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones jusqu'à la date de mise en service inclusivement;
- 6) accords d'investissement destiné aux communautés.

Les coûts résiduels du projet se classent dans la catégorie des coûts plafonnés et ils sont recouverts conformément à une base tarifaire convenue en 2017. La composante fixe des droits déterminés pour la première année d'une entente de service de transport relativement au réseau agrandi augmente de 2,5 % par année sur la durée des ententes en question, sans aucun lien avec les mesures économiques générales de lutte contre l'inflation.

Dans le cadre des négociations commerciales, il a été convenu que la moitié des produits au comptant générés par les volumes acheminés excédant 85 % de la capacité des pipelines serait partagée entre les expéditeurs. La quote-part de ce montant revenant aux expéditeurs leur sera retournée puis portée au crédit de la composante variable des droits. Par ailleurs, Trans Mountain a également négocié une entente avec la province de la Colombie-Britannique selon laquelle Trans Mountain partagera avec cette province un montant oscillant entre un minimum de 0,5 milliard de dollars et un maximum de 1,0 milliard de dollars, en fonction des volumes au comptant, sur une période de 20 ans. Le mécanisme de partage fait partie des modalités des

contrats conclus avec les expéditeurs et du contrat avec la Colombie-Britannique, qui ont dans les deux cas été signés bien avant l'acquisition de Trans Mountain par le gouvernement du Canada.

La composante variable des droits comprend des coûts transférables qui feront l'objet d'un rapprochement chaque année. Les coûts devant être transférés dans les droits variables sont les suivants :

- coûts de l'électricité;
- coûts d'abandon de pipeline;
- quote-part des produits au comptant non visés par des contrats revenant à l'expéditeur, le cas échéant;
- coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones suivant le début de la mise en service;
- émission de gaz à effet de serre – mesures de compensation liées aux activités de construction;
- autres coûts prévus au contrat.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Trans Mountain a déposé auprès de la Régie une demande de droits provisoires à compter de la date de mise en service. En août 2023, la Régie a annoncé une bifurcation du processus réglementaire pour l'examen de la demande d'approbation des droits demandés afin (1) de s'assurer que Trans Mountain dispose (avant la date de mise en service) d'un droit approuvé par la Régie qu'elle peut facturer aux expéditeurs pour le service de transport et (2) de permettre un examen plus approfondi des droits demandés. Le 30 novembre 2023, Trans Mountain a reçu une décision de la Régie concernant l'étape 1 dans laquelle elle approuvait les droits provisoires à compter de la date de mise en service (les « droits provisoires préliminaires approuvés de façon préliminaire »). Le processus de l'étape 2 est plus étendu que celui de l'étape 1 et comprend la présentation de preuves écrites supplémentaires, deux séries de demandes d'information et se terminera par un examen oral à la fin du printemps ou au début de l'été 2025. Les droits définitifs pour le réseau pipelinier agrandi seront fixés après la décision provisoire sur les droits.

À titre d'entité à tarifs réglementés qui applique les dispositions comptables liées aux tarifs réglementés des PCGR américains, TMP LP peut comptabiliser à l'actif certains éléments qu'une entité qui n'est pas à tarifs réglementés ne peut pas comptabiliser à l'actif. Il convient de noter que la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est un montant comptabilisé par les entités à tarifs réglementés pour refléter un rendement sur les composantes capitaux propres et dette du capital investi dans les travaux de construction en cours. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est calculée au moyen des taux de rendement approuvés par les autorités de réglementation pour la dette et les capitaux propres, et elle est comptabilisée à l'actif des projets de construction pertinents (ajout à la base tarifaire), un montant compensatoire étant comptabilisé dans le résultat. Les coûts liés à ces montants sont recouverts à même les droits futurs une fois que la construction des actifs pertinents est achevée et que la mise en service a eu lieu. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est appliquée à tous les projets d'investissement de TMP LP qui respectent certains critères de coût et de durée.

### *Location de réservoirs*

En 2024, TMP LP louera à un tiers 13 réservoirs situés à Edmonton. Les modalités du contrat de location visent à procurer à TMP LP un rendement sur le capital investi et à lui assurer un recouvrement de coûts d'exploitation. En prévision de l'augmentation des besoins de réservoirs pour soutenir l'exploitation d'un réseau plus vaste, TMP LP a retiré deux réservoirs du contrat de location.

### **Pipeline de Puget Sound**

En exploitation depuis 1954, le pipeline de Puget Sound (« Puget ») transporte du pétrole brut depuis la frontière entre le Canada et les États-Unis près du terminal de Sumas jusqu'aux raffineries de l'État de Washington situées à Anacortes et à Ferndale.

Puget est d'une longueur d'environ 111 kilomètres et dispose d'une station de pompage et de deux réservoirs de stockage pour faciliter le mouvement dans le réseau pipelinier. Le pipeline a une capacité de débit totale d'environ 240 000 barils par jour lorsqu'il transporte principalement du pétrole léger.

Il est réglementé par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC ») pour ce qui est des questions financières et par le département des Transports des États-Unis (le « USDOT ») pour ce qui est de la sécurité et de l'intégrité de ses actifs.

### **Trans Mountain Canada Inc.**

TMCI, qui a été constituée en 2002, emploie le personnel qui assure l'exploitation et l'entretien du TMPL et qui fournit certains services de soutien et de surveillance à Puget. Le siège social de TMCI est situé à Calgary, en Alberta. Trans Mountain Canada Inc. est l'entité qui emploie le personnel de Trans Mountain et fournit des services aux entités en exploitation et aux projets d'investissement par le biais d'un modèle de services partagés.

## Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

En juin 2024, nous avons publié notre rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui présente notre performance à cet égard en 2023 et décrit plus en détail les pratiques ci-dessous.

### *Environnement*

Nous nous sommes dotés d'un programme d'intégrité solide et proactif qui inclut des inspections à l'intérieur des canalisations, des patrouilles aériennes régulières, des forages d'intégrité et un centre de contrôle qui assure une surveillance constante du fonctionnement des pipelines. Nous installons une nouvelle technologie qui place un câble à fibre optique à l'extérieur de la canalisation sur sa longueur et qui peut nous aider à localiser l'emplacement d'une fuite présumée. En cas d'incident, nous utilisons le système de commandement des interventions, reconnu internationalement, pour gérer nos interventions d'urgence. Nous disposons de plans d'intervention d'urgence et de notre propre matériel pour les interventions d'urgence sur le pipeline, les stations de pompage et le terminal maritime de Westridge.

Dans le cadre de l'exécution du projet d'agrandissement, nous avons recours à un éventail de pratiques et de technologies environnementales de pointe. Nous avons évalué et cherchons à réduire au minimum les répercussions des activités de construction sur la terre, l'eau et l'air, en tenant compte des connaissances traditionnelles autochtones et des ressources patrimoniales afin de protéger les lieux d'importance culturelle. La construction du projet d'agrandissement a généré des émissions provenant principalement des mouvements des véhicules et du matériel. Dans le cadre du processus d'obtention des approbations réglementaires, nous nous sommes engagés à compenser ces émissions liées aux travaux de construction. L'obligation financière associée aux mesures de compensation liées aux activités de construction est estimée à environ 55 millions de dollars. Cette obligation sera recouvrée auprès des expéditeurs au moyen d'un droit variable au fil du temps.

En 2022, CTM a publié un plan de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2. Nous avons évalué les risques et les occasions liés aux changements climatiques, soit les risques physiques et les risques de transition (c.-à-d. les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone), et nous continuerons de peaufiner notre travail à mesure que de nouvelles informations deviendront disponibles.

### *Responsabilité sociale*

Conformément à notre mandat d'exercer nos activités de manière à respecter l'engagement du Canada à promouvoir la réconciliation économique avec les peuples autochtones, nous nous efforçons de trouver des façons d'ouvrir des possibilités pour les communautés autochtones et d'accroître leur participation dans les régions où nous exerçons nos activités. Nous tâchons aussi de générer des retombées positives qui perdureront au-delà du projet d'agrandissement. Nous cherchons à nous engager d'une manière significative avec les communautés autochtones, en adaptant notre engagement afin de respecter les divers besoins, principes de gouvernance et protocoles de chaque population. Nous avons établi et entretenu des relations avec les propriétaires fonciers le long du tracé du pipeline existant. Nous attachons une grande importance à ces interactions continues et savons que l'exploitation sécuritaire de notre pipeline

dépend chaque jour de ces relations. Notre principal objectif est de traiter chaque propriétaire foncier de manière juste et équitable. De plus, nous investissons dans les collectivités où nous exerçons nos activités afin de favoriser le bien-être économique et social dans le but de laisser un legs positif aux collectivités environnantes.

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail inclusif et diversifié qui soutient tous les employés et les entrepreneurs. Selon nous, la diversité des points de vue et des connaissances culturelles enrichit la compréhension culturelle collective de notre entreprise, renforce la confiance, réduit le roulement du personnel, favorise l'innovation et crée un environnement positif où nos employés peuvent s'épanouir. À titre de société sous réglementation fédérale, nous nous conformons à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et adoptons des pratiques d'emploi proactives afin d'accroître la représentation des groupes désignés.

Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés et des autres membres de la collectivité, ainsi que de la sécurité de l'environnement. C'est pourquoi nous nous sommes dotés de règles et de pratiques rigoureuses en matière de sécurité et d'attentes élevées à l'égard de nos entrepreneurs, et nous nous efforçons toujours d'améliorer nos pratiques de sécurité.

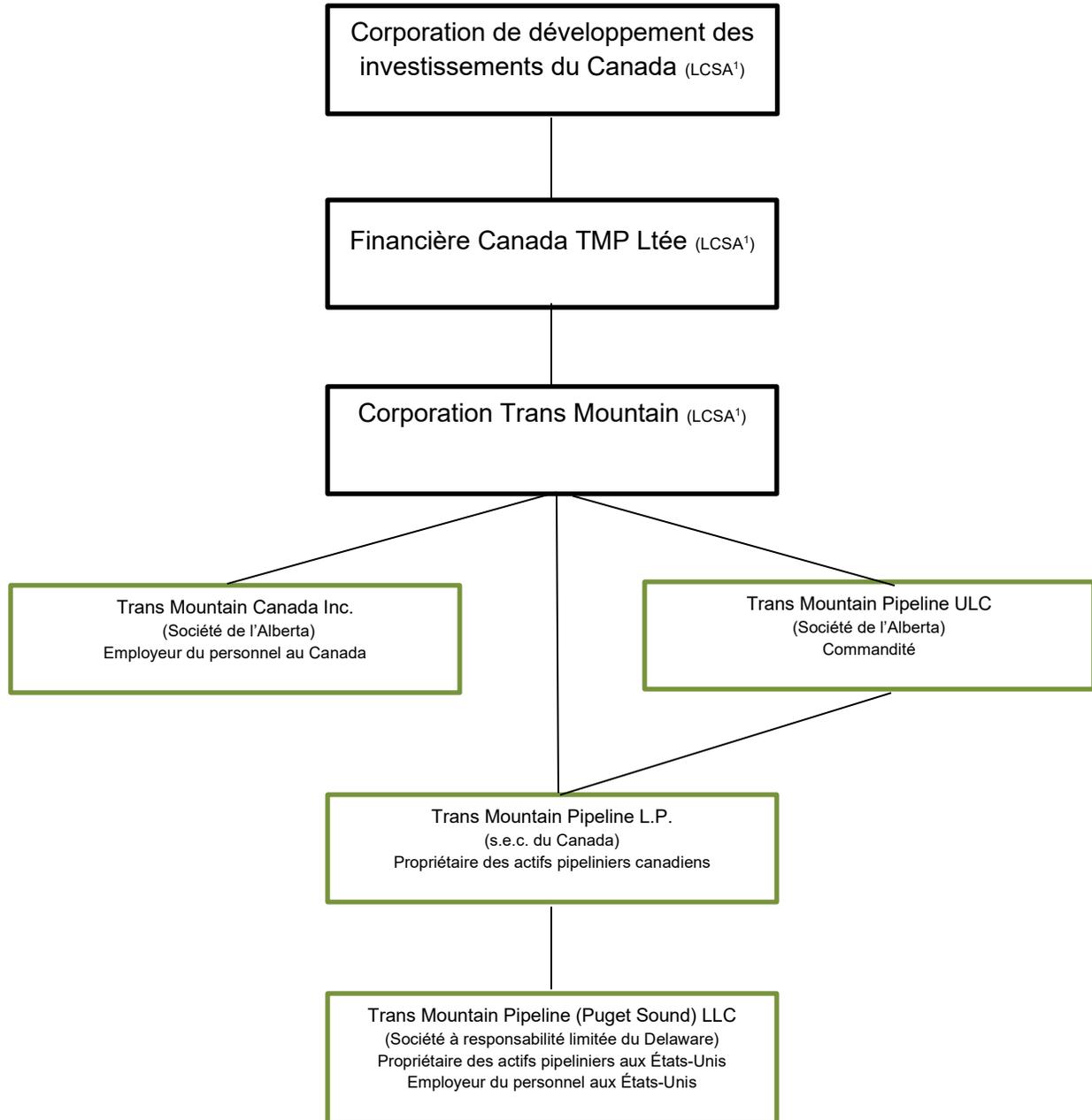
### *Gouvernance*

CTM est gérée par une équipe de dirigeants chevronnés située à Calgary et dirigée par le directeur général, lequel relève du conseil d'administration. Le conseil jouit d'une autorité étendue sur la gouvernance d'entreprise et sur la stratégie et nomme plusieurs comités qui sont chargés de superviser des domaines spécialisés précis. Ces comités comprennent le comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance, qui surveille et approuve la rémunération de la haute direction; le comité d'audit et des finances, qui nomme l'auditeur externe commun et qui supervise la communication de l'information financière et les questions de comptabilité; le comité de l'environnement, de la santé, de la surveillance et des relations avec les Autochtones, qui surveille la protection environnementale et les questions liées à la santé et à la sécurité et aux Autochtones; ainsi que le comité de surveillance du projet d'investissement qui supervise l'exécution des grands projets.

## ***Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise***

Corporation Trans Mountain (« CTM ») a été créée en tant que filiale de Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »). Financière TMP est une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). Le 31 août 2018, conformément à l'entente d'achat d'actions et de parts entre le gouvernement du Canada et Kinder Morgan, CTM a acheté quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») et sa filiale en propriété exclusive Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC (« Puget »), Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») et Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »). Collectivement, ces quatre entités sont « Trans Mountain ». Ces entités détiennent et gèrent le réseau pipelinier Trans Mountain. En avril 2022, le gouverneur général en conseil a, par proclamation, changé le statut de Corporation Trans Mountain à celui de société d'État non mandataire, ce qui permet à Trans Mountain d'emprunter à des entités autres que le gouvernement du Canada.

Le diagramme suivant illustre la structure organisationnelle de CTM.



1. Loi canadienne sur les sociétés par actions

Au 1<sup>er</sup> novembre 2024, la composition du conseil d'administration et des comités de CTM est la suivante :

**Conseil d'administration**

Dawn Farrell (présidente)  
Brian Ferguson (administrateur principal)  
Mark Maki (directeur général)  
Harold Calla  
Carol Anne Hilton  
Patricia Koval  
H. Stanley Marshall  
Chris Forbes  
Sandra Stash  
Elizabeth Wademan

**Comité d'audit et des finances**

Brian Ferguson (président)  
Harold Calla  
Patricia Koval  
Chris Forbes

**Comité de l'environnement, de la santé, de la surveillance et des relations avec les Autochtones (ESRA)**

Sandra Stash (présidente)  
Brian Ferguson

**Comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance (RHRMCG)**

Patricia Koval (présidente)  
Brian Ferguson  
Carol Anne Hilton  
Elizabeth Wademan

La présidente du conseil d'administration, M<sup>me</sup> D. Farrell, siège d'*office* à tous les comités.

En 2024, Stephen Swaffield, Marie-José Nadeau et William Downe ont démissionné de leur poste d'administrateur du conseil d'administration de Corporation Trans Mountain.



L'équipe de direction de CTM se présente comme suit :

Mark Maki	Directeur général
Michael Davies	Président et directeur des opérations
Rob Van Wallegghem	Chef des affaires juridiques et des affaires autochtones
Maureen Neufeldt	Directrice, Ressources humaines et technologie
Corey Goulet	Chef des affaires réglementaires
Todd Stack	Dirigeant principal des finances (par intérim)
Paul Huddleston	Vice-président principal, Génie et opérations
Heather Mark	Vice-présidente principale, Finances et trésorerie
Kevin Thrasher	Vice-président, Services juridiques
Deanne Carson	Vice-présidente, Communications, affaires gouvernementales et externes
Greg Hill	Vice-président, Projets majeurs
Arti Bhatia	Vice-présidente, Ingénierie
Ken Gordon	Vice-président, Opérations
Jason Balasch	Vice-président, Développement corporatif et Services commerciaux



## Annexe 2 : États financiers

Corporation Trans Mountain  
État de la situation financière consolidé pro forma  
Du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2029  
En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Prévision	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Actifs</b>		1 <sup>er</sup> mai					
<b>Actifs courants</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109,508	333,024	181,912	239,437	200,598	164,317	213,061
Débiteurs	149,122	238,837	245,419	254,688	268,114	282,293	291,121
Autres actifs courants	26,516	26,516	26,516	26,516	26,516	26,516	26,516
<b>Total des actifs courants</b>	<b>285,146</b>	<b>598,377</b>	<b>453,847</b>	<b>520,642</b>	<b>495,228</b>	<b>473,126</b>	<b>530,698</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Actif au titre du droit d'utilisation	34,427,826	36,336,013	36,128,332	35,365,921	34,548,130	33,698,353	32,848,745
Actifs réglementaires	54,347	54,347	54,347	54,347	54,347	54,347	54,347
Placements soumis à restrictions	194,171	196,629	154,051	111,473	68,895	26,318	12,125
Trésorerie soumise à restrictions	105,428	131,841	158,870	186,528	214,830	243,793	273,430
Montants différés et autres actifs	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731
Autres actifs	100,998	100,998	100,998	100,998	100,998	100,998	100,998
<b>Total des actifs</b>	<b>35,174,647</b>	<b>37,424,936</b>	<b>37,057,176</b>	<b>36,346,640</b>	<b>35,489,159</b>	<b>34,603,666</b>	<b>33,827,074</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>							
<b>Passifs courants</b>							
Créditeurs	963,360	585,423	376,056	279,533	171,811	69,244	70,858
Passifs réglementaires	73,198	-	-	-	-	-	-
Dette à court terme	16,090,000	-	-	-	-	-	-
Intérêts à payer	40,282	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	28,255	133,255	135,880	138,571	141,329	144,155	147,053
<b>Total des passifs courants</b>	<b>17,195,095</b>	<b>718,678</b>	<b>511,936</b>	<b>418,104</b>	<b>313,139</b>	<b>213,399</b>	<b>217,911</b>
<b>Dette à long terme</b>							
Intérêts à payer	8,250,314	12,000,000	12,444,512	12,911,820	13,236,559	13,236,559	13,236,559
Impôt sur le résultat différé	62,671	-	-	-	-	-	-
Passifs réglementaires	1,127,098	1,115,518	1,284,854	1,493,490	1,733,007	2,004,614	2,297,832
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	111,962	138,375	165,404	193,062	221,364	250,327	279,964
Obligation locative	57,959	57,959	57,959	57,959	57,959	57,959	57,959
Autres crédits différés	49,321	49,321	49,321	49,321	49,321	49,321	49,321
Autres crédits différés	10,688	10,688	10,688	10,688	10,688	10,688	10,688
<b>Total des passifs</b>	<b>26,865,108</b>	<b>14,090,539</b>	<b>14,524,673</b>	<b>15,134,443</b>	<b>15,622,038</b>	<b>15,822,867</b>	<b>16,150,234</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Capitaux propres	8,309,539	23,334,397	22,532,503	21,212,197	19,867,121	18,780,799	17,676,840
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>35,174,647</b>	<b>37,424,936</b>	<b>37,057,176</b>	<b>36,346,640</b>	<b>35,489,159</b>	<b>34,603,666</b>	<b>33,827,074</b>

Corporation Trans Mountain  
États du résultat net et du résultat global consolidés pro forma  
Pour les exercices clos du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2029  
En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Prévision	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
		1 <sup>er</sup> mai					
<b>Produits</b>							
Produits tirés du transport	447,980	1,847,932	2,886,620	2,997,245	3,158,744	3,328,967	3,435,278
Produits locatifs	71,331	60,173	55,893	56,448	56,003	55,879	55,452
Autres produits	2,492	2,592	2,517	2,567	2,619	2,671	2,724
	<b>521,803</b>	<b>1,910,697</b>	<b>2,945,030</b>	<b>3,056,260</b>	<b>3,217,366</b>	<b>3,387,517</b>	<b>3,493,455</b>
<b>Charges</b>							
Coûts d'exploitation liés au pipeline	172,380	301,708	388,681	352,185	366,350	386,795	394,117
Dotation aux amortissements	109,274	580,644	893,011	906,883	909,459	911,300	912,436
Salaires et avantages du personnel	108,168	165,592	181,886	184,438	190,754	196,506	202,568
Taxes et impôts, autres que l'impôt sur le résultat	38,174	59,387	79,643	82,032	84,493	87,028	89,639
Charges administratives	13,878	41,980	91,797	46,797	36,797	37,545	38,316
Perte de valeur du goodwill	888,098	-	-	-	-	-	-
	<b>1,329,972</b>	<b>1,149,311</b>	<b>1,635,018</b>	<b>1,572,335</b>	<b>1,587,853</b>	<b>1,619,174</b>	<b>1,637,076</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>(808,169)</b>	<b>761,386</b>	<b>1,310,012</b>	<b>1,483,926</b>	<b>1,629,513</b>	<b>1,768,344</b>	<b>1,856,379</b>
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1,165,361	460,624	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts, déduction faite des coûts de financement par emprunt incorporés	(343,538)	(1,209,667)	(612,313)	(635,108)	(654,909)	(663,030)	(663,032)
Autres, montant net	1,435	934	1,026	1,026	1,026	1,026	1,026
(Perte) profit de change	(260)	-	-	-	-	-	-
Recouvrement (charge) d'impôt	(223,242)	11,581	(169,336)	(208,637)	(239,517)	(271,606)	(293,219)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(208,413)</b>	<b>24,858</b>	<b>529,389</b>	<b>641,207</b>	<b>736,113</b>	<b>834,733</b>	<b>901,155</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	(808,169)	761,386	1,310,012	1,483,926	1,629,513	1,768,344	1,856,379
Plus : Dotation aux amortissements	997,372	580,644	893,011	906,883	909,459	911,300	912,436
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>189,203</b>	<b>1,342,030</b>	<b>2,203,023</b>	<b>2,390,809</b>	<b>2,538,972</b>	<b>2,679,643</b>	<b>2,768,816</b>

Corporation Trans Mountain  
État des flux de trésorerie consolidé pro forma  
Pour les exercices clos du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2029  
En milliers de dollars canadiens

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Chiffres réels	Prévision	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
		1 <sup>er</sup> mai					
<b>Activités d'exploitation</b>							
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(208,413)	24,858	529,389	641,207	736,113	834,733	901,155
Éléments sans effet sur la trésorerie							
Dotation aux amortissements	109,274	580,644	893,011	906,883	909,459	911,300	912,436
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(1,165,361)	(460,624)	-	-	-	-	-
Impôt sur le résultat différé	217,831	(11,581)	169,336	208,637	239,517	271,606	293,219
Perte de valeur du goodwill	888,098	-	-	-	-	-	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	62,999	(514,847)	(143,718)	(32,865)	(47,509)	(42,379)	39,513
	(95,573)	(381,550)	1,448,018	1,723,861	1,837,579	1,975,260	2,146,323
<b>Activités d'investissement</b>							
Dépenses d'investissement	(8,879,813)	(2,028,207)	(685,331)	(144,472)	(91,668)	(61,524)	(62,828)
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(16,158)	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de placements soumis à restrictions	(8,955)	(26,413)	(27,028)	(27,658)	(28,303)	(28,962)	(29,637)
	(8,904,926)	(2,054,620)	(712,359)	(172,130)	(119,970)	(90,486)	(92,465)
<b>Activités de financement</b>							
Émission (remboursement) de titres d'emprunt	8,890,000	(12,340,314)	444,512	467,308	324,739	-	-
Apports en capital	-	15,000,000	-	-	-	-	-
Frais d'émission de titres d'emprunt	(12,758)	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	(1,331,283)	(1,961,513)	(2,081,188)	(1,921,055)	(2,005,113)
	8,877,242	2,659,686	(886,771)	(1,494,205)	(1,756,449)	(1,921,055)	(2,005,113)
Incidence des opérations de change sur les soldes de trésorerie	(1,507)	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(124,764)	223,516	(151,113)	57,526	(38,840)	(36,281)	48,744
Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à l'ouverture de la période	241,003	116,239	339,755	188,643	246,168	207,329	171,048
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période</b>	<b>116,239</b>	<b>339,755</b>	<b>188,643</b>	<b>246,168</b>	<b>207,329</b>	<b>171,048</b>	<b>219,792</b>
Trésorerie, à l'ouverture de la période	162,489	109,508	333,024	181,912	239,437	200,598	164,317
Trésorerie soumise à des restrictions, à l'ouverture de la période	78,514	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à l'ouverture de la période</b>	<b>241,003</b>	<b>116,239</b>	<b>339,755</b>	<b>188,643</b>	<b>246,168</b>	<b>207,329</b>	<b>171,048</b>
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	109,508	333,024	181,912	239,437	200,598	164,317	213,061
Trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731	6,731
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à restrictions, à la clôture de la période</b>	<b>116,239</b>	<b>339,755</b>	<b>188,643</b>	<b>246,168</b>	<b>207,329</b>	<b>171,048</b>	<b>219,792</b>

## Annexe 3 : Plan d'emprunt

Corporation Trans Mountain  
Tableaux complémentaires pro forma  
Plan de financement  
Du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2029

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prévision	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
<b>Apport en capital de Financière TMP</b>	15,000,000	-	-	-	-	-
<b>Financement de la dette de Financière TMP</b>						
<b>Facilité de construction</b>						
Solde d'ouverture	5,743,964	6,161,636	6,606,148	7,073,456	7,398,195	7,398,195
Prélèvement	-	-	-	-	-	-
Remboursement	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés en nature	417,672	444,512	467,308	324,739	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>6,161,636</b>	<b>6,606,148</b>	<b>7,073,456</b>	<b>7,398,195</b>	<b>7,398,195</b>	<b>7,398,195</b>
<b>Facilité d'acquisition</b>						
Solde d'ouverture	2,506,350	2,506,350	2,506,350	2,506,350	2,506,350	2,506,350
Prélèvement (remboursement)	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>2,506,350</b>	<b>2,506,350</b>	<b>2,506,350</b>	<b>2,506,350</b>	<b>2,506,350</b>	<b>2,506,350</b>
<b>Facilité bancaire garantie par le gouvernement</b>						
Solde d'ouverture	16,090,000	-	-	-	-	-
Prélèvement (remboursement)	(16,090,000)	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Limite de la facilité bancaire garantie par le gouvernement</b>	<b>18,900,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Prêt auprès de Financière TMP</b>						
Solde d'ouverture	-	3,332,014	3,332,014	3,332,014	3,332,014	3,332,014
Prélèvement (remboursement)	3,332,014	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>3,332,014</b>	<b>3,332,014</b>	<b>3,332,014</b>	<b>3,332,014</b>	<b>3,332,014</b>	<b>3,332,014</b>
<b>Facilité de fonds de roulement</b>						
Solde d'ouverture	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Facilité de fonds de roulement</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>	<b>500,000</b>
<b>Total du financement par emprunts</b>	<b>8,667,986</b>	<b>12,444,512</b>	<b>12,911,820</b>	<b>13,236,559</b>	<b>13,236,559</b>	<b>13,236,559</b>
Charges d'intérêts – Construction (CDEV)	292,354	319,195	341,990	361,791	369,910	369,910
Charges d'intérêts – Acquisition (CDEV)	125,318	125,318	125,318	125,318	125,318	125,318
Charges d'intérêts – Facilité bancaire	1,067,180	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts – Financement du gouvernement	83,300	166,601	166,601	166,601	166,601	166,601
<b>Total de la conversion en actions participantes ou de l'apport en c</b>	<b>15,000,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Financement de la dette – Gouvernement</b>	<b>3,332,014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Financement (remboursement) de la dette – Gouvernement</b>	<b>417,672</b>	<b>444,512</b>	<b>467,308</b>	<b>324,739</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Financement (remboursement) de la dette – Facilité bancaire</b>	<b>(16,090,000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>(12,340,314)</b>	<b>444,512</b>	<b>467,308</b>	<b>324,739</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts – Gouvernement</b>	<b>500,972</b>	<b>611,113</b>	<b>633,908</b>	<b>653,709</b>	<b>661,828</b>	<b>661,828</b>
<b>Intérêts – Facilité bancaire</b>	<b>1,067,180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>1,568,151</b>	<b>611,113</b>	<b>633,908</b>	<b>653,709</b>	<b>661,828</b>	<b>661,828</b>
<b>Liquidités disponibles après le service de la dette</b>		<b>1,331,283</b>	<b>2,061,513</b>	<b>2,081,188</b>	<b>1,921,055</b>	<b>2,005,113</b>

Une facilité de 550 millions de dollars inutilisée est maintenue pour satisfaire aux exigences de nature financière imposées par la Régie. Une commission d'engagement de 0,30 % est versée sur la facilité au titre des montants non utilisés. Aucun montant ne devrait être prélevé sur cette nouvelle facilité dans le cours normal des activités.

Une facilité de crédit renouvelable non garantie de 500 millions de dollars est recommandée pour assurer la flexibilité opérationnelle et la gestion de la trésorerie. Les prélèvements effectués sur cette facilité sont censés être temporaires ou à court terme.



Une facilité de lettres de crédit de 100 millions de dollars auprès d'une banque tierce est recommandée pour permettre l'émission de lettres de crédit pour les besoins courants de l'entreprise.

L'exposition de CTM aux devises étrangères est minime, et les gains et pertes de change ne sont pas budgétés en raison de l'exposition minime et de la difficulté de prévoir les fluctuations des taux de change à court terme.

## Contrats de location

Au cours d'exercices précédents, CTM a conclu des contrats de location en vigueur jusqu'en 2025. Dans certains cas, CTM peut procéder à des prolongations ou à des modifications de ces contrats de location. Le montant estimé de ces prolongations ou de ces modifications pour 2025 est d'environ 4 millions de dollars.

CTM demande l'autorisation de conclure de nouveaux contrats de location en 2025 comportant des paiements annuels pouvant atteindre environ 5,2 millions de dollars pour des véhicules et de l'équipement neufs requis pour soutenir l'effectif croissant.

Année :	2025	2026 (au 31 déc.)	2027 (au 31 déc.)	2028 (au 31 déc.)	2029 (au 31 déc.)	2030 (au 31 déc.)	Années ultérieures
	Plan	Projections	Projections	Projections	Projections	Projections	
Actifs au titre du droit d'utilisation : terrains (espaces de travail, entrepôts, espaces de fixation, stations de pompage)							
Espaces pour la réception et le stockage des matériaux et de l'équipement et servant également d'ateliers tout au long du pipeline							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	1,000,000	800,000	600,000	400,000	200,000	-	-
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	4,026,000	-	-	-	-	-	-
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>5,026,000</b>	<b>800,000</b>	<b>600,000</b>	<b>400,000</b>	<b>200,000</b>	-	-
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>5</b>	<b>0.86</b>	<b>0.64</b>	<b>0.43</b>	<b>0.21</b>	-	-
Actifs au titre du droit d'utilisation : bâtiments (locaux à bureaux, etc.)							
Surtout des locaux à bureaux – Emplacements divers							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	1,896,000	1,705,000	1,326,000	947,000	568,000	189,000	189,000
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>1,896,000</b>	<b>1,705,000</b>	<b>1,326,000</b>	<b>947,000</b>	<b>568,000</b>	<b>189,000</b>	-
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>6</b>	<b>4.5</b>	<b>3.5</b>	<b>2.5</b>	<b>1.5</b>	<b>0.5</b>	-
Actifs au titre du droit d'utilisation : matériel (location de parcs, camps, matériel de bureau, etc.)							
Matériel divers, dont des véhicules loués au Canada et aux États-Unis, du matériel de bureau comme des imprimantes et du matériel lié à la construction du pipeline							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	2,320,000	1,440,000	1,120,000	800,000	480,000	160,000	-
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>2,320,000</b>	<b>2,040,000</b>	<b>1,480,000</b>	<b>920,000</b>	<b>480,000</b>	<b>160,000</b>	-
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>5</b>	<b>3.88</b>	<b>2.88</b>	<b>1.88</b>	<b>1.03</b>	<b>0.34</b>	-

## Ententes commerciales

### Accords destinés aux communautés

CTM a conclu des ententes commerciales et elle pourrait conclure de nouvelles ententes commerciales visant des investissements d'accommodement ou destinés aux communautés. Ces accords engagent financièrement CTM à fournir des fonds assortis de modalités de paiement pouvant dépasser un an à des administrations municipales ou à des communautés autochtones.



**LA CORPORATION  
DE DÉVELOPPEMENT  
DES INVESTISSEMENTS  
DU CANADA**

**Bureau principal de Toronto**  
161, rue Bay, bureau 4540  
Toronto ON M5J 2S1

**Bureau d'Ottawa**  
50, rue O'Connor, bureau 1601  
Ottawa ON K1P 6L2

**Téléphone :** (416) 966-2221

**Site Web :** [www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)